VENDREDI 10 JANVIER 2025 - TERRES DE BOURGOGNE - N° 1816
Abonnement annuel : 123 € - le numéro : 2,40 € - ISSN 1969-8232
www.agribourgogne.fr
contact@terres-de-bourgogne.net

Terres de Bourgogne

abeille ASSURANCES
AGENCE D'AUXERRE
Réunion d'information sur le produit aléas climatiques prairies
le jeudi 13 février 2025 au château de Villefargeau (89240) à 16h30.
Inscription et renseignements au **03 86 72 08 38** ou sur **auxerre@abeille-assurances.com**
Scanner pour envoyer vos coordonnées par mail
Vos agents généraux
A. Mongin - P. Vignet - A. Rauxet
N° Orias : 22006891-22006869-22007504 - www.orias.fr



Ets BUCHEZ
MATERIEL AGRICOLE
Corbigny - Luzy - Autun - Moulins Engilbert
03 86 20 17 38 - www.etsbuchez.fr
Ets DE BRUIN
MATERIEL AGRICOLE
Cerisiers - Charny - Chateauneuf-Val-de-Bargis
03 86 96 20 08 - www.debruin.fr
NOUVEAU
T 6025
POLYVALENT
AVEC UNE GRANDE VARIÉTÉ D'OPTIONS
• Hauteur de levage : 6 m.
• Charge utile : 2,5 t.
• Assistance à la conduite VLS
• Hauteur et largeur < 2 m.
WEIDEMANN
designed for work



ÖkoFEN
La chaudière Bois Bûches
La chaudière Granulés de bois
Installation - Dépannage - Entretien - Maintenance
ZIEGLER
RGE
4, rue de l'artisanat - 89100 Paron - 03 86 65 17 06
MaPrimeRénov'

// SOMMAIRE

ACTUALITÉ // DÉPARTEMENTS

.04 PRÉDATION : AU FAIT, BONNE ANNÉE

.05 ÉLECTIONS CHAMBRE D'AGRICULTURE : LA CAMPAGNE EST LANCÉE

.06 YONNE : LES VŒUX DES ORGANISATIONS AGRICOLES

.07 NIÈVRE : LES VŒUX DES ORGANISATIONS AGRICOLES

.08 // NOUVELLE ANNÉE : QUE ÇA CHANGE !

ACTUALITÉ // RÉGION

.09 ÉNERGIE : RÉUNIR TOUS LES ACTEURS DE LA MÉTHANISATION

.10 DANS LE DOUBS : LA MINISTRE ANNIE GENEVARD EN SORTIE TERRAIN

PRODUCTIONS // ÉLEVAGE

.11 ÉQUARISSAGE : SECANIM, NOUVEAU PRESTATAIRE EN CÔTE-D'OR

PRODUCTIONS // CULTURES

.12 POIS ET FÉVEROLE D'HIVER : JUSQU'À QUAND PEUT-ON SEMER ?

RÉTROSPECTIVE //

.13 L'ANNÉE 2024 EN IMAGES (2/2)

RURALITÉ // TERRITOIRES

.19 EMPLOI-FORMATION : ATTIRER ET CONSERVER LES SALARIÉS, CELA S'APPREND

.20 JA DE BRINON-SUR-BEUVRON : UNE FIN D'ANNÉE ACTIVE

SERVICES

.21 TABLEAU DE BORD *(LES FORMATIONS, L'AGENDA PRO'…)*

.22 COURS & MARCHÉS *(COTATIONS BOVINS, OVINS-CAPRINS…)*

.24 PETITES ANNONCES

.26 ANNONCES LÉGALES

MAGAZINE // LOISIRS // OXYGÈNE

.31 EXPOSITION : LES POLLINISATEURS SOUS LES PROJECTEURS

.32 ACCORD METS ET VINS : SUBLIMER LE TERROIR BOURGUIGNON PAR LA VINOSTRONOMIE



// LE DESSIN

// EN BREF

Bovins Les maladies vectorielles font repartir la décapitalisation à la hausse

Alors qu'il ralentissait depuis le début de l'année, le rythme de décapitalisation du cheptel bovin français est reparti à la hausse à l'automne 2024, notamment en raison des maladies vectorielles, indique l'Institut de l'élevage (Idele) dans son bulletin Tendances paru le 20 décembre. L'effectif de vaches allaitantes est ainsi en recul de 1,7 % sur un an au 1er octobre 2024, puis de 2 % au 1er novembre. Plus tôt dans l'année, le rythme de baisse était passé de 1,8 % au 1er janvier 2024 à 1,5 % au 1er septembre. Au 1er novembre, on comptait dans l'Hexagone 3,392 millions de vaches allaitantes et 3,305 millions de vaches laitières (-2,2 % sur un an). L'accélération de la décapitalisation est *« liée au très faible nombre de génisses entrées dans les troupeaux »*, explique l'Idele. En raison des épizooties de maladies vectorielles, *« la fertilité a été affectée et des avortements se sont produits, en partie chez des génisses »*, qui ne sont donc pas entrées dans le troupeau des mères, relève l'institut technique. Au 2 janvier, la France comptait 9 155 foyers de fièvre catarrhale ovine de sérotype 3 (FCO-3), ainsi que 3 750 cas de maladie hémorragique épizootique (MHE). Sans oublier des milliers de cas de FCO-8.

Bovins/MHE La campagne de vaccination prolongée d'un mois

Un arrêté paru au Journal officiel le 20 décembre prolonge la campagne publique de vaccination contre la maladie hémorragique épizootique (MHE) jusqu'au 31 janvier, soit un mois de plus que la date initialement prévue par un précédent texte. Dans le cadre de cette campagne de vaccination volontaire, les éleveurs de bovins de 21 départements en bordure de la zone régulée (de la Manche aux Bouches-du-Rhône, en passant par l'Allier) peuvent vacciner leurs animaux, la MHE étant présente dans la moitié sud-ouest de l'Hexagone. Cette stratégie dite de la *« bande tampon »* vise à empêcher l'extension de la maladie. En dehors de cette zone, les éleveurs peuvent aussi vacciner, mais à leurs frais. L'État finance deux millions de doses, un stock qui permet de vacciner un million d'animaux. Les Pouvoirs publics prennent aussi en charge *« la rétribution des vétérinaires pour la prescription et la délivrance des doses, ainsi que la remontée des informations à l'administration »*, rappelle le ministère de l'Agriculture sur son site web. Le vaccin utilisé est l'Hepizovac, qui a décroché une autorisation temporaire d'utilisation (ATU) début août 2024 et permet l'exportation des animaux. Selon le dernier bilan au 26 décembre, la France compte 3 538 foyers de MHE depuis le 1er juin.

Loup/ours Dépôt simplifié et paiement accéléré pour l'aide aux moyens de protection

Les éleveurs d'ovins et de caprins soumis à un risque de prédation par le loup ou l'ours peuvent déposer leur demande d'aide aux moyens de protection pour 2025, pour laquelle le dépôt est simplifié et le versement accéléré, selon un communiqué du ministère de l'Agriculture du 27 décembre. Le dispositif repose sur un appel à projets annuel qui sera clos le 31 juillet à minuit. Cofinancée par l'UE et l'État, cette aide vise à compenser *« les surcoûts induits par les changements de pratiques »* (gardiennage, chiens de protection, clôtures électrifiées, études et accompagnement). Après une réflexion menée avec les éleveurs, le ministère et l'ASP (Agence de services et de paiement), *« plus d'une dizaine de pièces justificatives seront retirées des justificatifs à fournir par le demandeur »*. La Rue de Varenne ajoute que des *« améliorations »* ont été apportées à l'outil Safran (dépôt des dossiers) et qu'une hot-line a été ouverte par l'ASP (09 74 99 74 41). Concernant le paiement, *« les demandes de solde pour la prise en charge des chiens de protection et les investissements matériels peuvent être déposées dès que la dépense a été effectuée »*, indique le ministère (à condition de remplir le critère de durée minimale de présence dans les cercles de prédation). Une évolution qui *« permettra de ne pas attendre la fin de l'année pour déposer une demande de paiement »*.

// EN IMAGE

Climat Plus de pluies, moins de soleil en 2024


iStock/Harvepino

Météo-France a publié le 6 janvier son bilan climatique pour l'année 2024(1). Cette année, *« marquée par de nombreuses intempéries et des épisodes de précipitations intenses, entraînant des crues et des inondations à répétition »* va *« figurer parmi les dix années les plus pluvieuses à l'échelle nationale »*. Les météorologues ont constaté une hausse des pluies de 15 % par rapport à la normale. *« Le mois de septembre a été le plus arrosé depuis 25 ans »*, note le bilan annuel. *« En conséquence, les sols sont restés plus humides que les normales pendant huit mois, du jamais vu depuis plus de trente ans »*. Météo-France note *« une raréfaction du froid dans notre pays »* illustrant notamment ce fait par *« l'absence de gel pendant 6 nuits consécutives au Pic du Midi (Hautes-Pyrénées - 2 880 m) au cœur de l'hiver entre le 24 et le 29 janvier 2024 »*. En outre, notre pays a connu un ensoleillement moindre qu'à l'accoutumée (-10 %). Au total, la température moyenne annuelle estimée pour 2024 en France hexagonale et Corse est d'environ 14,0 °C. Les « normales climatiques étaient de 11,6 °C entre 1906 et 1930, de 11,8 °C entre 1960 et 1990 et de 13 °C entre 1990 et 2020.

(1) Disponible sur : https://meteofrance.fr/sites/meteofrance.fr/files/files/editorial/Bilan-climatique-annuel-2024-meteo-france-web_0.pdf

Terres de Bourgogne

1, rue des Coulots
CS 80075
21110 Bretenière
Tél. 03 80 78 90 40 - Fax 03 80 70 08 02

Éditeur : SEP DE BOURGOGNE (Société d'édition et de publication de Bourgogne). SARL au capital de 139231 € *(Création 1989, pour une durée de 99 années).* RCS B. 351475504
Associés principaux : FDSEA Côte-d'Or ; FDSEA Nièvre ; FDSEA Yonne
Commission paritaire des journaux et publication 0526 T 88045
ISSN : 1969-8232 Dépôt légal : à parution
Tirage moyen par numéro : 6200 ex.
Abonnement annuel : 123 € - **Prix au numéro :** 2,40 €
Imprimeries : Roto Champagne, rue des Frères Garnier, ZI de la Dame Huguenote, 52000 Chaumont.
Origine du papier : France / Belgique
Taux de fibres recyclées : 91 % - **Certification :** PEFC/FSC
« Eutrophisation » (ou impact sur l'eau) : Ptot 0,01 kg/tonne

• **Gérante et directrice de publication :** Mauricette Besançon
Rédaction : redaction@terres-de-bourgogne.net
• **Rédacteur en chef :** Berty Robert b.robert@terres-de-bourgogne.net
• **Secrétaire de rédaction :** Frédéric Duclos fduclos@terres-de-bourgogne.net
Publicité : pub@terres-de-bourgogne.net
• **Régionale :** Jean-Yves Blondat : 03 80 78 90 35
• **Nationale :** SAS Réussir 75683 Paris Cedex 14 Tél. 01 49 84 03 30

Syndicat national de la presse agricole et rurale

LE TRI + FACILE BAC DE TRI

// ÉLECTIONS CHAMBRES D'AGRICULTURE

Comment voter ?

Voter est un acte démocratique important qui confère aux Chambres d'agriculture tout leur poids et leur légitimité pour représenter le monde agricole et poursuivre les actions et orientations débattues et décidées au cours de leurs sessions. La campagne électorale pour le renouvellement des membres des Chambres d'agriculture se déroule jusqu'au 30 janvier, la date de clôture du scrutin est fixée au vendredi 31 janvier.

Ces élections sont organisées par et sous le contrôle des Pouvoirs publics. La commission d'organisation des opérations électorales, sous la présidence du Préfet, est chargée d'expédier le matériel de vote, d'organiser la réception, le recensement, le dépouillement des votes et la proclamation des résultats.

Voter jusqu'au vendredi 31 janvier

Plus de 2,2 millions de personnes peuvent participer aux élections des Chambres d'agriculture départementales en ce mois de janvier, sous réserve d'être inscrites sur les listes électorales spécialement établies à cette occasion. Tous les électeurs inscrits sur les listes électorales recevront à leur domicile au plus tard 10 jours avant la date de clôture de scrutin le matériel de vote. La commission d'organisation des opérations électorales leur adressera les professions de foi et un bulletin de vote de chaque liste, accompagnés des instruments de vote par voie postale mais également le code d'accès pour permettre le vote en ligne ainsi qu'une notice explicative. Tous les électeurs sont appelés à voter dès réception du matériel électoral et ceci jusqu'au vendredi 31 janvier.

Voter par voie postale

Pour voter par voie postale, il suffit de mettre le bulletin de vote dans l'enveloppe opaque (petite enveloppe) puis de découper la carte d'émargement figurant en bas du courrier reçu. Glisser ensuite la carte d'émargement et l'enveloppe opaque dans l'enveloppe d'envoi (à 3 fenêtres) en vérifiant que les informations portées sur la carte d'émargement apparaissent dans les fenêtres de l'enveloppe d'envoi. Signer enfin l'enveloppe d'envoi au verso et poster l'enveloppe. Toutes les démarches à effectuer pour voter par correspondance sont indiquées dans le matériel de vote.

Voter en ligne

Pour voter en ligne, il suffit de se rendre sur le site internet dédié : www.jevote2025.chambre-agriculture.fr puis de se connecter grâce au code d'accès reçu par courrier, de suivre les instructions de vote et de valider. C'est simple, rapide et sécurisée.

Besoin d'aide : un tutoriel a été réalisé pour accompagner les électeurs dans le vote en ligne. www.chambres-agriculture.fr/elections2025

Un gage de légitimité envers le monde agricole

Les élections aux Chambres d'agriculture ont lieu tous les 6 ans. Les 88 Chambres d'agriculture départementales et interdépartementales sont composées de 10 collèges représentatifs de l'ensemble du secteur agricole.

La campagne électorale réalisée jusqu'au 30 janvier 2025 permettra à chaque électeur de fixer son choix en fonction des programmes qui seront diffusés. Il s'agit là d'un enjeu important pour toutes les organisations syndicales et professionnelles représentatives du secteur agricole et des salariés.

Comme tout processus démocratique, cette démarche confère toute légitimité aux représentants élus siégeant dans les différents collèges pour débattre, fixer les grandes orientations de la mandature et mettre en œuvre leurs actions.





// PRÉDATION

21

Au fait, bonne année

Un loup a attaqué des ovins il y a quelques jours dans le Châtillonnais. Quatre brebis ont été tuées, trois autres ont dû être euthanasiées. Les jeunes éleveurs, qui avaient investi beaucoup de temps, d'énergie et d'argent pour lancer leur troupe, sont forcément dégoûtés.



Rien n'est fait, alors le loup continue de faire des ravages en Côte-d'Or. La dernière attaque (ou l'une des dernières attaques, sait-on jamais…), date de la nuit du 29 au 30 décembre à Étais. *« Dix brebis ont été attaquées, quatre sont mortes sur le coup et nous avons dû en piquer trois… Les autres sont blessées, l'une d'elles est très mal embarquée »*, déplore Félicien Saunois, propriétaire des animaux avec sa compagne Alexia Chevallier. Ce jeune homme de 25 ans domicilié à Marcenay, près de Laignes, est d'autant plus dépité que sa troupe venait de prendre forme : *« nous avons monté notre micro-entreprise il y a quelques mois seulement. Le loup, j'y pensais tout le temps, mais je n'imaginais pas y avoir droit aussi tôt… Nous n'avons même pas eu le temps de faire un deuxième agnelage digne de ce nom… »*.

Un projet 100 % ovin

L'activité de Félicien Saunois et Alexia Chevallier est intégralement basée sur les moutons. Félicien est l'un des trois tondeurs professionnels que compte la Côte-d'Or. Fils d'éleveur ovin, il venait de monter sa propre troupe avec plusieurs races élevées en plein air. Alexia, elle, a créé la marque O'farm'iente pour transformer la laine. La jeune femme de 23 ans s'est aussitôt confiée sur les réseaux sociaux : *« Dans notre conte de fées à nous, il n'y avait pas de grand méchant loup… Un bout du rêve s'est éteint ce matin. Élevées d'abord pour leur rusticité, puis pour leur laine et leurs agneaux. Une volonté de maîtriser de A à Z, de mener une agriculture moderne, respectueuse de la nature. Tout était échographié plein, nous rêvions du printemps et des petits agneaux noirs dans le pré. Nos économies de jeunes apprentis agricoles, nos nuits à se réveiller, nos deux dernières années sans partir en vacances, voici l'aboutissement de nos sacrifices »*. Alexia Chevallier devait intégrer la ferme-auberge de Flavigny au printemps, pour mettre à disposition et cuisiner de la viande ovine à la clientèle. *« Il est certain que ce projet est remis en question, et même tout le reste »*, redoute son compagnon, *« tout s'est vraiment écroulé il y a quelques jours… Nous n'imaginons même pas les pertes indirectes que nous allons avoir avec cette attaque et tout le stress engendré chez les brebis. En plus des animaux morts, il pourrait y avoir beaucoup d'avortements, un manque de lait et des problèmes de toute sorte… »*.



L'empreinte laissée par le loup.

« N'importe quoi »

Félicien Saunois en veut aujourd'hui à *« un peu tout le monde »* : *« il est incroyable que ceux qui nous gouvernent cautionnent cela. Faut-il encore le répéter ? Le loup n'est pas compatible avec nos élevages. Nos ancêtres avaient éradiqué ce prédateur, il y avait bien une raison. Quand il n'y aura plus d'éleveurs sur notre territoire, il sera trop tard pour agir. Les protections contre le loup ? Cela n'est possible qu'à petite échelle, donc c'est impossible chez nous ! J'ai un lot de moutons à Marcenay et j'ai joué le jeu en faisant un parc de nuit avec un filet électrique d'1,20 m de haut. Si le loup prend un peu d'élan, il franchit cet obstacle très facilement, en rigolant… C'est n'importe quoi. Les agents de l'OFB m'ont parlé des Patous, mais c'est hors de question. Des gens viennent voir assez régulièrement nos moutons, ils pourraient se faire attaquer à leur tour avec ce genre de chiens. Cela créerait bien d'autres problèmes »*. Félicien Saunois en veut également à l'OFB : *« à part l'un des deux agents présents pour la constatation, les autres nous prennent de haut et nous disent qu'il n'y a pas de meute en Côte-d'Or. Je n'y crois pas. Le loup responsable de cette attaque n'a qu'un an ou deux selon l'OFB, il ne vient donc pas de très loin… Et que penser des pro loups : je leur ai envoyé beaucoup de photos du sinistre et je n'ai pas eu la moindre réponse. C'était silence radio cette fois. Et personne n'est venu m'aider à monter les filets électriques… Cette situation est vraiment très compliquée. Tant que rien ne sera fait, nous n'aurons que nos yeux pour pleurer. C'est un énorme gâchis »*. L'autorisation de tir n'était pas à l'ordre du jour au lendemain de l'attaque, ajoute Félicien Saunois : *« nous étions encore en 2024 et la venue des louvetiers n'était plus possible ! En effet, leur quota de tirs était atteint pour l'année en cours, sachant qu'aucun loup n'a été tué en 2024 en Côte-d'Or ! »*.

AG

// CONSEIL DÉPARTEMENTAL

89

Le président, Patrick Gendraud, s'en est allé

À travers un communiqué, le Conseil départemental de l'Yonne a indiqué que son président, Patrick Gendraud, était décédé dans la nuit du 31 décembre au 1er janvier, à l'âge de 72 ans, des suites d'une longue maladie.

Le président en fonction du Conseil départemental de l'Yonne, Patrick Gendraud, est décédé dans la nuit du 31 décembre au 1er janvier, à l'âge de 72 ans, des suites d'une longue maladie (un cancer diagnostiqué au printemps 2023), comme nous l'apprend tristement le département à travers un communiqué.

Attaché personnellement et politiquement à Jacques Chirac, Patrick Gendraud a été élu au département en 1998. Il présidait la collectivité depuis juillet 2017. Il fut également conseiller communautaire du Chablisien et maire de Chablis pendant 17 années.

Le département salue *« un homme d'action et d'engagement »* qui *« n'a jamais cessé de suivre les affaires départementales et locales, même durant les moments les plus éprouvants de son traitement »*.

La préfecture de l'Yonne, quant à elle, dans un autre communiqué, rend hommage à un homme *« apprécié pour ses grandes qualités humaines, son écoute et une pugnacité toujours motivée par l'intérêt général »*, qui a su *« fédérer toutes les sensibilités autour d'un projet de développement et d'attractivité pour le département, dans l'intérêt premier des Icaunais »*. Ce fut le cas notamment avec la mise en place d'un « pacte territoires », fonds de soutien pour les collectivités de toutes tailles dans la réalisation de leurs projets ; de la mise en place d'un « pacte santé », favorisant l'installation de professionnels de santé et permettant l'ouverture d'une première année de médecine générale à Auxerre. Patrick Gendraud était aussi l'un des grands artisans de la fête olympique et de l'accueil de la flamme olympique dans l'Yonne en juillet dernier. C'était enfin *« un fidèle de l'AJ Auxerre et un ambassadeur de l'Yonne sur tous les terrains »*, souligne la préfecture.

La cérémonie d'obsèques a eu lieu le mercredi 8 janvier au matin à la cathédrale Saint-Étienne d'Auxerre.

Conformément au Code électoral, Patrick Gendraud sera remplacé en sa qualité de conseiller départemental du canton de Chablis par Philippe Lardin, maire de Pasilly. L'élection d'un nouveau président de la collectivité interviendra sous un mois. En attendant, c'est le premier vice-président du département, Grégory Dorte, qui assure l'intérim, comme le prévoit le Code général des collectivités territoriales.

Toute l'équipe de Terres de Bourgogne présente ses sincères condoléances au Conseil départemental ainsi qu'à la famille et aux proches de Monsieur Patrick Gendraud.

Christopher Levé



Département de l'Yonne

Patrick Gendraud, président du Conseil départemental, est décédé à l'âge de 72 ans des suites d'une longue maladie.

// ÉLECTIONS CHAMBRE D'AGRICULTURE

21

La campagne est lancée

La FDSEA, les JA de Côte-d'Or ainsi que la CAVB ont présenté plusieurs de leurs candidats aux élections Chambre d'agriculture mardi soir à Pommard. Un second déplacement est programmé cette fin de semaine près d'Is-sur-Tille.



Une partie de l'équipe, réunie chez le viticulteur Benoît Lahaye.

Du 15 au 31 janvier, on vote ! Les agriculteurs, viticulteurs, propriétaires et anciens exploitants sont appelés à élire leurs représentants à la Chambre d'agriculture. Dans ce cadre, FDSEA21, JA21 et CAVB présentent une liste commune *« pour une Chambre d'agriculture dynamique au service de tous les producteurs »*. Une conférence de presse s'est tenue le 7 janvier à Pommard près de Beaune, chez le viticulteur Benoît Lahaye. Les modalités du scrutin ont été rappelées à cette occasion : tous les électeurs ont reçu ou vont recevoir le matériel nécessaire pour voter soit en ligne, soit par voie postale. En ligne, il suffit de se rendre sur jevote2025.chambre-agriculture.fr et se connecter à l'aide du code d'accès reçu par courrier. Suivre ensuite les instructions et valider ! Par voie postale, le bulletin doit être mis dans l'enveloppe opaque de vote. Celle-ci doit être placée à son tour dans l'enveloppe à 3 fenêtres fournie, qui sera signée au verso et qui contiendra également la carte d'émargement de l'électeur. Le dépouillement sera effectué début février, une session d'installation élira un nouveau président le 20 de ce même mois.

En attendant

La liste FDSEA21-JA21-CAVB, emmenée par Jacques de Loisy, porte un projet commun intitulé *« Tous ensemble, nous sommes l'agriculture et la viticulture »*. L'exploitant d'Hauteville-lès-Dijon, accompagné de Baptiste Colson, représentant des Jeunes agriculteurs, a présenté une équipe soudée et dynamique : *« Notre réseau consacre beaucoup de temps au développement de la profession agricole et viticole au sens large, avec abnégation. Un travail de fond est mené en permanence, pas seulement deux mois tous les six ans, pendant la campagne ! Nous travaillons sans relâche pour représenter les producteurs dans toutes les instances et groupes de travail, nous formulons des propositions réalistes, constructives, crédibles. Nous faisons avancer les dossiers auprès de l'administration, qu'ils soient collectifs ou individuels. Choisir notre liste, c'est défendre des agricultures et une viticulture rentables, pour des installations durables »*.

AG

Un « meeting » de campagne se tenait ce jeudi 9 janvier à Moloy avec rencontre des candidats, mais aussi avec deux représentants nationaux (Yohann Barbe, porte-parole FNSEA et Pierre Meyer, JA) était au programme. À lire dans notre prochaine édition.

// FDSEA 58 ET JA 58

58

Un mois de dialogue avec le réseau national

Dans le cadre des élections de la Chambre d'agriculture, la FDSEA et les JA de la Nièvre organisent une série de rencontres avec des élus nationaux du réseau FNSEA/JA tout au long du mois de janvier.

Dans le cadre des élections de la Chambre d'agriculture, la FDSEA et les JA de la Nièvre organisent une série de rencontres avec des élus nationaux du réseau FNSEA/JA tout au long du mois de janvier. Ces rendez-vous permettront d'échanger sur les dossiers techniques, économiques et syndicaux qui touchent les agriculteurs au quotidien. Ces rencontres sont ouvertes à tous.

Les rendez-vous

• **Lundi 13 janvier**, en partenariat avec l'association CapriNièvre, La Fédération Nationale des Éleveurs de chèvres (FNEC) rencontre les éleveurs caprins nivernais, Jean-Philippe Bonnefoy, vice-président « fermier » de la FNEC, à partir de 12 h 45 (casse-croûte convivial), à la Chèvre'rit d'Amandine, 10 rue des Grands Buissons, 58 150 Garchy ;

• **Mercredi 15 janvier**, « Parlons retraite » avec Marie-Jeanne Rondeau, ancienne présidente de la section des Anciens exploitants de l'Yonne et administratrice à la SNAE, de 9 h 30 à 12 heures, au restaurant « Le Poteau », 58 190 Ruages ;

• **Jeudi 16 janvier**, « Parlons retraite » avec Danièle Jaillet, présidente de la section des Anciens exploitants de Saône-et-Loire, présidente de la section des Anciens exploitants régionale et administratrice à la SNAE, de 14 heures à 16 h 30, salle Banville, rue Théodore de Banville, 58 380 Lucenay-lès-Aix ;

• **Vendredi 17 janvier**, « Vers un élevage positif : allié du climat et de la biodiversité » avec Christine Valentin, présidente de la Chambre d'agriculture de Lozère, de 10 h 30 à 12 heures, 15 route du Château de Champlevois, 58 340 Cercy-la-Tour ;

• **Mercredi 22 janvier**, « Dégâts de gibier » avec Cédric Tranquard, président de la commission faune sauvage à la FNSEA, 14 heures à 16 h 30, lieu à confirmer ;

• **Mercredi 22 janvier**, « Soirée grandes cultures» avec Benjamin Lammert, président de Fédération Française des Producteurs d'Oléagineux et de Protéagineux (Fop), à partir de 18 heures, salle des fêtes de Garchy.

FDSEA 58 et JA 58

Renseignements auprès de la FDSEA 58 : 03 86 93 40 92.



DÉPARTEMENTS

LES VŒUX DES ORGANISATIONS AGRICOLES

// FDSEA

89 Les vœux du président Damien Brayotel



Damien Brayotel, président de la FDSEA de l'Yonne.

L'année 2024 restera pour nous une année de forte mobilisation. Vous avez été nombreux sur tout le département à répondre présents et à vous engager à nos côtés pour notre action « On marche sur la tête ». 2024 a aussi été une année climatique et économique difficile pour tous et nous devons nous battre pour défendre notre rentabilité, notre revenu. Dans un contexte d'instabilité politique, nous avons porté des mesures concrètes et crédibles. Notre action, coordonnée par FNSEA/JA et tous les départements de France, a permis l'obtention d'avancées et d'engagements, notamment sur l'abandon de la hausse de la taxe sur le GNR, des aides aux secteurs en crise (FCO, MHE, agriculture bio, viticulture), la suppression de l'obligation de 4 % de jachères, le recalcul du ratio prairie et le calcul des retraites sur les 25 meilleures années. En 2025 nous continuerons de faire pression pour la mise en œuvre des engagements pris par l'État. Nous poursuivrons notre action pour la simplification du quotidien des agriculteurs, pour protéger nos productions de la concurrence déloyale, pour redonner du revenu et faire reconnaître le métier d'agriculteur. Afin de faire entendre votre voix dans les instances décisionnaires à toutes les échelles, départementale, régionale, nationale et européenne, votre vote aux élections à la Chambre d'agriculture est essentiel. Par une représentation forte et unie, nous pourrons ainsi peser davantage sur les négociations et porter des solutions solides et pragmatiques pour améliorer nos conditions de travail et notre revenu. Chers collègues, pour cette nouvelle année je vous souhaite de retrouver du plaisir dans votre métier. Continuons de donner du sens à notre agriculture et des perspectives aux jeunes générations.

// YNOVAE

89 Les vœux du président Laurent Poncet



Laurent Poncet, président de la coopérative Ynovae.

« Adhérents d'Ynovae, partenaires du monde agricole, à l'aube de cette nouvelle année 2025, je souhaite vous adresser mes vœux les plus sincères. Alors que nous traversons une période sans précédent, marquée par des défis sans équivalent, il est essentiel de se rassembler et de faire preuve de résilience.

L'année écoulée a été particulièrement éprouvante, avec la pire récolte que nos agricultures aient connue depuis 40 ans. Ce constat, bien que difficile, nous rappelle l'importance de l'adaptation face à un contexte géopolitique instable et à un dérèglement climatique qui impactent nos productions. En cette nouvelle année, nous devons continuer à explorer des pistes de diversification et d'innovation. Les cultures de diversification, le secteur de l'énergie, ainsi que la maîtrise des nouveaux cycles de l'eau sont autant de leviers que nous devons activer pour renforcer notre résilience.

Nous devons continuer à miser sur les vertus économiques et environnementales de nos différentes filières, qui demeurent plus que jamais d'actualité. Elles nous offrent l'opportunité de garantir des débouchés durables pour nos produits tout en générant une plus-value significative pour nos exploitations. En maintenant des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement, nous pouvons réduire notre empreinte carbone, préserver la qualité de nos sols et répondre aux attentes croissantes de nos clients. Ensemble, nous devons continuer à investir dans des projets innovants et durables, tout en soutenant nos agriculteurs à la fois dans la transition agroécologique mais aussi la transition générationnelle. La solidarité et l'engagement sont des valeurs essentielles qui nous permettront de surmonter cette crise et de bâtir un avenir plus serein pour tous. En cette nouvelle année, restons unis et déterminés dans notre quête de durabilité et de prospérité. Que 2025 soit une année de renouveau, d'espoir et de succès pour chacun d'entre vous. Meilleurs vœux ».

// GROUPAMA

89 Plus que jamais engagés à soutenir nos sociétaires



Olivier Thibault, président de la fédération de l'Yonne de Groupama Paris Val de Loire.

En 2024, l'Yonne, comme une grande partie de la France, a été frappée par des conditions climatiques extrêmes qui ont bouleversé les cycles agricoles et impacté toutes les récoltes, mais aussi des dommages sur les biens privés et professionnels de nos sociétaires. Alors que les épisodes de sécheresse prolongée, les vagues de chaleur et les tempêtes intenses se multiplient, la résilience de notre territoire est mise à l'épreuve. Les effets du changement climatique ont des répercussions directes sur les prix des produits alimentaires et des matières premières, exacerbées par une inflation toujours présente en 2024. Les coûts de réparation ont également considérablement augmenté. La hausse des prix des matériaux, des pièces de rechange et de la main-d'œuvre a renforcé la pression financière. Face à ce contexte difficile, Groupama reste plus que jamais fidèle à son modèle mutualiste. Ce modèle, fondé sur la solidarité, nous permet d'apporter une réponse adaptée et collective aux défis qui se posent à nos sociétaires. Chez Groupama, nous croyons fermement que la prévention est un pilier fondamental de notre modèle. C'est pourquoi nous avons mis en place plusieurs initiatives tout au long de l'année 2024 pour renforcer la protection de nos sociétaires : Les gestes qui sauvent : En collaboration avec les acteurs locaux, nous avons multiplié les formations et les campagnes de sensibilisation aux gestes qui sauvent, afin de mieux préparer nos communautés aux risques, qu'ils soient liés aux intempéries ou à des accidents de la vie courante ; les opérations extincteurs : Nous avons organisé un contrôle des extincteurs de nos sociétaires sur le département, une action particulièrement importante dans un contexte de multiplication des risques d'incendies domestiques ou professionnels ; le soutien aux associations locales : Dans un esprit de mutualisation des efforts, nous avons soutenu de nombreuses initiatives d'associations locales. Ces actions permettent non seulement de renforcer les liens communautaires mais aussi de promouvoir la solidarité et la prévention, des valeurs au cœur de notre modèle.

En ce début d'année 2025, nous sommes plus que jamais engagés à soutenir nos sociétaires face aux défis posés par le climat et l'inflation. Grâce à notre modèle mutualiste, nous mettons tout en œuvre pour accompagner ceux qui en ont le plus besoin, tout en favorisant une approche préventive pour minimiser les risques et limiter les dégâts. Nous continuons à investir dans des actions concrètes qui apportent un soutien tangible et durable à nos sociétaires. Ensemble, en faisant preuve de solidarité, nous saurons faire face aux défis climatiques et économiques de demain, et nous sommes plus que jamais un acteur au cœur de la prévention, aux côtés de ses sociétaires pour un avenir plus sûr et plus serein.

Groupama, l'ensemble de ses élus et collaborateurs, vous présente ses meilleurs vœux pour cette nouvelle année.

Olivier Thibault, président de la fédération de l'Yonne de Groupama Paris Val de Loire.

// DROIT DE RÉPONSE

58 « Les défenseurs d'une agriculture qui produit plus et mieux »

Dans notre édition du 20 décembre, nous avons publié un droit de réponse émanant du Conseil départemental de la Nièvre, en lien avec l'implication de la collectivité dans le soutien au monde agricole. Jean-Luc Gauthier, agriculteur, élu d'opposition au sein du Conseil départemental et maire de Saint-Benin d'Azy, fait à son tour connaître sa position.

« Le 15 novembre 2024, à Saint-Benin d'Azy, la FDSEA a tenu une assemblée générale où j'ai eu l'occasion de prendre la parole, comme maire de la commune et comme exploitant agricole directement concerné par l'avenir de la profession. Dans un article (paru le 22 novembre) *consacré à cette manifestation, Terre de Bourgogne a mentionné une crainte que j'avais exprimée, sur* « le désengagement du Conseil départemental pour le monde agricole quand il annonce réduire son soutien à des organismes tels que le GDS. » *À la suite de cet article, le président du Conseil départemental a demandé un « droit de réponse »* (paru le 20 décembre) *où il me met nommément en cause. Il se plaint d'abord de ne pas avoir été invité, ce qui a de quoi surprendre, puis amalgame deux interventions, celle d'Emmanuel Bernard et la mienne, pour s'indigner qu'on reproche au Conseil départemental son* « désengagement pour le monde agricole et son absence de soutien envers l'Association des Jeunes Agriculteurs. » *Suit une liste des actions du Conseil départemental destinée à rétablir* « la vérité et les faits ». *Cette liste mélange des actions de nature et d'importance très différente, sur un ton si péremptoire qu'on serait tenté de s'incliner, mais quitte à parler des faits, il en est un qui me tient particulièrement à cœur. Le président du Conseil départemental se flatte d'avoir toujours été présent* « pour aider un groupe d'éleveurs et la Communauté de communes des Amognes à ouvrir l'atelier de transformation La Fermille ». *Certes, la reconnaissance du rôle de la Communauté de communes Amognes-Cœur-du-Nivernais dans cette ouverture représente un net progrès sur un article paru dans le magazine* Imagine la Nièvre *d'octobre 2024, qui consacre toute une page à la réussite de la Fermille sans mentionner une seule fois la com' de com ACN. Aussi il est bon de rappeler que ce projet a été porté, avec quelle persévérance, par Christian Perceau, président de la com' de com à l'époque, et qu'il a bénéficié d'un soutien important de l'État, alors que le Conseil départemental avait commencé par refuser son concours financier en prétendant qu'il n'entrait pas dans son domaine de compétence. Il a fallu expliquer que le Conseil départemental de Corrèze avait accompagné un projet identique pour que celui de la Nièvre daigne attribuer 80 000 euros sur un budget total de 1 353 000 euros… soit 5,9 % ! Quant à mes inquiétudes sur le désengagement du Conseil départemental envers l'agriculture, comme l'article l'expose clairement, elles portent sur l'aide attribuée jusqu'à présent au GDS qui pourrait être supprimée, alors que le contexte sanitaire est particulièrement difficile avec la FCO, ses différents variants, et la MHE. Ce n'est vraiment pas le moment de baisser la garde dans ce domaine. Pour le reste, avec mes collègues de* La Nièvre Ensemble, *nous avons toujours voté les rapports sur l'agriculture, même si nous contestons souvent la vision idéologique ou irréaliste de la majorité départementale à ce sujet comme pour d'autres. En revanche, quand nous avons proposé des motions sur des sujets brûlants dans le contexte de crise agricole, comme le projet Farm to fork ou l'interdiction de produits phytosanitaires, nous avons eu beaucoup de mal à obtenir le soutien de la majorité - qui nous l'a d'ailleurs parfois refusé. Quant à nous, nous serons toujours les défenseurs d'une agriculture qui produit plus et mieux pour assurer l'autonomie alimentaire du pays. Mais puisque le président du Conseil départemental s'engage finalement à rester* « le fervent défenseur et le soutien du monde agricole », *nous tomberons sans doute d'accord : il peut compter sur le groupe* La Nièvre Ensemble *pour veiller à ce que cette promesse ne reste pas lettre morte. »*

Jean-Luc Gauthier

LES VŒUX DES ORGANISATIONS AGRICOLES

// FDSEA 58

« Joie et réussite »

Nous avons vécu une année agricole particulièrement compliquée, à la fois climatique, sanitaire et économique. Une immense partie d'entre nous a subi les effets de ces crises. Habitués à faire face à ces excès, nous avons cherché à nous adapter.

En revanche, la complexité administrative, la pression économique et la stigmatisation de nos productions ont déclenché un mouvement agricole sans précédent. Sans revenir en détail sur ces actions, force est de constater que la population française nous a compris et nous a majoritairement soutenus. Le maillon faible est constitué par la réponse politique à nos problèmes. Nous avons bien obtenu des réponses sur des points réglementaires à la fois localement et à Bruxelles. Il n'en demeure pas moins que la réponse structurelle attend toujours et sur le plan fiscal et au niveau social. La prise en compte de nos coûts de production et l'équivalence d'application des normes en Europe restent en suspens.

La FDSEA de la Nièvre reste active



Emmanuel Bernard, président de la FDSEA 58.

afin d'accompagner chacun d'entre nous à faire face à tous ces enjeux, nous sommes mobilisés dans le département et nous agissons sur tous les aspects de nos problèmes. Dans le cadre des élections à la chambre d'agriculture, nous avons une liste en capacité à répondre aux problématiques technico économiques. Nous devons construire des réponses face au changement climatique, aux difficultés économiques ainsi qu'à l'enjeu de la transmission de nos exploitations grâce à notre engagement. Notre ambition est de donner le goût d'entreprendre. Pour cela, il faut voter car cela nous donne une vraie légitimité face aux donneurs de leçons, les parlementaires et l'administration. Le mois de janvier sera déterminant à tout point de vue pour nous tous, de la Nièvre à Bruxelles en passant par Paris, où nous sommes représentés dans des instances de décisions.

Je souhaite à tous une bonne année 2025, que chacun se réalise dans ses projets professionnels et personnels. Que cette année soit synonyme de joie et de réussite.

Emmanuel Bernard, président de la FDSEA 58

// JA 58

Un engagement à poursuivre

J'espère que 2025 sera meilleure que 2024, car cette dernière restera forcément dans les mémoires à cause des aléas climatiques, des divergences et décisions politiques, avec comme points d'orgue les manifestations de début et fin d'année. 2024 nous a montré que nous devions repenser nos métiers afin de trouver des solutions pour conserver et pérenniser notre modèle agricole.

Les difficultés qui touchent notre profession atteignent également tous les autres corps de métiers qui gravitent autour, je pense notamment aux bouchers. Une certaine cohésion des professions permettra, j'en suis sûr, de faire avancer les choses. 2024 aura aussi été estampillée par des événements festifs portés par les JA, à l'image des Terres de Janie ou encore aux Jeux inter JA. Je remercie d'ailleurs toutes les équipes des cantons des JA pour leur engagement et leur dynamisme. Enfin, 2025 sera une année de



Simon Gauche, président des JA de la Nièvre.

décisions, que ce soit pour les élections Chambre ou pour ma dernière année de présidence. Il faudra trouver une relève et je ne doute pas que de jeunes talents sont prêts à prendre cette responsabilité pour continuer à donner de la visibilité et de la passion aux JA de la Nièvre car ils sont l'avenir de l'agriculture.

Simon Gauche, président des JA 58

// ÉLEVAGE CAPRIN

Rencontre avec la Fnec

La Fédération Nationale des Éleveurs de Chèvres (Fnec) rencontrera les éleveurs caprins Nivernais le lundi 13 janvier à Garchy.

L'association CapriNièvre, la FDSEA 58 et JA Nièvre convient le lundi 13 janvier, les éleveurs caprins Nivernais à venir rencontrer Jean-Philippe Bonnefoy, éleveur de chèvres en Saône-et-Loire et vice-président « fermier » de la Fédération Nationale des Éleveurs de Chèvres (Fnec), dans l'exploitation de Amandine et Stéphane Lafranchise, lieu-dit Malvaux (Garchy).

Alors que l'astreinte laitière et commerciale limite grandement la capacité des chevriers à se retrouver pour échanger sur les dossiers économiques, techniques et syndicaux de leur filière tout au long de l'année, cette rencontre hivernale, conviviale et informative, sera l'occasion de revenir en détail sur divers sujets relatifs à l'accompagnement technique et économique des éleveurs ainsi que sur les dossiers syndicaux des filières laitières et fromagères.

Au programme

- Réglementation européenne sur le transport des animaux vivants et la collecte des chevreaux.
- Viande de chevreau : Projet Valcabri et références technico-économiques de l'institut de l'élevage.
- Travaux et actualités sur le prix du lait de chèvre.
- Mensualisation des autocontrôles STEC matière première lait cru pour les producteurs fromagers.
- Travaux de la Fnec sur la réduction de la charge administrative et du coût de cette dernière en élevage caprin.
- Conseil et appui technique fromager en Bourgogne.
- Travaux interprofessionnels de l'Anicap
- Questions diverses.

Les éleveurs sont invités à 12 h 45 pour un casse-croûte convivial avec Jean-Philippe Bonnefoy à La Chèvre'rit d'Amandine, 10 rue des grands buissons, 58 150 Garchy. Les échanges prévus au programme débuteront après ce temps de détente collectif.

CapriNièvre, la FDSEA 58 et JA 58



La rencontre aura lieu le 13 janvier à partir de 12 h 45.

// VOTER AUX ÉLECTIONS DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE

Un enjeu crucial pour l'avenir du secteur

Les élections de la Chambre d'agriculture se tiendront jusqu'au 31 janvier 2025. Il est essentiel de comprendre pourquoi chaque voix compte dans ce scrutin.



Éric Bertrand a été président de la Chambre d'agriculture de la Nièvre de 2007 à 2019.

Au-delà d'un simple acte civique, voter à ces élections représente un véritable test de la représentativité syndicale au sein du secteur agricole. Les résultats de ce scrutin sont examinés de près par les pouvoirs publics, qui s'en servent pour déterminer quelles organisations sont considérées comme représentatives, tant au niveau départemental que national. Une Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles et des Jeunes Agriculteurs largement majoritaires bénéficient d'un poids significatif dans les discussions avec les autorités, telles que le Préfet ou le Conseil départemental. En conséquence, une FDSEA et des JA forts sont plus écoutés et peuvent défendre plus efficacement les intérêts des agriculteurs.

De plus, il est crucial de récompenser le travail de celles et ceux qui se battent pour les droits et les intérêts des agriculteurs. FNSEA et les Jeunes Agriculteurs (JA) œuvrent de manière responsable et dans la durée sur tous les dossiers importants pour le secteur. Bien que ce travail ne soit pas toujours visible immédiatement, en votant les agriculteurs peuvent soutenir ce travail et encourager une représentation active et impliquée. À l'inverse, ne pas voter équivaut à se désintéresser des débats agricoles qui définiront demain les conditions d'exercice du métier. En choisissant de s'abstenir, les agriculteurs renoncent à jouer un rôle actif dans le développement de l'agriculture, face à une société civile de plus en plus mobilisée et interventionniste.

Ainsi, voter aux élections de la Chambre d'agriculture n'est pas seulement un droit, c'est un devoir pour tous ceux qui souhaitent voir leur voix entendue et leurs intérêts défendus. Chaque vote compte et peut faire la différence pour l'avenir de l'agriculture. Participer à ce scrutin, c'est s'engager pour un secteur agricole dynamique et représentatif.

Éric Bertrand, président de la Chambre d'agriculture de la Nièvre de 2007 à 2019, précise : *« Les Chambres d'agriculture jouent un double rôle. D'une part, elles constituent l'interlocuteur officiel des pouvoirs publics, représentant l'ensemble des agriculteurs. Il est donc essentiel qu'elles soient le fruit d'une large mobilisation. D'autre part, elles sont incontournables dans le développement agricole, offrant aux exploitants un éventail de services et d'outils, pour cette raison également les agriculteurs doivent être acteurs au sein des Chambres ».*

FDSEA 58 / JA 58

ETS
BRISARD
BERNARD et FILS
constructions métalliques
BÂTIMENTS AGRICOLES
DEVIS GRATUIT
Route de Gray - Mantoche
BP 17 - GRAY cedex
03 84 65 25 98

89 58 21

DÉPARTEMENTS

// NOUVELLE ANNÉE

21

Que ça change !

Les présidents de la FDSEA et des JA de Côte-d'Or demandent du changement pour 2025.

Lendemain du jour de l'an, 9 heures : nous passons un petit coup de fil à Jacques de Loisy et Antoine Duthu, histoire de faire perdurer la tradition des *« vœux des présidents »* dans Terres de Bourgogne. La consigne est la même à chaque fois : formuler deux vœux pour l'agriculture. Jacques de Loisy pense aussitôt aux responsables politiques : *« Qu'ils prennent les décisions que nous attendons tous depuis début 2024, en lien avec la loi de finances et la loi d'orientation agricole ! Cela redonnerait de l'élan à l'agriculture de production. Nous les avons relancés sur le sujet lors de notre action syndicale deux semaines avant Noël »*. Le président de la FDSEA enchaîne avec son deuxième vœu, en lien avec la météo : *« souhaitons que l'ensemble du territoire de la Côte-d'Or bénéficie de conditions favorables cette année, cela n'est plus arrivé depuis bien longtemps… Un peu de pluie dans le val de Saône mais pas trop, un peu plus sur les plateaux et à peu près autant dans l'Auxois… De bonnes conditions pour le développement des plantes mais aussi pour les récoltes, ce serait vraiment bien »*. Jacques de Loisy s'offre un troisième vœu : *« il faut impérativement que la prédation du loup soit considérée et attaquée à bras-le-corps, au plus vite. Je viens de rendre visite à la famille Saunois dans le Châtillonnais (voir par ailleurs), cette situation est insupportable »*.



Antoine Duthu.


Jacques de Loisy.

Contacté à son tour pour ses vœux de la nouvelle année, Antoine Duthu, président des Jeunes agriculteurs de Côte-d'Or, débute lui aussi en évoquant le gouvernement : *« Nos dirigeants doivent remettre l'agriculture au cœur du débat politique, ce n'est malheureusement pas encore le cas car rien n'avance. C'est plus qu'une impression personnelle : tout le monde pense déjà à 2027 et bien d'autres choses sont à gérer avant l'agriculture, c'est bien dommage. Il nous faut pourtant une ambition agricole digne de ce nom et à long terme, c'est pourquoi nous maintenons la pression syndicale depuis des mois »*. L'éleveur de Francheville fait part de son deuxième vœu : *« les agriculteurs font beaucoup d'efforts dans bien des domaines, depuis très longtemps et c'est toujours eux qui en payent les conséquences. Là aussi, il faudrait du changement, que tout le monde participe à ces efforts ! Des prix rémunérateurs dans nos métiers feraient le plus grand bien. Nous n'en parlons pas assez mais le prix du matériel devient inabordable pour beaucoup de personnes. Cela devient problématique »*.

AG

TOUS ENSEMBLE, NOUS SOMMES L'AGRICULTURE !

21

FDSEA-JA 21

Pour une production qui rémunère durablement ses agriculteurs



Les normes, réglementations environnementales, zonages divers, enregistrements et justificatifs en tous genres s'empilent toujours plus, bien que nos politiques déclarent qu'ils veulent la simplification tout autant que nous.

Oui, il nous faut préserver l'environnement, mais nous devons le faire en maintenant une production agricole économiquement viable qui contribue à assurer notre souveraineté alimentaire.

Ainsi, en premier lieu, nous refusons la contrainte pour la contrainte : lorsque des efforts sont faits, ils doivent aboutir à de vrais résultats sur l'environnement, pas à un formulaire de plus. La réglementation et son application doivent être pragmatiques, claires, accessibles, et ne pas être un boulet économique supporté uniquement par les exploitations agricoles

Pragmatisme

Protéger en interdisant tout, c'est facile, mais ça n'a jamais nourri personne. Il faut donc protéger, mais dans le cadre du maintien de nos productions et de nos exploitations, et donc de notre compétitivité, car sans revenu, il n'y aura plus d'agriculteurs. C'est la raison pour laquelle nous défendons la réintroduction dans les textes de la souveraineté alimentaire comme un objectif primordial pour notre pays et pour l'Union Européenne. En complément, nous continuons à porter le « pas d'interdiction sans solution économiquement viable ! ». En pratique, cela signifie qu'il faut laisser le temps de la recherche d'alternatives (interdictions de phytos, menaces sur le prix des engrais ou la taxation du GNR…) et s'assurer de leur efficacité et de leur coût. Lorsque des solutions techniques non compétitives existent, elles ne sauraient être imposées si nous ne pouvons pas nous assurer en retour que les produits qui ne respectent pas les mêmes normes ne seront pas importés. En 2024, les mobilisations ont enfin permis la création du PARSADA, du comité des solutions et des améliorations majeures pour l'avenir d'Écophyto, mais ce n'est qu'un premier pas que nous aurions préféré obtenir sans avoir besoin de bloquer les autoroutes. Il faut continuer, et plus vite !

Simplicité

La multiplicité des réglementations entraîne des difficultés majeures d'information, de lisibilité et de compréhension pour tous : pas moins de 4 ou 5 réglementations peuvent s'appliquer au simple retournement d'une prairie ; le gouvernement avait compté 14 réglementations différentes applicables aux haies ; les règles zonées dépendent de cartes variées, inaccessibles sur un même support (zone vulnérable aux nitrates, cartes des cours d'eau, carte BCAE, Natura 2000, parcs nationaux, captages, SAGE…). Avec le Comité de REnovation des Normes Agricoles pour celles déjà en œuvre, mais aussi à chaque nouvelle norme, les doublons et autres vestiges de réglementations dépassés doivent être supprimés. Dans l'attente de l'aboutissement de ces travaux, il est nécessaire que chacun puisse trouver un interlocuteur compétent pour le renseigner, dans un format type guichet unique : les Chambres d'agriculture et nos syndicats peuvent accompagner les agriculteurs dans certains domaines, mais lorsque la complexité est trop élevée, c'est bien l'administration qui doit s'engager sur des réponses et interprétations, dans un objectif facilitateur.

Compétitivité

Que certains reprennent la protection de l'environnement à leur compte pour augmenter charges et taxes sur le dos des agriculteurs, c'est non ! Surtout quand c'est pour redistribuer de manière opaque loin de l'agriculture. À l'inverse, travailler sur les moyens de produire les plus durables, la diffusion de ces connaissances dans un cadre réel et le financement nécessaire peut avoir beaucoup plus d'impact sur la protection de l'environnement tout en créant des outils de la compétitivité et de la durabilité de nos entreprises. Par exemple, travailler sur l'animation agricole des captages pour trouver les origines réelles des problèmes et des solutions applicables et beaucoup plus efficaces que de faire des zonages immenses en interdisant tout ce qui est possible autour, car chaque acteur pourra vraiment agir en responsabilité avec une contrainte limitée au maximum nécessaire sur la vie de l'exploitation.

FDSEA-JA

ÉDITO


Fabrice Faivre, trésorier FDSEA21

L'environnement est notre outil de production : nous voulons le préserver. Et c'est pour ça que nos revendications divergent de celles des « yaka-foquon ». Nous devons préserver notre capacité à produire l'alimentation et à alimenter les nouveaux débouchés renouvelables : énergies, matériaux biosourcés… dans le respect de notre environnement. Ainsi, hors de question de tout mettre en jachère et d'attendre que le temps passe. Alors trouvons des solutions pragmatiques, laissons aux agriculteurs la liberté d'essayer, de s'adapter pour s'améliorer comme ils l'ont toujours fait, et desserrons un peu le carcan réglementaire qui nous opprime.

// ÉNERGIE

Réunir tous les acteurs de la méthanisation

GRDF a organisé la première édition de Métha'Salon qui s'est tenu en Côte-d'Or et dans le Jura. Le but était d'accompagner les agriculteurs dans leur projet de méthanisation alors que les objectifs de production énergétique décarbonée sont connus.



Les visiteurs du Métha'Salon pouvait faire établir une étude préliminaire quant à leur projet.

Des experts, des entreprises innovantes, des financeurs et des agriculteurs méthaniseurs rassemblés en un seul et même lieu : c'était le principe du premier Métha'Salon organisé récemment par GRDF au palais des congrès de Beaune et quelques jours après dans le Jura, au centre d'affaires de Baume-les-Dames. Ce salon, précise Éric Passetti, directeur territorial GRDF région Bourgogne-Franche-Comté (BFC), était une initiative des équipes biométhane de GRDF (pour lesquelles travaillent plusieurs dizaines de personnes) : *« On sent, depuis plus d'un an, un dynamisme dans le secteur de la production de biométhane. Réunir des constructeurs, des agriculteurs engagés, les Chambres d'agriculture, l'Agence de la transition écologique (Ademe), le Conseil régional de BFC, des conseillers juridiques, ou encore l'antenne régionale de l'Association des agriculteurs méthaniseurs de France, ça ne s'était jamais fait dans notre région. »*

Horizons 2030 et 2050

Sur BFC, on constate une forte accélération dans ce domaine de production énergétique sur les 14 derniers mois avec une quantité de biométhane en progression de 40 % sur cette période. Aujourd'hui, 25 méthaniseurs sont en fonctionnement avec 640 GW de biométhane injectés dans les réseaux de GRDF. *« Nous devons nous mobiliser pour aider, accompagner et accueillir les projets,* poursuit Éric Passetti, *mais également pour adapter notre réseau, en termes de maillage et d'équipements techniques. Nous sommes face à un défi et une ambition majeure : décarboner les usages et pour cela, le biométhane est la réponse idéale. On doit accélérer pour parvenir, à l'horizon 2030, à un taux de 25 % de la consommation de BFC assurée en biométhane, avant 100 % en 2050. »* Même si, avec 750 méthaniseurs en fonctionnement en France, on peut considérer que la technologie est mature, il existe encore des points de progression possibles. On envisage aujourd'hui des méthaniseurs de différentes formes ou tailles. Les conditions de rachat du gaz sont aussi plus attractives depuis juin 2023, en raison d'évolutions réglementaires. Sur les salons de Beaune et Baume-les-Dames, GRDF proposait aux visiteurs intéressés d'établir une étude préliminaire qui pouvait être complétée par un aperçu du montage juridique le plus adapté à leurs besoins, mais aussi par le regard d'un constructeur, d'une Chambre d'agriculture, de l'Ademe… Toutes les ressources étaient rassemblées, ce qui constituait un appréciable gain de temps. D'autres évènements sont programmés pour 2025, à commencer par la journée régionale organisée à Beaune le 14 janvier *(voir dans cette même page)*.

Berty Robert

Convention avec l'Ademe et la Région



GRDF a signé, début décembre à Dijon, avec la Région BFC et l'Ademe, une convention avec l'objectif de soutenir la filière biométhane. Cette convention a été conclue dans le cadre de la Journée régionale des énergies renouvelables. Elle s'inscrit dans le contexte plus global des objectifs de production nationaux, qui prévoient d'atteindre à brève échéance 44 TWh d'énergie à base de méthanisation. Le potentiel français étant évalué au total, à 130 TWh. *« Il faut aider les agriculteurs à franchir le cap nécessaire »*, précisait Brice Fèbvre, directeur clients territoires de GRDF Est et cosignataire de la convention, aux côtés de Marie-Guite Dufay, présidente du Conseil régional de BFC, Adrienne Krzakala, directrice de l'Ademe BFC et d'Anne Coste de Champeron, Secrétaire générale pour les affaires régionales de la Préfecture.

// ÉNERGIE

Une journée consacrée à la méthanisation

La Région Bourgogne-Franche-Comté et l'Agence régionale de la transition écologique (Ademe) proposent une journée d'animation sur la méthanisation, le 14 janvier à Beaune.

Les unités de méthanisation sont presque au nombre de 100 en Bourgogne-Franche-Comté (BFC). Dans un contexte plus large de nécessité d'augmenter la part des productions énergétiques renouvelables, le Conseil régional de BFC et l'Ademe BFC ont décidé de mettre en lumière ces modes de productions, très liés à l'agriculture. Mardi 14 janvier, ils donnent rendez-vous au palais des congrès de Beaune pour une journée spécialement dédiée, de 8 h 30 à 17 h 30. Le public visé est celui des exploitants agricoles, des porteurs de projets et des collectivités désireux de s'informer, de découvrir les dispositifs financiers et d'accompagnement mais aussi de se nourrir de témoignages et d'outils pratiques. Nous en avons déjà parlé dans nos pages : la méthanisation peut être porteuse de bénéfices pour les agriculteurs et agricultrices :

- des revenus complémentaires ;
- une autonomie énergétique (chauffage des bâtiments, carburant pour les tracteurs) ;
- une matière organique de qualité, le digestat, qui remplace jusqu'à 70 % des engrais minéraux dans les sols ;
- une solution de mise en conformité réglementaire de leurs stockages d'effluents d'élevage.

Au programme de cette journée :

- un état des lieux de la méthanisation en BFC par le centre de ressources régional MéthaBFC (1) ;
- les actualités réglementaires de la filière par l'Association technique énergie environnement (Atee) ;
- deux témoignages de méthaniseurs avec lesquels il sera possible d'échanger : le Gaec Martens, en Côte-d'Or et Bioénergie Pierroise, en Saône-et-Loire.

Différents outils seront présentés, notamment le contrat de progrès par Solagro (un organisme de conseil et de formation en énergie, environnement et ingénierie). Un tour de table des dispositifs financiers et accompagnements des projets sera aussi possible en présence des banques suivantes : Crédit Agricole, Banque Populaire, CIC Crédit Mutuel. Il sera complété par une présentation des subventions et accompagnements de l'Ademe et de la Région BFC, de la réflexion du projet à son exploitation.

(1) Il existe un centre de ressources régional sur la méthanisation, baptisé MéthaBFC. Il tient une permanence téléphonique les lundis et jeudis après-midi au numéro suivant : 03 45 81 06 30



Produire de l'énergie à partir de l'agriculture : la journée régionale sur la méthanisation fournira un maximum d'informations aux porteurs de projets.

// DANS LE DOUBS

La ministre Annie Genevard en sortie terrain

Lors d'une visite terrain organisée le 2 janvier, la ministre de l'Agriculture s'est entretenue à huis clos avec les représentants des syndicats agricoles. Elle a posé un agenda pour la mise en place des différentes mesures attendues depuis bientôt un an par les agriculteurs.

Tous les participants à la rencontre organisée le 2 janvier sur la ferme de Nicolas Girard, producteur laitier à Saint-Vit, dans le Doubs, entre Besançon et Dole, avec la ministre de l'Agriculture, Annie Genevard le savent : le temps politique est long. Trop long ! L'instabilité gouvernementale issue des élections européennes et de la dissolution de l'Assemblée nationale suivie de la censure d'un gouvernement sans majorité à la Chambre des députés n'a fait qu'ajouter à l'incompréhension des agriculteurs. Eux, qui attendent depuis près d'un an des mesures de simplification, une loi d'orientation agricole, un projet de loi de finances, bref, des signes de soutien en faveur de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire, ont échangé pendant près d'une heure avec leur ministre de tutelle, lors d'une rencontre mise sur pied dans l'urgence : *« La Chambre d'agriculture a été sollicitée par la préfecture le 30 décembre. Il a fallu faire vite et trouver une ferme aux abords de Besançon »* expliquait le président de la Chambre interdépartementale d'agriculture, Philippe Monnet.



Nicolas Girard, l'éleveur qui recevait Annie Genevard, lui a offert une bouteille de lait afin de montrer concrètement la valeur qui lui revient.



Reconduite dans ses fonctions, la ministre de l'Agriculture et ancienne élue locale du Doubs a entamé l'année par une visite dans une ferme laitière près de Besançon.

Simplification attendue

« La simplification est attendue. C'est même une priorité. Le Conseil stratégique phytosanitaire (CSP) illustre cette nécessité, tout comme les modalités trop complexes des prêts bancaires (trésorerie et consolidation) destinés à soutenir les exploitations. Actuellement, les mêmes documents sont souvent exigés à plusieurs niveaux, alors qu'un transfert direct entre les interlocuteurs permettrait de réduire les démarches et de gagner un temps précieux » précisait Florent Dornier, président de la FDSEA25 à l'issue de la rencontre. Si la ministre a bien saisi le problème, la mise en application de cette simplification doit s'accompagner de textes réglementaires. *« Sur la prédation lupine, elle nous a annoncé un arrêté ministériel imminent »* poursuivait le leader syndical. L'application d'Egalim, la collaboration des acteurs de la filière laitière sur les coûts de production, la contractualisation, sont d'autres sujets abordés avec Annie Genevard.

La ministre a annoncé la probabilité d'obtenir le vote du projet de loi de finances en janvier et la loi d'orientation agricole en février. Un calendrier qui ne pourra être tenu qu'avec la garantie d'une coalition à l'Assemblée nationale. L'autre dossier qui a cristallisé les échanges concerne le syndicat Jeunes agriculteurs. L'installation et la question du renouvellement des générations préoccupent la ministre.

Bouteille de lait symbolique

L'exploitation de Nicolas Girard n'avait pas été choisie par hasard. À 34 ans, le jeune agriculteur, avec sa formation d'ingénieur agronome et son expérience professionnelle, a mûrement réfléchi son installation avant de revenir sur la ferme. *« J'ai choisi de m'installer. Le temps de travail et la question de la rémunération doivent être posés pour espérer voir des jeunes faire le choix de l'agriculture »* indiquait-il Nicolas Girard, tout en offrant une bouteille de lait à la ministre : *« elle représente ce que chacun des acteurs de la filière gagne. Si vous pouviez nous servir d'ambassadeur et la partager au sein des ministères… Ça nous serait bien utile ! Voilà ma part de rémunération sur ce litre de lait : 40 centimes. Soit 1,6 Smic pour 70 heures de travail hebdomadaire ».*

Prenant en exemple cette ferme familiale, Mélanie Gruet, présidente des JA 25, a souligné l'importance d'un accompagnement des jeunes à l'installation. *« Une installation sur deux se fait en dehors du cadre familial. Les jeunes ne peuvent pas toujours compter sur l'expérience de leur prédécesseur. Les aléas sanitaires, climatiques, auxquels ils sont soumis aujourd'hui sont une pression supplémentaire. Les jeunes sont souvent seuls à devoir faire face. Un accompagnement personnalisé pourrait les aider ».* Un énième sujet à glisser dans l'escarcelle de la ministre.

Séverine Vivot

// FEADER

Un plan de sortie de crise à la Région

Depuis le transfert de l'État à la Région Bourgogne-Franche-Comté (BFC), le 1er janvier 2023, de la gestion du Feader, la collectivité rencontre des difficultés dans le traitement des dossiers concernés.

Nous nous en sommes fait l'écho à de nombreuses reprises. Ces difficultés, d'ordre administratif, ont entraîné des retards significatifs dans le versement des aides à la modernisation des exploitations agricoles, concernant la programmation 2014-2022 comme la programmation en cours 2023-2027. Dans ce contexte, la Région BFC déploie un plan de sortie de crise exceptionnel de 7,5 millions d'euros au bénéfice des agriculteurs, de manière à résorber les retards et à retrouver un rythme classique de programmation à l'été 2025.

Ce plan repose sur trois piliers :

- La reprise de 700 dossiers par l'État, soit l'ensemble des dossiers encore à parvenir (sur les 1 200 à payer, 500 étant déjà en cours de traitement dans les DDT ou dans les services de la Région). Les DDT qui réaliseront les paiements sont ainsi les mêmes services qui les ont instruits initialement. La Région prend à sa charge les frais de personnels de l'État. Ce soutien permettra d'accélérer le traitement des demandes de paiement et de tenir les délais imposés par la Commission européenne, à savoir une transmission des demandes de paiement à l'ASP le 30 juin 2025.
- La sous-traitance à un prestataire extérieur : pour le seul volet « modernisation », quatre appels à projets ont été ouverts entre 2023 et 2024, rencontrant un succès inédit, et représentant un volume de dossiers estimé à 1 100 fin 2024. Le recours à un cabinet extérieur permettra d'accélérer le traitement des dossiers déposés dans le cadre de la programmation 2023-2027.
- La prise en charge sur crédits Région : La présidente, Marie-Guite Dufay, s'est engagée sur la mise en place d'un dispositif de transition entre les deux programmations, qui permette de soutenir les dossiers qui ne répondraient pas aux exigences de la nouvelle programmation, et sur celle des dossiers qui dépasseraient le volume de crédits européens alloués aux premiers appels à projets. Sur le deuxième appel à projets ouvert, qui a rencontré un succès inédit, la demande de financement s'élève à 23 millions, pour une enveloppe de fonds européens disponibles de 16 millions.

Afin que l'ensemble des demandes soient satisfaites, la Région engage une procédure complémentaire, à travers un règlement d'intervention dédié, pour prendre à son compte la partie des dossiers qui excède l'enveloppe Feader disponible.



ÉLEVAGE

// ÉQUARISSAGE

Secanim, nouveau prestataire en Côte-d'Or

Depuis le 1er janvier, la société Secanim est en charge du service d'équarrissage sur le département de la Côte-d'Or. Un nouvel acteur qui n'est pas un inconnu : l'entreprise avait déjà officié sur ce département, jusqu'en 2014.



L'entreprise Secanim, filiale du groupe Saria, assume les collectes d'équarrissage en Côte-d'Or et dans la Nièvre, au moins jusqu'en 2027.

Les camions de Secanim ont fait leur première collecte auprès des éleveurs de Côte-d'Or jeudi 2 janvier. Cette société, filiale du groupe Saria, a remporté l'appel d'offres pour le service d'équarrissage du département pour la période qui va de 2025 à 2027. Elle œuvrait dans ce domaine depuis l'an dernier sur la Nièvre et avait déjà assuré ces missions en Côte-d'Or jusqu'en 2014. L'équarrissage fait l'objet de marchés privés qui sont renouvelés régulièrement, par le biais d'appel d'offres émis par les structures ATM (Animal trouvé mort), qui émanent des interprofessions, en l'occurrence, Interbev pour la Côte-d'Or. Le précédent contrat d'équarrissage, assumé par l'opérateur Atémax, a pris fin le 31 décembre 2024. *« Secanim,* précise Hervé Fumery, directeur des relations extérieures et de la communication pour Saria France, *effectue les collectes en Côte-d'Or à partir d'un centre basé à Curgy, près d'Autun, en Saône-et-Loire. »* L'équarrissage est un métier qui a profondément évolué ces dernières années, aussi bien dans les technologies qui y sont mises en œuvre que dans ses débouchés. Des évolutions dont les clients éleveurs n'ont pas toujours conscience. *« Nous sommes un métier de services à l'élevage,* poursuit Hervé Fumery, *et nous cherchons à nous améliorer en permanence. Les éleveurs nous connaissent surtout pour la partie demande d'enlèvement et nous avons développé de multiples canaux pour qu'ils puissent faire leurs demandes de manière rapide, simple et efficace, que ce soit en ligne ou par téléphone » (voir encadré).*

Un métier de logisticien

L'évolution se constate également sur les aspects logistiques avec une flotte de camions dotés de bennes étanches, couvertes et compartimentées. L'agent de collecte n'a plus à toucher l'animal mort, toutes les manipulations se font par télécommande. Les agents de collectes sont équipés d'assistants personnels digitaux (PDA) qui permettent une lecture rapide des boucles ou passeports des animaux, afin de s'assurer d'une bonne identification. *« Le compartimentage des camions,* conclut Hervé Fumery, *permet la séparation des animaux, en cohérence avec les lignes séparées qui existent dans les usines d'équarrissage, parce que certains sont valorisés en fertilisation et d'autres sont transformés en farines utilisées ensuite dans des cimenteries, ou pour alimenter des chaufferies. Par exemple, pour la Côte-d'Or, une partie des animaux est transformée dans notre usine de Bayet, dans l'Allier, et les farines qui y sont fabriquées alimentent une chaufferie à Grenoble. »* Pour son premier jour, en Côte-d'Or, le 2 janvier, l'entreprise avait déjà fort à faire avec un « stock » de 300 demandes d'enlèvements à traiter, ce qui correspond à une semaine de travail complète. L'entreprise estimait pouvoir résorber ce stock en une dizaine de jours.

Berty Robert

Info pratiques

Si vous avez un animal mort dans votre élevage, vous pouvez contacter Secanim de plusieurs façons :

- **soit en ligne, en vous connectant sur le service Ecarinet, par le biais du site www.agri-maker.com. Vous pouvez aussi contacter Secanim par l'intermédiaire du logiciel Boviclic (www.boviclic.fr)**
- **pour les équins il faut faire votre demande sur le site equiadieu.fr**
- **vous disposez également d'un serveur vocal interactif disponible 24h/24 au 08 91 70 01 02 (n'oubliez pas de vous munir de votre numéro EDE)**
- **il existe enfin une permanence téléphonique accessible de 10 heures à midi et de 13 h 30 à 15 h 30, au numéro suivant : 03 85 52 18 03**

// REPRODUCTEURS CHAROLAIS

C'est reparti pour un tour

Le comité d'agriculture de Semur-en-Auxois organise une nouvelle semaine commerciale du 20 au 25 janvier. Près de 400 animaux sont à vendre !

Ce sera déjà la cinquième édition. Lancée en 2021 en période de Covid, la semaine commerciale du comité d'agriculture de Semur séduit les éleveurs chaque début d'année et repart de plus belle en 2025. *« Treize élevages se sont inscrits ces derniers jours, tout est prêt désormais. Les sélectionneurs réserveront encore une fois le meilleur accueil sur leur exploitation du lundi 20 au samedi 25 janvier ! Un très large choix de reproducteurs charolais sera proposé pour satisfaire chaque demande, chaque besoin »*, affiche Jean-Luc Baudot, le président du comité, en rappelant que ce type d'évènement était déjà proposé sous le même format avant les années 2000. L'éleveur de Pont-et-Massène espère un succès similaire à celui des précédentes éditions : *« entre 20 et 30 animaux sont généralement vendus chaque édition, avec beaucoup de satisfaction du côté des acheteurs. Souhaitons qu'il en soit encore de même cette année. Le contexte est certes relativement positif mais un certain nombre d'achats ont déjà été réalisés. Nous verrons bien, le bilan sera établi en temps voulu ».* Cela va sans dire : les reproducteurs mis en vente présenteront des garanties sanitaires, de race pure et de performances.

AG

Renseignements : 03 80 90 68 80 ou 06 07 75 59 74.

Les élevages participants

EARL de Beaumont (Alligny-en-Morvan, 06 70 34 71 84), EARL Gabory Bruno (Jeux-lès-Bard, 06 87 43 40 33), Gaec Baudot Élevage (Pont-et-Massène, 06 07 75 59 74), Gaec Baulot Yannick et Xavier (Villars-et-Villenotte, 06 70 12 20 09), Gaec Cadoux Père et fils (Saint André en Terre plaine, 06 89 18 05 87), Gaec de la Fontaine (Sainte-Sabine, 06 77 00 86 27), Gaec de Pergeot (Chatellenot, 06 24 69 61 13), Gaec de Saint-Roch (Recey-sur-Ource, 06 85 33 82 34), Gaec Lechenault Yves et Gabin (Foissy, 06 68 67 74 41), Gaec Menetrier-Parizot (Avosnes, 06 88 00 66 35), SCEA Lucotte Jean-Marc (Créancey, 06 80 98 96 57), SCEA Riotte Schrapfer (Angely, 06 08 06 61 66). Sébastien Tursin (Villargoix, 06 85 51 56 86).



// POIS ET FÉVEROLE D'HIVER

Jusqu'à quand peut-on semer ?

La pluviométrie toujours régulière de cet automne a retardé une nouvelle fois les chantiers de semis. Si la plage de semis optimale s'étale jusqu'à fin décembre, il est également possible de décaler ses semis de pois ou féverole d'hiver sur janvier, afin de semer dans de meilleures conditions.



Avec des hivers plus doux ces dernières années, de nouvelles fenêtres de semis tardives s'ouvrent pour les pois et féverole d'hiver.

Avec des hivers plus doux ces dernières années, de nouvelles fenêtres de semis tardives s'ouvrent pour les pois et féverole d'hiver. La réussite technique de ces implantations hivernales s'explique par des températures douces (supérieures à 0 °C) plus fréquentes durant l'hiver permettant d'initier même tardivement le début de cycle des pois et féveroles.

Par ailleurs, malgré des phases de levée relativement longues (plus d'un mois), les pois et féveroles s'en accommodent très bien sans dépréciation du rendement à l'inverse des céréales, grâce à leurs graines à forte réserve énergétique.

Des semis pouvant aller jusqu'à début janvier

Finalement, les récentes études réalisées à travers des essais dates de semis tardives des pois d'hiver, montrent des potentiels élevés et réguliers pour des semis allant jusqu'à la 1re quinzaine de janvier. À partir de fin janvier/début février, les potentiels sont plus variables en lien avec la photopériode printanière (voir dernier paragraphe).

Attention, un semis en janvier fait que votre pois ou féverole est considéré comme une espèce de printemps par la réglementation. Cela impacte donc l'utilisation de certains produits de désherbage, interdisant notamment l'utilisation de la propyzamide.

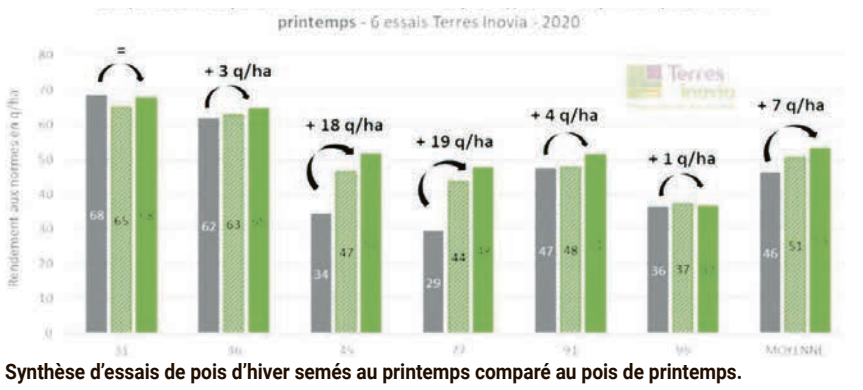
Des semis tardifs moins concernés par le gel et la maladie

L'autre explication de la réussite de ces semis tardifs est leur moindre exposition au gel et aux maladies. Pour rappel, les pois et féveroles voient leur tolérance aux températures gélives augmenter de la levée au stade 2-3 feuilles, stade de tolérance maximale. Cette tolérance va diminuer progressivement jusqu'à 5-6 feuilles, phase de l'initiation florale. Ces semis tardifs permettent de limiter l'avancée des stades en sortie d'hiver (février-mars), période où les amplitudes thermiques gélives sont les plus dommageables.

Par cette moindre exposition aux dégâts de gel, l'installation de maladies précoces telles que le complexe maladies mené par le Colletotrichum et parfois associé à la bactériose et à l'ascochytose, observé en 2023 et 2024, progresse moins vite sur les semis tardifs.

Semer tardivement même sur sol gelés en respectant les bonnes pratiques

Les pois et féveroles d'hiver peuvent aisément se semer dans des sols gelés. Le seul risque de gel pouvant impacter ces dates de semis tardives est le gel lors de l'imbibition de la graine (tolérance 0 °C). Ce risque est facilement anticipable avec les prévisions météo. Veiller à éviter les fortes gelées 1 semaine après la réhumectation de la graine. Également, pour éviter l'exposition de la graine aux faibles gelées, il est fortement recommandé de semer profond (5-6 cm). Cela permettra de protéger l'épicotyle lors de la phase végétative, zone la plus sensible aux dégâts de gel.



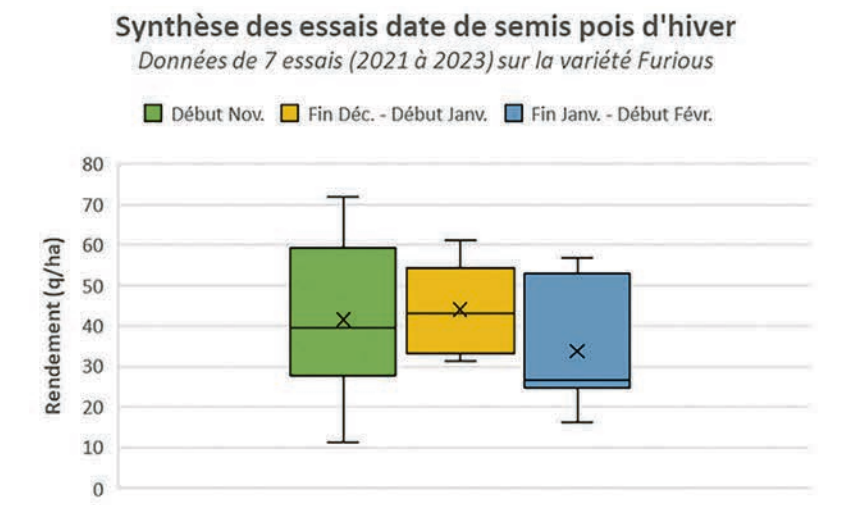
Synthèse d'essais de pois d'hiver semés au printemps comparé au pois de printemps.

Il est également impératif de semer dans de bonnes conditions de ressuyage.

Des semis au printemps possibles mais à plus faible potentiel

Les semis des variétés d'hiver au printemps sont possibles, se conduisant comme des protéagineux de printemps, mais un potentiel de rendement inférieur est souvent constaté. La raison est que les protéagineux d'hiver nécessitent une somme de températures plus élevée pour finaliser convenablement leur cycle et élaborer leurs composantes de rendements, (environ 200 °C jours de plus pour le pois d'hiver par exemple par rapport à un pois de printemps). Cependant, la photopériode printanière raccourcie de force ce cycle pouvant impacter l'expression du potentiel. Dans le cas d'un pois d'hiver semé au printemps, c'est une pénalité moyenne de -7 q/ha qui est constatée par rapport aux génétiques de printemps (voir graphique 2). Dans ces conditions, il vaut mieux semer une variété de printemps et garder sa semence d'hiver pour une autre campagne.

Bastien Remurier, Terres Inovia



Synthèse des essais dates de semis des pois d'hiver (x : moyenne ; — : médiane).

// FORMATION

On va parler « pulvé »

La Chambre d'agriculture de Côte-d'Or propose une formation dédiée à la pulvérisation.

Mardi 21 janvier à Bretenière, mercredi 22 janvier à Créancey ou jeudi 23 janvier à Baigneux-les-Juifs : les agriculteurs côte-d'oriens ont le choix entre ces trois rendez-vous pour se former sur la qualité de la pulvérisation et les adjuvants. *« Fin 2023, nous avions abordé pas mal de sujets tous ensemble mais en assez peu de temps. Nous allons cette fois y consacrer la journée entière »*, présente Thomas Guillot, technicien chez De Sangosse. Celui-ci interviendra en compagnie de son collègue Jean Lagrue, expert outils et services adjuvants : *« les agriculteurs qui ont participé à nos échanges il y a un peu plus d'un an peuvent revenir, notre dernière rencontre n'était qu'un avant-goût ! Nous allons aborder tous les paramètres de la pulvérisation avec la taille des gouttes, l'influence des formulations sur la dérive, l'efficacité des produits phytosanitaires et bien d'autres éléments… Le tout en répondant aux questions que peuvent se poser les participants »*. L'outil pédagogique nommé Pulv&dyne sera à disposition et permettra de recréer la pulvérisation à l'identique avec des données des agriculteurs qui seront intégrées dans les réglages de la machine (type de buse, pression, vitesse…), l'intérêt et les bénéfices des adjuvants seront alors mis en avant. Cette formation labellisée Écophyto permettra à chaque agriculteur de faire les meilleurs choix sur son exploitation, en fonction de ses propres contraintes.

AG

Inscriptions : stephanie.tournois@cote-dor.chambagri.fr



Des journées sur le même thème s'étaient déjà déroulées en novembre 2023 à Quetigny, Châtillon et Marcilly-Ogny. Les prochains rendez-vous de Bretenière, Créancey et Baigneux seront plus approfondis.

L'ANNÉE 2024 EN IMAGES 2/2

Le second semestre 2024.

// JUILLET



« Ici, à Cosne-Cours-sur-Loire, nous avons à l'année, 650 mm d'eau environ. En 2024, nous sommes déjà à plus de 200 mm au mois de juin… j'ai peur pour le reste de l'année » détaille Laurent Lebouille, exploitant à Cosne-Cours-Sur-Loire durant ses moissons en juillet



Déjà impactés par un gros orage le 1er mai, Vitteaux et ses alentours sont victimes d'une grande tempête de grêle le 9 juillet. Des milliers d'hectares de cultures sont touchés, la profession se rend sur place dès le lendemain.



Dans la nuit du jeudi 11 au vendredi 12 juillet, un orage de grêle s'est abattu sur le Vézelien, causant de gros dégâts dans les vignes, jusqu'à 100 % de perte, et les champs encore non moissonnés. Un nouveau coup dur pour les viticulteurs et les agriculteurs, et un énième aléa climatique recensé.



Le 11 juillet, à Ladoix-Serrigny, en Côte-d'Or, la tonnellerie Cadus présente un tonneau « 100 % made in Bourgogne ». Le but est de prouver la capacité de l'entreprise à réduire son empreinte carbone.



Intempéries, encore et toujours : un impressionnant torrent traverse le village de Boux-sous-Salmaise le 15 juillet. L'agriculteur Baptiste Prévotat dresse l'étendue des dégâts dans nos colonnes.



Beaucoup de dates auraient pu illustrer l'excès d'eau de 2024 tellement la pluie était présente. Le 25 juillet, nouveau jour de pluie, un constat sévère était fait dans les vignes où l'eau a fortement contribué au développement du mildiou. Dans les vignes icaunaises, 80 % du vignoble a été touché avec de forts impacts sur la récolte qui a suivi.



Le 30 juillet, Dijon Céréales et Nature Energy, avec leurs partenaires, annoncent la mise en route officielle de Sécalia, située en Pays Châtillonnais. L'unité injecte pour la première fois du biométhane dans le réseau GRDF.

L'ANNÉE 2024 EN IMAGES 2/2

// AOÛT



La saison des concours de labour des JA a été lancée avec le premier, le 3 août près de Corbigny à Chantereau.



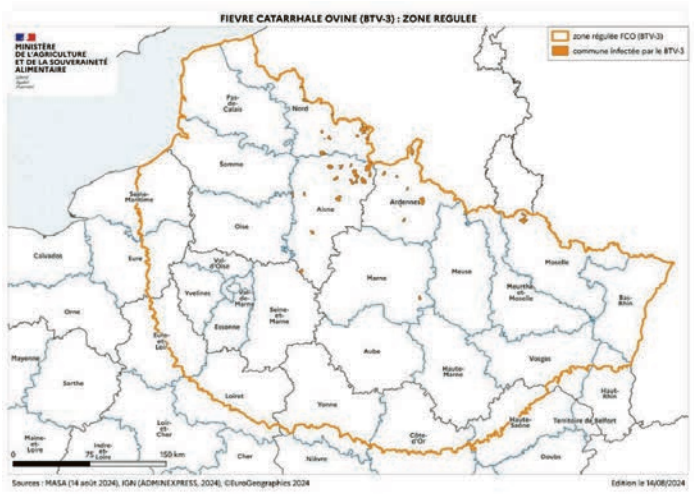
Suite aux nombreuses attaques pour lesquelles la responsabilité du loup n'est pas écartée dans le département, notamment à Magny-Cours ou encore Saint-Parize-le-Châtel, le Préfet de la Nièvre s'est rendu à la 47e Foire nationale aux ovins reproducteurs de Decize afin d'échanger avec les éleveurs ayant subi une ou plusieurs attaques. Didier Ramet, président de la Chambre d'agriculture de la Nièvre, Emmanuel Bernard, président de la FDSEA 58, ainsi que Sylvain Ray, président des éleveurs ovins de l'Allier, étaient présents.



Dans une volonté de valoriser les productions d'escargots en France, le Groupement des héliciculteurs de Bourgogne Franche-Comté a organisé, les 3 et 4 août et pour la première fois, des portes ouvertes pour le grand public dans des fermes hélicicoles de la région.



La vaccination contre la FCO-3 se met en place en Côte-d'Or. Le 23 août, les services de l'État organisent un rendez-vous chez Julien Pané, éleveur à Dampierre-en-Montagne, pour expliquer la stratégie vaccinale, en présence de Didier Roose, directeur de la DDPP et Johann Mougenot, secrétaire général de la préfecture.



Le 8 août, les premiers cas de FCO stéréotype 3 ont été confirmés dans l'hexagone, dans les départements du Nord, de l'Aisne et des Ardennes. Le virus a depuis gagné du terrain à vitesse grand V. Près de 10 000 foyers de FCO-3 sont désormais recensés dans une cinquantaine de départements français, dont l'Yonne et la Nièvre, et la quasi-totalité de la France est placée en zone régulée.

Crédit photo : ministère de l'Agriculture, de la Souveraineté alimentaire et de la Forêt.



Alors que différents problèmes sanitaires se posent à l'élevage français (FCO, MHE), Marc Fesneau, le ministre de l'Agriculture alors démissionnaire se rendait le 30 août dans un élevage ovin près de Cluny en Saône-et-Loire. Un point sanitaire avec les différentes organisations agricoles était fait à cette occasion.



Les 17 et 18 août, la Fête du Charolais met en avant le savoir-faire des éleveurs. Parmi les plus belles distinctions : le prix de l'excellence bouchère, qui revient au Gaec Lenoble, de Tellecey.



La 29e édition de la fête de l'agriculture de l'Yonne a eu lieu les 31 août et 1er septembre, à Étais-la-Sauvin. Un événement organisé par les JA du canton de Saint-Sauveur.

L'ANNÉE 2024 EN IMAGES 2/2



Durant la fête de l'agriculture, les JA 89 ont accueilli la manche finale du championnat de France de tracteur pulling, qui a attiré énormément de spectateurs.

// SEPTEMBRE



Du 6 au 8 septembre, près de Besançon, dans le Doubs se sont tenues les Terres de Jim, la fête nationale des Jeunes agriculteurs. Près de 70 000 visiteurs se sont rendus sur les lieux.



Les éleveurs de Traits Auxois ont rendez-vous à Semur les 7 et 8 septembre pour leur grande finale nationale. À retenir dans le palmarès : le prix d'ensemble revient à la SCEA Gaugey Père et Fils, de Merceuil.



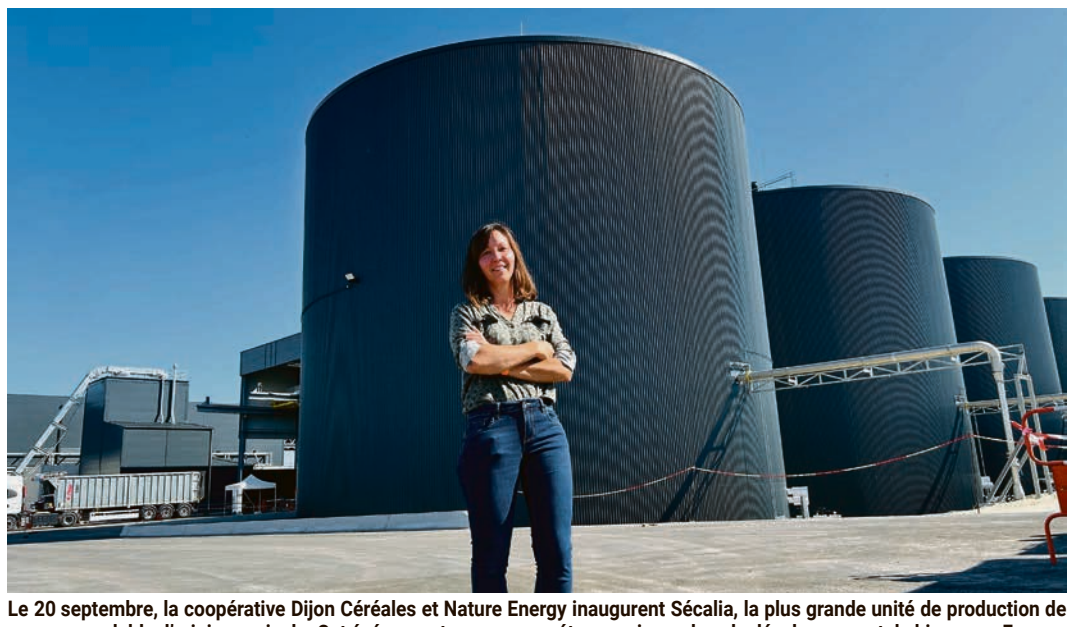
Les vendanges, commencées en moyenne le 16 septembre pour les vins tranquilles (une semaine avant pour les crémants de Bourgogne), ont été très faibles en rendements, comme cela était malheureusement attendu. La majorité des vignerons n'ont pu enregistrer qu'un tiers à une demi-récolte, au mieux. Tous regardent déjà vers 2025 avec l'espoir d'une bien meilleure année.



François Deroye (deuxième à gauche) préside sa dernière assemblée d'Elvea 21-89. Son implication durant ses 20 années de présidence est unanimement saluée.



Le 19 septembre, la Bourguigno-Franc-Comtoise Annie Genevard, députée Les républicains du Doubs et ancienne maire de Morteau, devient la nouvelle ministre de l'Agriculture du gouvernement Barnier.



Le 20 septembre, la coopérative Dijon Céréales et Nature Energy inaugurent Sécalia, la plus grande unité de production de gaz renouvelable d'origine agricole. Cet événement marque une étape majeure dans le développement du biogaz en France. En photo : Mélanie Bornot, agricultrice à Buncey et administratrice de Dijon Céréales.



Les travaux de réhabilitation de l'abattoir de Corbigny ont officiellement débuté le 25 septembre, avec une réouverture prévue d'ici mi-2025.

L'ANNÉE 2024 EN IMAGES 2/2

// OCTOBRE



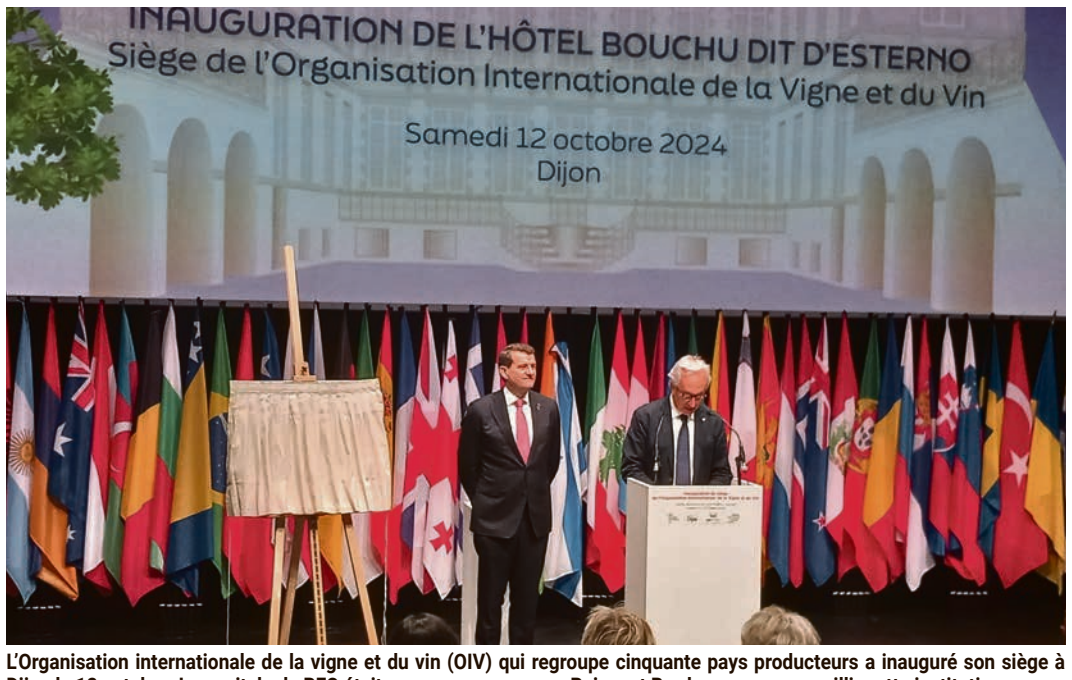
Le mardi 1er octobre, l'usine de floconnage de Nitry, Avena Bio, a officiellement été inaugurée, concrétisant un projet lancé il y a dix ans, avec l'objectif de relocaliser la transformation d'avoine, une des principales cultures en AB sur le territoire régional.



Élu lors d'un conseil d'administration, le 8 octobre dernier, François Cormerois est le nouveau président de la section des anciens exploitants de la FDSEA de l'Yonne. Il succède à sa sœur, Marie-Jeanne Rondeau.



Les nouvelles installations (dont photovoltaïques) de la pisciculture de Vermenoux (Eplefpa du Morvan) ont été inaugurées le 7 octobre. Pour rappel, le site de Corancy dispose désormais également d'ombrières photovoltaïques pour réduire la mortalité des poissons en saisons chaudes, tout en permettant une économie d'énergie.



L'Organisation internationale de la vigne et du vin (OIV) qui regroupe cinquante pays producteurs a inauguré son siège à Dijon le 12 octobre. La capitale de BFC était en concurrence avec Reims et Bordeaux pour accueillir cette institution.



Suite aux nombreuses attaques sur troupeau de ces derniers mois, et après une dernière ayant eu lieu le 14 octobre, l'éleveur concerné par celle-ci, soutenu par la FDSEA 58 et les JA 58, a décidé de rassembler les carcasses le même jour devant la Préfecture à Nevers.



Des agriculteurs de toute la Bourgogne Franche-Comté se sont retrouvés devant le conseil régional, à Dijon, le 18 octobre pour une grande manifestation toujours motivée par les retards de règlements des dossiers Feader. Finalement, le 15 novembre, l'État a décidé de reprendre la gestion de 700 dossiers supplémentaires.



Le comité des foires et concours de Moulins-Engilbert orchestrait sa Foire-concours de fin d'année, le 19 octobre au Champ de foire de la ville, avec une nouveauté notable : la vente aux enchères à main levée, sans frais d'adjudication.



Une fenêtre de tir pour semer, enfin ! De nombreux agriculteurs auront trouvé le temps long face à l'humidité de l'année, à l'image de Frédéric Le Grand, agriculteur à Noiron-sous-Gevrey, rencontré dans ses semis de moutarde.

L'ANNÉE 2024 EN IMAGES 2/2



Le concours de l'Auxois sud attire le beau temps et de beaux animaux. Le grand champion de cette édition se nomme Venezuela, né au Gaec de la Fontaine (Sainte-Sabine).

// NOVEMBRE



L'édition 2024 de la Fête de l'élevage de Cercy-la-Tour a été ajustée avec le retour des entrées gratuites pour le public et le 1er trophée International avec, pour cette année, la délégation de République tchèque mise à l'honneur.



Du 7 au 10 novembre, le Conseil départemental et la Chambre d'agriculture organisaient une nouvelle édition de la Ferme Côte-d'Or. L'occasion pour de nombreux éleveurs de présenter des animaux, à l'image de Guillaume de Gevigney (Montagny-lès-Beaune) avec ce veau Salers.



La traditionnelle foire Saint-Martin d'Auxerre a eu lieu le dimanche 10 novembre, dans les rues du centre-ville. Et comme chaque année, l'espace agricole organisé par la FDSEA et les JA a pris possession des trois esplanades de la place de l'Arquebuse.



Le concours charolais de Semur-en-Auxois réunissait 180 reproducteurs les 14 et 15 novembre. Le grand prix d'honneur mâle adulte est remporté par Nénuphar, du Gaec Baudot Élevage (Pont-et-Massène).



Manifestations, acte 2! De nouvelles actions syndicales reprennent dans le pays. En Côte-d'Or, après un bâchage de panneaux la veille sur tout le territoire, la FDSEA et les JA se donnent rendez-vous le 18 novembre à Dijon pour allumer les « Feux de la colère ».



Dans l'Yonne, les agriculteurs se sont une nouvelle fois mobilisés pour défendre leur métier. D'abord le dimanche 17 novembre au soir en bâchant des panneaux de villes et villages avec des messages clairs contre le Mercosur, puis le lundi 18 novembre au soir en s'installant sur des ronds-points, à Auxerre, Avallon et Sens.



Face aux accords du Mercosur, la FDSEA 58 et les JA 58 se sont mobilisés sur six points stratégiques dans la Nièvre le 20 novembre (Clamecy, La Charité-sur-Loire, Druy-Parigny, Forges, Château-Chinon et Luzy). La mobilisation s'est poursuivie au rond-point de Saint-Éloi (ici en photo) et jusqu'en soirée avec deux arrêts aux bureaux du Conseil régional et du Conseil Départemental à Nevers.

L'ANNÉE 2024 EN IMAGES 2/2



Samedi 23 novembre, Fabrice Genin nous quitte à seulement 47 ans. L'agriculteur aux multiples casquettes (président de la FDSEA, de l'association des producteurs de moutarde, du pôle productions végétales pérennes de la Chambre d'agriculture…) luttait contre la maladie depuis un an et demi. Il laisse un grand vide derrière lui.



La collecte de pneus usagés, organisée par la FDSEA de l'Yonne, a débuté le lundi 25 novembre et se poursuivra jusqu'au 3 février prochain. Des collectes ont eu lieu, et sont encore prévues, un peu partout dans le département, pour que les agriculteurs puissent enfin se débarrasser de ces vieux pneus qui encombrent leurs fermes.



Le mercredi 27 novembre, environ 120 agriculteurs (et une trentaine de tracteurs) se sont une nouvelle fois mobilisés, à Auxerre, sous l'impulsion de la FDSEA et des JA de l'Yonne. Après avoir affiché une opposition claire au Mercosur, c'est cette fois-ci l'État qui était visé, où a été exprimé un ras-le-bol vis-à-vis d'une sur-réglementation, d'une surtransposition de règles françaises et européennes et des charges toujours plus nombreuses et élevées.

// DÉCEMBRE



Le nouveau directeur de l'abattoir de Corbigny a pris ses fonctions début décembre, avec une présentation officielle le 10 décembre. Il se nomme Samuel Bionda, 50 ans. Il a notamment travaillé auprès de Sicaba (18), de l'abattoir de Vichy ou encore de la coopérative agricole Avéal (71).



Le mardi 10 décembre, un marché de Noël de l'emploi et de la formation en agriculture et en viticulture a été organisé par l'Anefa BFC et France Travail, sur le parking de l'agence de cette dernière.



Grosse manifestation de la FDSEA et des JA 21, le 11 décembre Dijon. Objet de la colère agricole : la conclusion de l'accord du Mercosur d'une part, et la censure du gouvernement Barnier de l'autre, qui a stoppé toutes avances sur les dossiers agricoles pourtant en attente de réponses urgentes.



Le mercredi 11 décembre, 71 élèves de 11 établissements agricoles bourguignons se sont retrouvés sur l'exploitation de Lilian Rameau, éleveur à Précy-le-Sec, pour participer à la 20e édition des Ovinpiades.



Une assemblée extraordinaire de la SA Cosne Abattoirs du Haut Val de Loire a eu lieu le 16 décembre à Cosne-Cours-sur-Loire afin de transformer la structure en Société coopérative d'intérêt collectif, et de changer de présidence. Pour ce dernier point, Éric Bertrand (à droite) laisse la place à Alain Beauvois (à gauche).

// EMPLOI-FORMATION

58 Attirer et conserver les salariés, cela s'apprend

La FDSEA et les JA de la Nièvre ont organisé une rencontre chez un viticulteur de Pougny. Le but était de faire un point sur les actions menées en matière d'emploi et de formation, avec Catherine Faivre-Pierret, vice-présidente de la FNSEA et représentante du syndicat au service de remplacement France.

Accompagner les employeurs agricoles, attirer de nouveaux publics, préserver l'apprentissage, faire monter les salariés en compétence, améliorer leur accueil en exploitations… Les sujets d'échanges n'ont pas manqué, le 20 décembre à Pougny, dans l'ouest de la Nièvre. La FDSEA et les JA 58 avaient donné rendez-vous dans le caveau du viticulteur Michel Langlois afin d'aborder les questions liées à l'emploi et la formation, et les actions menées par la FNSEA dans ces domaines. Pour en parler : Catherine Faivre-Pierret, vice-présidente de la FNSEA, représentante du syndicat au service de remplacement France, présidente de la commission nationale des agricultrices à la FNSEA et agricultrice dans le Doubs, sur une exploitation de lait à Comté. Elle n'a pas manqué de rappeler que l'agriculture est son troisième métier après le commerce et le domaine de l'enfance : *« la nécessité de se former, je connais ! »* rappelait-elle d'emblée.

Du temps pour attirer

À ses yeux, les employeurs agricoles sont confrontés à un double défi : attirer vers des métiers peu connus et qui souffrent d'une mauvaise image, et être capables d'accompagner leurs salariés à leur arrivée dans l'exploitation, et tout au long de leur parcours. *« Pour attirer,* soulignait-elle, *la profession doit travailler avec France Travail, les Draaf, l'apprentissage. On ne le fait pas assez. Présenter nos métiers, être attractif, cela réclame du temps et les agriculteurs n'en n'ont pas beaucoup. Bien recruter, bien gérer une évolution de carrière, cela s'apprend mais on doit nous accompagner… nous n'avons pas été formés à être des employeurs. Il y a un besoin de pédagogie auprès des employeurs, sur l'organisation du travail notamment. »* L'offre de formation doit aussi être adaptée à des publics pas toujours issus du milieu agricole. Libérer le temps nécessaire à la formation de gens non qualifiés est un frein énorme pour nombre d'agriculteurs qui souhaitent pourtant recruter. Mais si on ne le fait pas on prend le risque du découragement du salarié et de la déception de l'employeur : *« les gens sont demandeurs de formations courtes, de quelques semaines, ciblées sur une tâche, et qu'on peut combiner avec d'autres si besoin »* constatait Julie Nerot, présidente du Groupement d'employeurs départemental (Ged) 58. *« On doit réinventer le management, l'organisation du travail, faire preuve de pédagogie,* ajoutait-elle, *faute de quoi on génère de la frustration pour tout le monde. On doit sensibiliser les responsables pédagogiques dans les établissements scolaires : certains se sentent investis d'une mission dans ce domaine, il faut s'appuyer sur eux. »*

Des métiers méconnus

Gagner en efficacité dans les recrutements passe aussi par des fiches de postes à la définition bien précise et par la capacité à résister à la tentation de remplir des formations sans prêter attention aux motivations des gens. Il est préférable de former moins de personnes mais pour lesquelles la vocation est solide.

Les participants à cette rencontre déploraient, pour beaucoup, une approche des métiers agricoles par France Travail marquée par une forte méconnaissance. Corriger cela passe par l'implication d'agriculteurs prêts à faire découvrir leurs métiers, mais aussi par celle, nécessaire en retour, de conseillers de France Travail, prêts à se déplacer pour découvrir les réalités d'une exploitation. Cela arrive parfois comme nous l'avons raconté dans l'édition du 1er novembre de Terres de Bourgogne *(N° 1807)* mais de telles rencontres demeurent pour l'instant trop rares…



Face à Catherine Faivre-Pierret, vice-présidente de la FNSEA (à droite), les participants à cette rencontre sur l'emploi et la formation ont soulevé le problème du manque de temps à consacrer aux salariés.

Berty Robert

// OUVERTURE

58 Du nouveau à La Chaume

C'est désormais officiel, l'activité de transformation fromagère d'Édouard Augendre est lancée avec l'ouverture de la boutique à la ferme : la Fromagerie de la Chaume (Chiddes).

Baptisée la « Fromagerie de la Chaume », l'activité d'Édouard Augendre a officiellement démarré avec l'ouverture de la boutique à la ferme (à la Chaume - Chiddes). Pour mémoire, Édouard s'est installé au 1er janvier 2024, avec un lancement de la production en fin d'année 2024. Il est désormais à la tête d'une vingtaine d'Abondance, avec transformation fromagère. *« Je suis un passionné de fromage depuis tout petit, que ce soit pour ses qualités gustatives ou pour sa fabrication. Aujourd'hui, je peux enfin transmettre concrètement tout cela ».* Pour sa boutique à la ferme, il a fait le choix de partir d'une ancienne maison d'habitation. *« À mon sens, il faut conserver l'existant pour éviter de voir de belles bâtisses partir en décrépitude ».* Malgré tout, il explique que cela n'était pas une tâche facile. *« Partir d'un bâtiment existant est compliqué, surtout pour y intégrer un laboratoire. Il faut faire avec les contraintes du bâti pour agencer le tout. Monter un laboratoire tout neuf aurait certainement été plus simple et plus rapide ».* Cela étant, il évoque des avantages : *« Outre le fait de conserver le patrimoine matériel du lieu, cela donne un peu de cachet à la boutique puisque j'ai gardé un mur en pierres apparentes et une arche. En plus, ce lieu offrait des caves ; idéales pour affiner mon fromage. Ceci dit, il a fallu creuser sur 80 cm sur toute la surface (environ 80 m2) pour gagner en hauteur. Cela représente plus de 1 000 brouettes de terre, durant quatre jours, car oui, au vu de la configuration tout a été sorti à la main ! ».*

À la carte

De la peine et de la sueur, Édouard s'en est donc donné pour atteindre ses objectifs, et il s'en donne encore pour proposer à la vente ses fromages. Au final, il confectionne du bleu, du fromage à raclette, de la pâte pressée cuite, du Mont d'Or, du fromage frais, du lait en bouteille ou encore de la tomme, avec pour cette spécialité une volonté d'Édouard de l'intégrer dans la filière Cabrache dans le courant de l'année 2025. Pour retrouver les produits d'Édouard, rendez-vous à la Fromagerie de la Chaume (la Chaume à Chiddes), le vendredi de 15 h 30 à 19 heures. Ils sont également présents au marché de Luzy (le vendredi matin) ainsi que dans les magasins de producteurs de Luzy et de Moulins-Engilbert. Enfin, ils sont distribués dans des crémeries à Lyon.

Chloé Monget

Renseignements : 07 60 80 84 73 (Édouard Augendre).

« On se passerait bien de tout cela »



Édouard Augendre

La Fromagerie de la Chaume (la Chaume à Chiddes) est ouverte pour vente à la ferme le vendredi de 15 h 30 à 19 h.

Si le lancement de son activité fait grand plaisir à Édouard Augendre, il revient sur une année 2024 complexe en évoquant plusieurs points spécifiques. Le premier est un parcours d'installation digne du parcours du combattant. *« On est toujours préparé à ce que l'installation soit compliquée, mais à ce point c'est presque désespérant, notamment car le volet administratif est très lourd. Heureusement que mes parents étaient là en soutien ».* **Le second est l'attente** *« insoutenable »* **des subventions du fonds Feader de la Région.** *« J'ai environ 156 000 euros de subventions que j'attends depuis janvier. Si je ne les reçois pas, je ne sais pas du tout comment je vais faire. Déjà que le suivi des travaux au quotidien est compliqué, alors avec cette incertitude, ça devient quasiment ingérable psychologiquement ».* **Enfin, il se remémore un dernier élément :** *« je suis officiellement installé depuis le 1er janvier 2024, mais mon activité, elle, n'a démarré que fin 2024. Entre les deux, j'ai eu deux contrôles (un pour la Pac et un fiscal). Je ne suis pas contre les contrôles car ils sont nécessaires pour surveiller la bonne tenue de certaines choses, mais en avoir deux avant même d'avoir lancé sa production, c'est quand même fort ».* **S'il prend ces points avec philosophie, il regrette :** *« Je suis jeune, j'ai envie de bosser, je fais tout pour que l'ensemble soit carré et il n'y a aucune confiance, aucun crédit, aucune facilité qui sont accordés. On pourrait même se demander si, au final, nos installations ne dérangent pas. Quoi qu'il en soit, on se passerait bien de tout cela ».*

// JA DE BRINON-SUR-BEUVRON

58 Une fin d'année active

Le 22 décembre, les JA de Brinon-sur-Beuvron, en partenariat avec le comité des fêtes de la ville, organisaient un marché de Noël en parallèle de leur jugement de bétail.



C'est dans une ambiance conviviale que les JA de Brinon-sur-Beuvron et certains exposants ont accueilli les visiteurs le 22 décembre.



Mickaël Tardivon a remercié l'ensemble des participants au jugement de bétail de Brinon-sur-Beuvron du 22 décembre, en saluant : *« leur jeune âge prouve que la relève est assurée »*.

« Cela demande un grand investissement, mais nous sommes heureux du résultat » réagit Mickaël Tardivon, président des JA de Brinon-sur-Beuvron, lors du jugement de bétail du 22 décembre au centre-bourg. Ainsi, afin d'initier les profanes à cet exercice, le jugement était accompagné d'explications du Herd-Book Charolais (animées par Louis Clément de Givry).

Et, en plus des bovins et des ovins (mis à disposition par le Gaec des Aubus), des équidés (d'Anaïs Pinto – Arzembouy) étaient présents pour un jugement ; une première pour les JA de Brinon. Mickaël Tardivon justifie la présence de ces trois types d'animaux : *« nous souhaitions offrir au grand public un panorama de l'élevage nivernais, dans l'optique d'attirer un peu plus de monde »*. Toujours avec l'attractivité comme ligne de mire, les JA se sont alliés au comité des fêtes de la ville pour orchestrer un marché de Noël.

Ainsi 22 exposants étaient au rendez-vous, Mickaël Tardivon détaille : *« Les exposants du marché dominical ont été conservés et nous avons sollicité d'autres producteurs et artisans plus estampillés « fêtes de fin d'année » pour les rejoindre »*. Parmi les exposants du marché, Romain Desbrosses, Domaine de Bel Air (Bel Air à Villiers-sur-Yonne), explique que sa présence était *« logique, car j'ai des vignes dans le village. En plus, il y a une ambiance très conviviale, ce qui est très appréciable pour un petit village comme Brinon »*. Cet enthousiasme se retrouve d'ailleurs chez un autre participant, Maxence Tardivon, commercial de « Cave Vins de Terroir - Matthieu Renault », à Decize : *« Je suis le cousin de Mickaël, et il était indispensable pour moi de le soutenir. En parallèle, cela permet de développer l'activité de l'entreprise dans le nord de la Nièvre, car le siège social est à Decize. Alors oui, cela fait faire un peu de route, mais c'est vraiment avec grand plaisir que je suis là aujourd'hui »*. Du côté des visiteurs, leur joie était au diapason, à l'image de Héloise, 25 ans, et sa sœur Laetitia, 28 ans : *« Nous sommes venues en famille, car cela offre une occasion de se retrouver juste avant les fêtes et il nous semblait important de soutenir cette initiative. Voir Brinon vivre comme ça fait chaud au cœur, car nous les aimons nos petits villages ! »*.

Chloé Monget

Classement des jugements de bétail

Ovins : 1. Margot Rolin, 2. Damien Genet, 3. Gaillot Léna, 4. Chloé Ibrelisle, 5. Mathis Guillaudat, 6. Nathan Rolin, 7. Boussage Arnaud, 8. Étienne Merle, 9. Mathieu Genet, 10. Gabriel Bories, 11. Boussage Benjamin.

Équins : 1. Bertin Manon, 2. Bertin Chloé, 3. Nandrot Charline, 4. Poncet Prune, 5. Poncet Lola, 6. Boussage Arnaud, 7. Rolin Louanne, 8. Boussage Jeanne.

Bovins : 1. Guillaudat Mathis, 2. Damien Genet, 3. Joly Nicolas, 4. ex aecquo : Seutin Lucas et Nandrot Charline, 6. Ibrelisle Chloé, 7. ex aecquo: Boulineau Jason et Rolin Nathan, 9. Bertin Chloé, 10. ex aecquo: Boussard Benjamin et Camusat Baptiste, 12. Bories Gabriel, 13. ex aecquo : Rolin Louanne et Genet Mathieu, 15. Lachot Nathan, 16. Maïeul Gaulon, 17. Bertin Manon, 18. Dorcet Marie, 19. Boussage Arnaud, 20. Rolin Emmy, 21. Drab Louis, 22. Doublot Léa.

// PROJETS

58 Des casiers de vente dans l'agglomération de Nevers



CA 58

Au centre, Martin Bloch, responsable du service Économie Entreprise de la Chambre d'agriculture de la Nièvre, lors de la réunion de présentation du 4 décembre.

La Chambre d'agriculture de la Nièvre organisait une réunion le 4 décembre, à Nevers, afin de présenter deux projets d'installation de casiers automatiques dédiés à la vente de produits locaux. Ceux-ci seraient potentiellement installés sur deux secteurs à forts potentiels de passage au Centre hospitalier de Nevers et dans l'avenue Jean-Jaurès de Coulanges-lès-Nevers, avec respectivement 126 et 60 casiers de prévus. Le budget total des deux projets s'élèverait à environ 201 984 euros. Si aucune première pierre n'a pour le moment été posée, la Chambre d'agriculture de la Nièvre recherche des producteurs intéressés par la démarche : martin.bloch@nievre.chambagri.fr ou elora.petitgenet@nievre.chambagri.fr

Chloé Monget d'après communiqué

// EXCURSION

58 Des contacts utiles

Dans le cadre d'une semaine d'Enseignement à l'initiative de l'établissement (EIE), une classe de seconde PA du Legta du Morvan a été sensibilisée à la prévention des risques en exploitation (voir TDB N° 1815) et a pu également se rendre au Sommet de l'élevage à Cournon ; sortie organisée tous les ans par Catherine Blin, enseignante de zootechnie au Legta du Morvan. Ainsi, les élèves ont été enthousiasmés par l'étendue et la diversité des stands et des informations qu'ils ont pu obtenir. Les secondes PA accompagnés de leurs camarades de Bac Pro 1 CGEA, de BTS 1 Technico-commercial et de BTS 1 ACSE, sont partis en bus à 4 h 30 pour cette découverte. Ils ont pu flâner entre les stands des semenciers, santé et alimentation animale, de matériels ou encore des diverses races ovines, équines, bovines afin de récolter de la documentation réutilisée en cours et en séance de pluridisciplinarité ultérieurement. Ils ont également assisté en direct au concours de chevaux et de Charolais ; un moment très apprécié par les élèves. Pour Mathis, Nathan, Louis : *« nous avons pu assister au déroulement du concours charolais ceux d'autres races et comprendre le pointage des animaux. Nous avons pu échanger avec certains concessionnaires, commerciaux d'aliments, de semences et de la Sobac »*. Mme Blin ajoute : *« en plus des professeurs accompagnateurs, je propose également cette sortie au personnel administratif et agents de service »*.



Legta du Morvan

Environ 54 élèves du Legta du Morvan se sont rendus l'an dernier au Sommet de l'élevage à Cournon dans le cadre d'une semaine d'Enseignement à l'initiative de l'établissement (EIE).

Ainsi, Évelyne Gauthron, secrétaire du Legta, accompagnée de son mari, a découvert le sommet de l'élevage : *« Le sommet de l'élevage, un lieu où tous les professionnels du secteur agricole se retrouvent pour présenter leur métier. Des échanges que nous avons pu avoir avec eux, ce qui en ressort, c'est la façon dont ils en parlent : avec émotion et passion. Leur disponibilité envers les apprenants à la recherche d'informations pour être ensuite exploitées en cours, est totale. Et les apprenants, de leur côté, n'hésitent pas à les interroger. Tous les métiers du secteur agricole sont représentés. Nous avons particulièrement été impressionnés par le stand « maréchalerie » où des jeunes, garçons et filles, forgeaient pour créer des fers à cheval. D'aucuns maîtrisaient déjà cet art avec perfection, d'autres débutaient mais y mettaient tout leur cœur pour rivaliser avec les plus âgés. Ce sommet est un véritable lieu de découvertes, pour les néophytes comme pour les avertis. Les apprenants du Legta du Morvan ont une chance inouïe de pouvoir bénéficier de telles visites au cours desquelles ils peuvent côtoyer les professionnels et avoir une vision réaliste du métier qu'ils envisagent de faire»*. Enfin, ce fut également l'occasion pour l'équipe pédagogique de prendre quelques contacts pour de futures visites, dont celle de l'entreprise Ponge (Guipy) prévue dans le courant 2025.

D'après communiqué

// PROJET EN COURS

58

Restaurer plus qu'un lieu

La municipalité de Villiers-sur-Yonne s'est engagée, courant 2024, dans un projet d'envergure qui ne se limite pas à une restauration de bâti ancien.

Depuis 2020 le conseil municipal de Villiers-sur-Yonne s'est lancé dans un projet *« ambitieux »* comme le définit le maire de la commune, Stéphane Brisorgueil. En détail, il s'agirait de restaurer l'ancienne boulangerie/café du centre-bourg pour en faire un lieu multiservices avec logement. Stéphane Brisorgueil précise : *« nous avons le canal du Nivernais et la véloroute au bout de la rue, il y a donc un fort potentiel commercial »*. Au total, c'est 175 m2 pour le rez-de-chaussée (commerce) et 90 m2 à l'étage (logement) qui sont en cours de rénovation pour un budget total d'1 010 049 euros environ avec un autofinancement de la municipalité à hauteur de 43 % et le restant étant assuré par des subventions (dont celles du Conseil départemental, Fonds vert, ANCT, FHNEE, SIEEN).

Si les travaux marquent un engagement important pour la commune, pour le maire, cet investissement était nécessaire : *« D'une part, il s'agit de la conservation de notre patrimoine. Et, d'autre part, il est le symbole d'un avenir dynamique. D'ailleurs, c'est dans son passé que se trouve son essence future. En somme, nous entreprenons une rénovation ne se limitant pas à une réfection de murs. Pour en parler, Dominique Rollin, mon adjoint à la mairie, est le mieux placé puisque le bâtiment appartenait à sa famille jusqu'en 2019 (date de rachat par la commune) »*.

Bâti dans le cœur

Si entre 1844, date de construction de l'édifice, et 1900 environ, la fonction du bâtiment n'est pas connue, Dominique Rollin sait exactement qui occupa les lieux ensuite puisqu'il s'agissait de ses grands-parents Clémentine et Alfred Rollin : *« Jusqu'au décès de ce dernier à la guerre de 1945, ils tenaient une boulangerie. Ensuite, Clémentine l'a transformé en café/bistrot »* détaille-t-il. En 1947, le flambeau est repris par ses parents : Paulette et Lucien Rollin, avant de fermer définitivement ses portes en 2005. Puis, c'est son frère, Jeannot, qui prend alors la propriété du lieu. En se remémorant cette chronologie, les souvenirs d'antan se ravivent avec tendresse dans les mots de Dominique : *« Avec Jeannot et quelques autres enfants, nous avions créé un club de jeunes, baptisé « les petits gars de Villiers », qui se rassemblait souvent dans la maison pour monter les événements ou tout simplement rigoler un peu »*. Là, comme une madeleine de Proust, Dominique continue : *« Nous étions pleins de vie et pleins de projets avec comme but la convivialité. D'ailleurs cela était connu pour preuve notre fête de l'été, qui réunit près de 3 000 personnes du village et des alentours… c'était amical et ouvert d'esprit. Ces points, l'entraide en plus, régnaient entre les habitants ou les gens qui venaient d'ailleurs. En somme, ils étaient la définition même de Villiers avec donc comme point central la boulangerie/café de mes parents »*. Tout en dégustant ce qui fut jadis son quotidien, il évoque avec émotion sa première rentrée dans l'ancienne boulangerie depuis le début des travaux : *« c'est un lieu chargé, mais je suis content de voir qu'il va de nouveau accueillir une vie fourmillante. Enfant, j'ai tout fait dedans, et je serais très heureux que d'autres petits gamins puissent en faire autant »*.



Dominique Rollin

Lucien et Paulette Rolin avec Jean (ou Jeannot), le frère de Dominique Rollin, en 1952.



Les travaux de restauration de l'ancienne boulangerie devraient se terminer fin 2025.

Coquille polyvalente

Aujourd'hui les travaux de restauration sont donc en cours pour redonner toutes ses lettres de noblesse à ce bâtiment trônant au centre-bourg. En plus de leur suivi, la municipalité devra rechercher durant 2025 le porteur de projet. Dominique Rollin insiste : *« il faut trouver la bonne personne pour offrir un projet durable et viable dans le temps »*. Stéphane Brisorgueil rajoute : *« Pour l'aider, nous avons débroussaillé les partenariats éventuels (services postaux par exemple) qui peuvent s'adjoindre à son projet. Notre but est de lui donner tous les clefs – au sens propre comme au figuré – et de l'accompagner s'il le souhaite pour son installation afin que tout soit un succès »*. Afin d'offrir une *« coquille la plus polyvalente possible »*, la municipalité souligne : *« Il y aura une séparation du commerce au rez-de-chaussée et du logement de l'étage, afin de laisser toutes les portes ouvertes : si le porteur de projet à déjà un logement, il n'est pas obligé de prendre celui au-dessus du commerce, et s'il en recherche un cela lui offre une solution d'hébergement »*. Si pour le moment le profil du candidat n'est pas défini, une espérance est, elle, certaine pour Stéphane Brisorgueil et Dominique Rollin : *« Nous voulons que le lieu revive et devienne de nouveau un synonyme d'échanges, de rencontres, de joie et liens que ce soit entre les habitants ou les personnes de passage. Car sans les autres, faut-il rappeler que nous ne sommes pas grand-chose ? »*. La fin des travaux est *« idéalement »* prévue pour la fin 2025 avec une ouverture du commerce courant 2026.

Chloé Monget

Pour tous renseignements : mairie.villiers-sur-yonne@wanadoo.fr ou au 03 86 24 25 59 (mairie de Villiers-sur-Yonne).

// RENCONTRE

58

Des échanges d'espoir

Mi-décembre, l'Huilerie Brossard (Raveau) accueillait la sous-préfète de Cosne-Cours-sur-Loire, Magalie Malerba, et le maire de la commune, Gilles Vinet, pour une visite de l'exploitation.



Emmanuel (à gauche) avec Angélique Giboux (à droite) montrent l'embouteilleuse à la sous-préfète de Cosne-Cours-sur-Loire, Magalie Malerba (au centre), et le maire de la commune, Gilles Vinet (pantalon orange).

À l'occasion de sa visite de la commune de Raveau, le 12 décembre, la sous-préfète de Cosne-Cours-sur-Loire a souhaité visiter l'exploitation (en agriculture biologique) de l'Huilerie Brossard (Raveau). Une initiative appréciée par Emmanuel Brossard qui souligne : *« Cela permet de présenter notre métier, nos réalisations, nos contraintes et nos interrogations sur l'avenir »*. Dans une ambiance très décontractée, Emmanuel Brossard a donc abordé tous ces sujets avec la sous-préfète de Cosne-Cours-sur-Loire, Magalie Malerba, accompagnée pour l'occasion par le maire de la commune de Raveau, Gilles Vinet. Emmanuel Brossard lance les échanges par un point historique sur cette exploitation familiale : *« mon grand-père et ma grand-mère étaient éleveurs avec transformation fromagère et vente à la ferme. Pour le surplus non vendu, ma grand-mère allait à pied au marché Carnot à Nevers… »*. Après cette anecdote, il est revenu sur les modifications effectuées au fil des générations dans les bâtiments, pour s'adapter à la production qui, elle aussi, a évolué. Ainsi, les stalles dédiées aux animaux et le grenier accueillant le foin se sont transformés en stockage pour le grain et en magasin pour la vente du vendredi : *« il est important de proposer un point de vente à la ferme afin que les clients aient la possibilité de voir le lieu de production. Pour moi, c'est une question de transparence ; un point d'ailleurs apprécié par la clientèle »*.

Coup de pouce

Suite à cela, il a expliqué avoir pu acquérir une embouteilleuse automatique : *« elle a été financée à 80 % par des subventions ; sans cela cette acquisition aurait été presque impossible, je remercie grandement les financeurs. Mais, pour y prétendre, il faut répondre à des appels à projet qui demandent énormément de temps, notamment à cause de la lourdeur administrative que cela représente. De ce fait, certains exploitants passent parfois à côté de financements intéressants souvent par manque de temps dédié à ce poste ou parfois par découragement face à la quantité de documents à fournir pour y répondre »*. La sous-préfète rebondit aussitôt : *« sur ce sujet, comme pour d'autres, nous avons bien conscience que les procédures administratives et le fonctionnement par appels à projets sont parfois compliqués pour les exploitants. D'où la réflexion lancée en matière de simplifications »*. Plus concrètement, l'installation de l'embouteilleuse permet à Emmanuel Brossard de se dégager du temps. *« Grâce à elle, je fais en une heure ce qui m'en demandait 4 auparavant, ce qui m'offre la possibilité de me consacrer à d'autres missions comme le développement des ventes. Pour le moment, l'embouteilleuse est un peu disproportionnée par rapport aux volumes de production, mais j'espère pouvoir produire un peu plus dans les années à venir »*.

Chloé Monget

TABLEAU DE BORD

LES FORMATIONS

CÔTE D'OR

// Biosécurité

• Jeudi 16 janvier 2025

La Chambre d'agriculture de Côte-d'Or propose une formation sur la biosécurité générale près de Pouilly-en-Auxois.

Renseignements :
Marine Petiot 06 73 74 76 39 ou par mail :
marine.petiot@cote-dor.chambagri.fr

// Optimiser ma pulvérisation

• Du 21 au 23 janvier 2025

La Chambre d'agriculture de Côte-d'Or propose une formation sur l'optimisation de la pulvérisation. Elle se tiendra le 21 janvier à Bretenière, le 22 à Créancey et le 23 à Baigneux-les-Juifs. Au programme : identifier les paramètres et facteurs impactant la réussite de son implication, définir les critères essentiels pour le choix des buses, savoir décrypter la formulation des produits de traitement et comprendre leur influence sur la qualité de pulvérisation, identifier une dérive et comprendre comment la corriger, analyser les caractéristiques biologiques des plantes pour adapter le volume de bouillie et/ou les types d'adjuvants, déterminer l'ordre d'incorporation des produits dans la cuve du pulvérisateur en fonction de leurs caractéristiques, approche pratique de l'outil pédagogique Pulv & Dyn.

Renseignements :
Stéphanie Tournois au 06 31 40 89 16 ou par mail : stephanie.tournois@cote-dor.chambagri.fr

// Créez des visuels attractifs avec canva

• 23 janvier à Bretenière

Corine Garnier-Penning, CA21 - 03 80 68 66 28 - corine.garnierpenning@cote-dor.chambagri.fr

NIÈVRE

// Sécuriser votre troupeau grâce à un chien de protection

• Lundi 13 janvier

Afin d'avoir les clés pour décider d'intégrer un chien de protection dans son troupeau, la Chambre d'agriculture de la Nièvre orchestre une rencontre sur ce sujet le 13 janvier dans l'après-midi à Montigny-sur-Canne.

Plus d'infos : Chambre d'agriculture de la Nièvre – centre de formation : 03 86 93 40 37

// Des légumineuses dans vos rations pour réduire l'apport de concentrés

• Jeudi 16 janvier

Comment gagner en autonomie et baisser le coût de vos rations tout en maintenant la performance de votre troupeau bovin allaitant ? Une demi-journée en petit groupe pour établir la meilleure ration possible valorisant les ressources de votre exploitation. Lieu à déterminer.

Plus d'infos : Chambre d'agriculture de la Nièvre – centre de formation : 03 86 93 40 37

YONNE

// Valoriser mon matériel grâce à l'agriculture de précision pour améliorer mes performances

• Mardi 14 janvier

À Monéteau (SVPRO).

Contact : Marie-Estrella Mazué (Chambre d'agriculture de l'Yonne) au 03 86 94 82 93.

// Gérer les envahisseurs vivaces avec les leviers agronomiques

• Mercredi 15 janvier

À Auxerre, dans les locaux de la Chambre d'agriculture de l'Yonne.

Contact : Manon Loustaunau (Chambre d'agriculture de l'Yonne) au 06 42 71 37 63.

L'AGENDA PRO'

CÔTE D'OR

// Méthanisation à Beaune

• Mardi 14 janvier

L'Ademe BFC et le Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté organisent une journée régionale consacrée à la méthanisation. Elle se tiendra au palais des congrès de Beaune à partir de 8 h 30. Elle s'adresse aux exploitants méthaniseurs, porteurs de projets et collectivités. Au programme : des témoignages, la présentation d'outils et des accompagnements techniques et financiers, la présence de financeurs.

Renseignements : mathilde.bonnet@ademe.fr. www.methabfc.fr

// Semaine commerciale des éleveurs charolais

• Du 20 au 25 janvier

Le Comité d'agriculture de Semur-en-Auxois organise une semaine commerciale dans les élevages charolais participant au concours de Semur. Une quinzaine d'élevage présenteront plus de 400 reproducteurs disponibles à la vente.

Entrée gratuite, renseignements, liste des élevages et animaux à vendre auprès de Lydie Perrin au 03 80 90 68 80 ou par mail : lydie.perrin@cote-dor.chambagri.fr

// Réunion retraite et transmission à Saint-Seine

• Vendredi 24 janvier

La Chambre d'agriculture de Côte-d'Or organise une réunion d'information sur la retraite agricole. Ce rendez-vous est proposé le 24 janvier à la salle du conseil municipal de Saint-Seine-l'Abbaye (1, place de l'église), à partir de 10 h 30. Un conseiller MSA répondra à toutes les questions sur le sujet, un conseiller en gestion d'entreprise de la Chambre d'agriculture abordera les démarches à réaliser lors d'une transmission. Contact : 06 87 55 78 90.

NIÈVRE

// NSEA – JA : Un mois de dialogue

• Du 13 au 17 janvier

Dans le cadre des élections de la Chambre d'agriculture, la FDSEA et les JA de la Nièvre organisent une série de rencontres, ouvertes à tous, avec des élus nationaux du réseau FNSEA/JA : Le 13 janvier, en partenariat avec l'association CapriNièvre, La Fédération Nationale des Éleveurs de chèvres (FNEC) rencontre les éleveurs caprins Nivernais, Jean-Philippe Bonnefoy, vice-président « fermier » de la FNEC, à partir de 12 h 45 (casse-croûte convivial), à la Chèvre'rit d'Amandine, 10 rue des Grands Buissons, 58150 Garchy ; Le 15 janvier, « Parlons retraite » avec Marie-Jeanne Rondeau, ancienne présidente de la section des Anciens exploitants de l'Yonne et administratrice à la SNAE, de 9 h 30 à 12 h, au restaurant « Le Poteau », 58190 Ruages ; Le 16 janvier, « Parlons retraite » avec Danièle Jaillet, présidente de la section des Anciens exploitants de Saône-et-Loire, présidente de la section des Anciens exploitants régionale et administratrice à la SNAE, de 14 h à 16 h 30, salle Banville, rue Théodore de Banville, 58380 Lucenay-lès-Aix ; Le 17 janvier, « Vers un élevage positif : allié du climat et de la biodiversité » avec Christine Valentin, présidente de la Chambre d'agriculture de Lozère, de 10 h 30 à 12 h, 15 route du Château de Champlevois, 58340 Cercy-la-Tour.

Renseignements : fdsea58@fdsea58.fr ou au 03 86 93 40 92.

// Vente de la Station Bien Naître

• Mercredi 22 janvier

Le HBC vous donne rendez-vous le 22 janvier au Marault pour la première édition de l'Inno'vente Bien Naître où vous attendent une trentaine de futurs reproducteurs. Dès 9 h : Accès libre aux animaux de la vente. À 11 h : Bilan des performances des veaux de la vente aux enchères. À partir de 14 h : Début de la vente
Afin de les découvrir, rendez-vous sur la page https://www.charolaise.fr/innovente/

Renseignements : 03 86 59 77 00.

YONNE

// Formation finance des Cuma

• Mardi 21 janvier

Le réseau Cuma BFC organise une journée de formation le mardi 21 janvier, salle Cadet Rousselle du CerFrance d'Auxerre (37 rue de la Maladière), pour maitriser le volet financier des Cuma. Lors de cette journée, sera abordé : le fonctionnement économique (bilan des comptes de résultats, les indicateurs de gestion), les choix de gestion (affectation du résultat, gestion des investissements et des impayés, les obligations statutaires), ou encore le calcul du coût de revient (avec l'analyse des résultats). Des temps d'échanges sont également prévus.

Contact : Mathilde Bonneau (animatrice des Cuma de l'Yonne) au 03 86 46 45 44 / 06 12 22 87 47 ou à mathilde.bonneau@cuma.fr.

Vos repères

SALAIRES ET COTISATIONS

// GRILLE DE SALAIRES

Grille nationale des salaires pour entreprises de la production agricole et des Cuma

Les salaires minima conventionnels revalorisés
À la suite de la hausse du Smic au 1er novembre 2024 la grille de salaires applicable pour les entreprises de la production agricole et les Cuma sera donc la suivante.
Un avenant n° 8 à la Convention Collective Nationale de la Production Agricole et Cuma a été signé par 4 des 5 organisations syndicales de salariés CFDT, CFTC, CGC et FO. Cet avenant entrera en vigueur le 1er jour du mois suivant la parution de l'arrêté d'extension au Journal Officiel.

Coefficient	Palier	Taux horaire (en €)
9 - 11	1	11,88
12 - 16	2	11,88
17 - 24	3	11,91
25 - 35	4	12,17
36 - 51	5	12,70
52 - 73	6	13,30
74 - 104	7	14,08
105 - 143	8	15,05
144 - 196	9	16,29
197 - 270	10	18,04
271 - 399	11	20,53
400	12	23,46

INDICES DES FERMAGES

Foncier L'indice des fermages à nouveau en hausse, de 5,23 % pour 2024

L'indice national des fermages s'établit à 122,55 pour l'année 2024, selon un arrêté du ministère de l'Agriculture publié le 30 juillet au Journal officiel. Cela marque une augmentation de 5,23 % par rapport à l'an dernier. Utilisé pour le calcul du loyer des terres nues et bâtiments d'exploitation, il tient compte de l'indice du revenu brut d'entreprise agricole national à l'hectare de 122 en 2024 (indice base 100 en 2009) et de l'indice du prix du produit intérieur brut de 123,38 en 2024 (indice base 100 en 2009). L'indice avait déjà progressé de 5,63 % en 2023 et de 3,55 % en 2022. Depuis 1997, « le prix des fonds loués a augmenté de 36,7 % quand celui des fonds libres a augmenté de 39,5 % en valeur constante », rappelait la Safer dans son dernier rapport annuel. Et de constater que la surface agricole utile (SAU) en fermage « ne cesse de progresser en France, même en excluant le « faux fermage » (lorsqu'un des membres agriculteurs met un bien à disposition de sa société d'exploitation) ».
Pour calculer le montant des loyers des terres agricoles entre le 1er octobre 2023 et le 30 septembre 2024, la formule est la suivante :

$$\frac{\text{Montant du loyer par hectare N-1} \times 122{,}55 \text{ (indice 2024)}}{116{,}46 \text{ (indice 2023)}}$$

Pour rappel, voici les indices de fermage depuis 2010 :

Année	Indice	Variation
2010	98,37	-1,63 %
2011	101,25	+2,92 %
2012	103,95	+2,67 %
2013	106,68	+2,63 %
2014	108,3	+1,52 %
2015	110,05	+1,61 %
2016	109,59	-0,42 %
2017	106,28	-3,02 %
2018	103,05	-3,04 %
2019	104,76	+1,66%
2020	105,33	+0,55%
2021	106,48	+1,09%
2022	110,26	+3,55%
2023	116,46	+5,63%
2024	122,55	+5,23%

ANALYSES ET TENDANCES

TABLEAU DE BORD FNB *Viande bovine*

06 Janvier 2025

TABLEAU DE BORD DE LA SEMAINE

MARCHÉ

Gros bovins finis : une offre restreinte et une orientation positive des cours.

Bovins maigres : le marché est de nouveau dynamique après les fêtes et les cours s'orientent à la hausse.

POLITIQUES

Au plan européen, la POLOGNE a pris au 1er janvier la présidence de l'Union européenne pour 6 mois. Elle aura donc notamment à gérer l'agenda et l'avancée des dossiers des Conseils de l'Agriculture. On peut souligner que le gouvernement polonais est défavorable à l'accord Mercosur, et se trouve très attentif à ne pas alourdir la réglementation sur le bien-être animal. C'est aussi sur ce premier semestre que le Commissaire à l'Agriculture HANSEN rendra son document (le 19 février) de vision d'avenir de l'agriculture, et que se poursuivront les discussions sur la PAC post 2027.

SANITAIRE

La campagne vaccinale MHE est prolongée d'un mois : Un arrêté ministériel prolonge la campagne jusqu'au 31 janvier 2025, soit un mois de plus que la date initialement prévue par un précédent texte. Dans le cadre de cette campagne de vaccination volontaire, les éleveurs de bovins de 21 départements en bordure de la zone régulée (de la Manche aux Bouches-du-Rhône, en passant par l'Allier) peuvent vacciner leurs animaux, la MHE étant présente dans la moitié sud-ouest de l'Hexagone.

APPLICATION DE LA LOI EGALIM 2 EN FILIERE VIANDE BOVINE

La Commission européenne a publié, le 10 décembre dernier, une proposition de texte modifiant d'une manière ciblée le règlement OCM. Parmi les évolutions visées, peuvent être citées l'obligation pour les OP de prévoir, dans leurs statuts, des dispositions concernant le contrôle des comptes et du budget par les membres producteurs, ou encore la possibilité pour les producteurs d'être en contact direct avec l'acheteur sous certaines conditions. Des mesures relatives à la contractualisation sont également proposées, notamment sa généralisation à toutes les productions avec toutefois quelques exceptions. Dans ce cadre, la méthode de détermination du prix prend en compte des indicateurs objectifs ou des indices qui reflètent, entre autres, l'évolution du marché et les coûts de production. Toutefois, "*les parties au contrat sont libres de se référer à ces indicateurs ou à d'autres indicateurs qu'ils jugent pertinents* »… Les travaux étant en cours, la FNB reste pleinement mobilisée pour porter les attentes et besoins des éleveurs sur le sujet.

FAIT DE LA SEMAINE

Par communiqué de presse du 31 décembre, la ministre de l'Agriculture, Annie Genevard, reconduite dans ses fonctions dans le nouveau gouvernement Bayrou, souligne que les pouvoirs publics souhaitent l'adoption définitive dans le budget 2025 de tous les engagements en faveur du monde agricole, tels qu'ils figuraient dans les textes en débat à l'automne. Elle liste notamment la mesure fiscale et sociale prévue pour le cheptel bovin, le maintien de l'exonération sur GNR, et les évolutions positives attendues sur la DEP et la TFNB.

FOCUS

La diffusion des « Questions bêtes » continue chaque dimanche vers 19h50 sur TF1. Ce sont 26 épisodes d'une minute qui donnent la parole aux éleveurs pour répondre aux interrogations des Français. Le 11ème épisode qui vient d'être diffusé fait un focus sur les prairies en rappelant que les zones d'élevage hébergent jusqu'à 20 espèces de bourdons, 70 espèces d'oiseaux, 300 vers de terre par m² de prairie *(Source Idele)*. L'ensemble des épisodes est disponible sur : https://elevage-ruminants.fr/questions-betes-sur-tf1/

CHIFFRE A RETENIR

-12%

C'est la baisse des naissances de veaux de mères allaitantes en octobre 2024 par rapport au même mois de 2023. Depuis l'été 2024, les baisses des naissances ont été particulièrement marquées.
Elles sont de toute évidence à lier à la décapitalisation, qui atteint de nouveau -2% sur les vaches allaitantes en novembre 2024. Le lien avec la situation sanitaire (FCO3, 8 et MHE) fait également peu de doute.

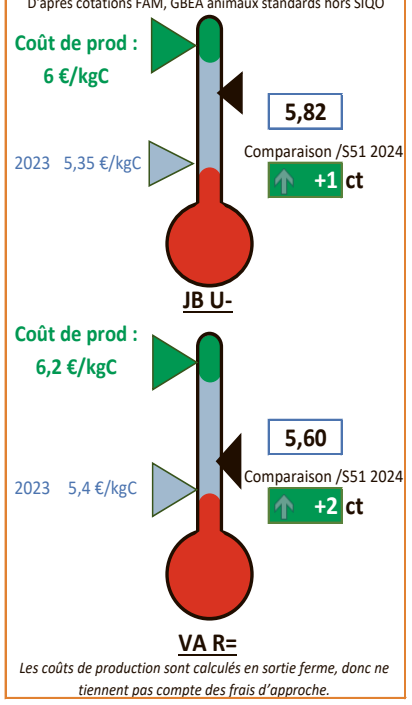
EN REGION

La campagne 2025 de dépôt des demandes d'aides couplées bovines est ouverte : rendez-vous sur votre espace TélépAC.
Pour rappel, comme demandé par la FNB depuis la réforme, les modalités de comptage sont révisées en 2025 : les vaches sorties entre la déclaration et la date de référence seront donc désormais éligibles à l'aide à l'UGB (dès lors qu'elles ont été présentes plus de 6 mois sur l'élevage pendant leur vie).

INDICATEUR DE MARCHÉ FNB *Viande bovine*

Cotations françaises gros bovins entrée abattoirs standards

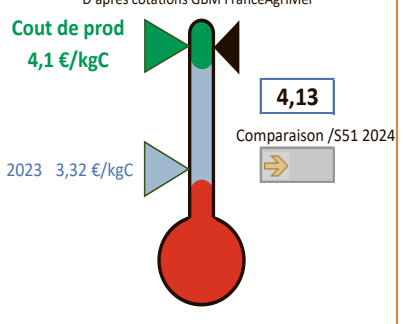
D'après cotations FAM, GBEA animaux standards hors SIQO



Les coûts de production sont calculés en sortie ferme, donc ne tiennent pas compte des frais d'approche.

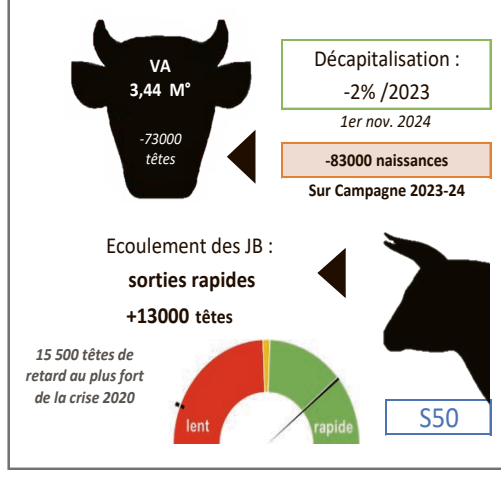
Cotations françaises maigre

D'après cotations GBM FranceAgriMer



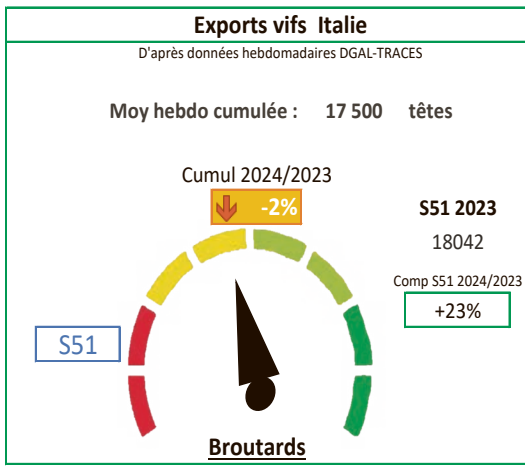
Effectifs d'animaux

GEB-Idele d'après BDNI-SPIE-Normabev, projet Modemo



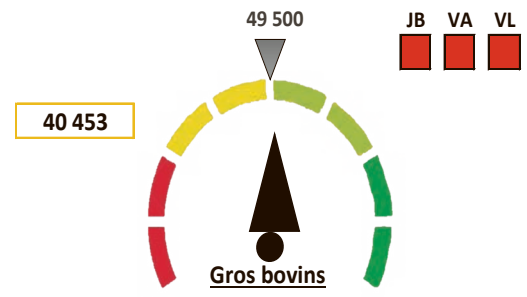
Exports vifs Italie

D'après données hebdomadaires DGAL-TRACES



Abattages hebdo gros bovins

D'après données hebdomadaire Normabev (concernant les abattoirs de plus de 1500 tec/semaine)



Indicateurs de prix de revient

D'après l'accord interprofessionnal INTERBEV

6,20	Vache Charolaise R = (€/kg éc.)
6,78	Génisse R + (€/kg éc.)
6,00	Jeune Bovin U - (€/kg éc.)
4,10	Broutard 400 kg (€/kgvif)

1er semestre 2024

Le ciseau des prix….

D'après INSEE - GEB-Idele et FranceAgriMer

En 25 ans…

+100%	Sur les prix à la consommation
+105%	Sur les charges en élevage
+80%	Sur les prix payés aux poducteurs

* Sources : Normabev, DGAL-TRACE, GEB-Idele d'après INSEE et BDNI et SPIE-Normabev-Bovex (projet Modemo), cotations FAM, cotations Modène, INSEE, INTERBEV

TENDANCES

Synthèse générale

Tendances des Marchés aux Bestiaux
Semaine 51
du 16 au 20 décembre 2024.

Cette synthèse nationale sur le commerce de bétail vous est proposée par la FMBV, d'après les cotations relevées sur les marchés de bétail vif et les dires d'experts des gestionnaires et chefs des ventes des marchés.

• **Broutard(e)s :** l'activité commerciale en cette fin d'année reste globalement soutenue sur l'ensemble des régions, avec une bonne dynamique. Les marchés se caractérisent par une demande bien orientée et des cours généralement fermes ou en hausse pour les catégories d'animaux conformes aux exigences d'exportation et de qualité sanitaire. En femelles, une demande soutenue pour les lots conformes aux critères de la filière italienne ; la demande est bonne sur l'ensemble des marchés. Les cours se maintiennent à des niveaux rémunérateurs, favorisant une vente rapide.

• **Gros bovins maigres :** le commerce du maigre montre des dynamiques variées selon les races et les lieux. Globalement, le marché reste influencé par des facteurs saisonniers et une demande plus ciblée, mettant en lumière une certaine segmentation selon la qualité et les besoins spécifiques des acheteurs.

• **Boucherie :** la tendance commerciale montre une dynamique globalement stable et équilibrée, avec plusieurs signaux positifs ; la demande est plutôt bonne dans l'ensemble, le marché est à l'équilibre assurant une stabilité dans les prix.

• **Veaux :** dans l'ensemble, les marchés présentent une tendance à la stabilité avec reconduction des cours dans de nombreuses localités. Quelques variations notables sont observées : sélectivité accrue pour les sujets légers voir et une vente difficile pour les sujets inférieurs.

• **Ovins :** en agneaux, les marchés présentent une situation contrastée. D'un côté, des hausses d'effectifs et des reconductions de cours témoignent d'une certaine régularité. D'un autre côté, des ventes plus calmes pour les sujets ordinaires et des baisses liées à une qualité insuffisante ou à des réajustements postérieurs à des flambées de prix. Cependant, des marchés tirent leur épingle du jeu avec une demande active et des cours attractifs. En brebis, les cours sont maintenus, le commerce est stable.

PETITES ANNONCES

Matériel

Tracteur

01 - Vends cause retraite Claas Arion 620C 201Z 130 ch, 5400 heures, tbé, relevage avant, clim, vidange à jour, 34000 euros HT. À voir.
✆ 06 75 97 33 30

42 - Vends tracteur Arion Class 410 bétaillère bon état, silo 8m³ farine Vicon 600 L.
✆ 06 77 49 05 92

42 - Vends cause retraite tracteurs New Holland, T7 165 S / 2500 h, T6 155/3600 h, très bon état.
✆ 06 12 51 35 15
ou 06 87 62 47 93

Récolte

38 - Vends ramasseuse à noix AMB Rousset type R25 bon état entretien AMB Palox bois 125 p.
✆ 06 87 29 33 72

42 - Vends maïs épis en bottes avec analyse, très bonne qualité.
✆ 06 12 51 35 15
ou 06 87 62 47 93

Distribution

01 - Vends desileuse pailleuse 7m³ année 2018 révisée très bon état peu servie.
✆ 06 28 30 51 88

Achète **TRACTEURS**
FORD du 5000 au 8210, série 40 et autres / MF du 168 au 188, série 200 à 600 - 3000 à 8000 / FENDT modèle après 1980, même porte outils / DEUTZ 7006 à 7207 - DX - AGROTRON - AGROSTAR et autres / VALTRA - CLAAS - SAME / ZETOR 5011 au 16245 - 5340 et 10540 + tous modèles après 1980 / EICHER 6 cylindres - SCHLUTER 6 cylindres / RENAULT série 14-54 et 34 - TEMIS - ARES - CELTIS et autres / FIAT de 80-90 à 180-90 - WINNER - TL - TLA - G et autres / JOHN DEERE série 40-50-55-6000-7000 et autres / CASE IH 745-845-956 à 1455-5120-5140-CX-MX et autres / MB TRAC après 1985 - UNIMOG MERCEDES
Tracteurs accidentés, de vignerons, de vergers... et autres nous consulter
Presses : CLAAS MARKANT 50-55-65 / JOHN-DEERE 342 / Round BALLER 120x120 / Camions - Tracteurs routiers - semi-remorques... Moissonneuse Batt. CLAAS - NH - JD et autres... / Télescopiques - Tractopelles - Niveleuses / Chargeuses après 1980 LIEBHERR - ZETTELMEYER SCHAEFF - ATLAS - ZEPPELIN...
MEYER Gilbert Sàrl - 67210 OBERNAI
Tél. 06 10 84 67 52 - meyer.gilbert-negoce@wanadoo.fr

42 - Vends cause retraite tracteur Deutz DX 6.16, 110 ch, 6 cyl., bon état.
✆ 07 70 61 20 59

69 - Elevage inscrit vends reproducteur Limousins bonnes origines.
✆ 06 71 61 73 16

Travail du sol

01 - Vends lame niveleuse bon état 700 euros ferme. Photos sur demande.
✆ 06 14 55 61 41

01 - Vends suite décès fraise arrière rotative MAJAR RMP 135 deportable, cardan avec limiteur à friction. Servi 2 fois.
✆ 06 74 59 46 57

Divers

01 - Vends éléments serre tunnel largeur 5m60 x 2m15 Hauteur 2m40 + serre largeur 4m x 2m15 Hauteur 2m.
✆ 06 82 07 33 68

01 - Vends MB TX 30 NH trémie 5T houe Yetter charrue 5 socs NH TM155 benne 14T vibro 5m50.
✆ 04 74 67 82 85

10 - Recherche charrue rév Fenet 3-5 socs pour pièces. Moteur MWM D 227-6 sain ou épave tract Renaud 951 891 981 avec moteur ok. (0204)
✆ 06 75 28 55 67
ou 06 14 20 32 12

LINAPAILLE®
Paille de lin
DÉPOUSSIÈRÉE ET HYPER-ABSORBANTE
• Litière BOVINS
• Litière VOLAILLES
• Litière PORCS
BALLE PLASTIFIÉE 20KG
Prix dégressif suivant quantité
Livraison très rapide
Un grand succés comme asséchant naturel pour logettes tapis
02 35 90 54 17
06 11 19 83 42
Expert en litière animale

15 - Vends 15-V round baller NHolland 740 ficelle 2005 15 000 bottes, épandeur engrais Kuhn MDS 701 1100L, pulvérisateur 600L R 9M Tecnoma 2008, herse 2,6M Saint-Flour.
✆ 04 71 73 11 18 HR

21 - Recherche tracteurs, mois.batteuses, presses, bennes, épandeurs, charrues, chariots élévateurs télescopiques, et autres machines agricoles, bon état et réparer. (0203)
✆ 06 30 11 59 25

26 - Association HANDI BIKE recherche tous types de véhicules à moteur, cycles, motocycles et outillage divers.
✆ 06 63 31 48 59

Terres de Bourgogne Petites annonces 03 80 78 90 40

38 - Vends cause cessation activité, Tracteurs Same 95t 6000h 2009 avec cabine lochman démontable et roue jumelé, Ford 5610 70cv cabine 6000h 1985, Remorque Deguillaume 9T Ridelles rehausses et grande rallonge du plateau,
✆ 06 28 84 06 63

38 - Vends broyeur Silly 2,60 m année 2017, marteaux neuf + turbine générateur hélicoidale année 1996, chariot électrique Sthil 2016, andaineur Kuhn GA300 année 2006, plateau fourrages 6T année 2010, gourdon, charrue Grégoire Besson RC 31 année 2002.
✆ 06 72 78 27 86

38 - Vends 170m² de tuile occasion sur palette bon état exposé sud environ 1900 tuiles plates, prix 690 euros.
✆ 06 14 47 49 53

69 - Site Villefranche s/s Concassé béton 0/30 (mélangés brique carrelage) : 4.20€ ht/tonne Concassé béton 0/50 : 8.40€ ht/tonne Concassé béton 0/31.5 : 8.40€ ht/tonne Enlèvements/place ou livraison 8x4/semi
✆ 04 74 60 05 30

71 - Vends cause retraite trac. Case MXU 115, 2005, 6.800 h, benne Brimont 7 t, épandeur engrais Sulky DPX-Prima, 600 l, 12-24 m, chisel 5 dts Sicam.
✆ 06 81 35 38 56 HR

Elevage

01 - Vends désileuse portée 2m³ Euromark et 1 semi-portée 2,5 m³ Jeulin + cornadis, logettes, barrières, auges, râteliers, cornadis, prix à débattre.
✆ 06 40 18 07 28

Véhicule

Utilitaire

34 - Achète Toyota à partir de 1980 dans l'état, même sans CT + tous pick-up.
✆ 06 42 69 14 31

Tourisme

01 - Vends 2 roues avec pneu neige 215 50 R17 Michelin pour C3 Aircross 400 euros.
✆ 06 81 26 11 93

Achat-Vente

Récolte

21 - Vends 55 T trèfle déshydraté, prix négociable. Livraison possible ou prendre à la ferme (Baigneux-les- Juifs). (5201)
✆ 06 75 02 71 69
ou 06 81 85 10 89

Bois

58 - Achète noyers, cèdre, Douglas, frêne, chênes sur pied ou abattu, diam mini 50cm. (0207)
✆ 03 86 24 06 60
ou 07 50 95 96 53

Fourrage

01 - Vends foin en bottes rondes de prairies temporaires diamètre 1m60.
✆ 06 40 18 07 28

38 - Vends foin bottes carrees (120 par 240) paille bottes rondes 160 enrubannage de luzerne
✆ 06 86 48 54 04

89 - Vends foin bottes rondes 120x120. (5101)
✆ 06 87 50 82 50

Terrain

26 - Vends terrain agricole d'1 hectare avec cerisiers sur la commune de Lapeyrouse Mornay 8000 euros.
✆ 07 82 10 08 34

Location

Agricole

69 - Loue vigne Beaujolais Gamay sur commune Gleizé Denicé St Julien.
✆ 06 28 13 06 18

// PETITES ANNONCES // RÉSERVÉES AUX PARTICULIERS //

3, 10 OU 27 DÉPARTEMENTS // LE JOURNAL ACCEPTE LES PETITES ANNONCES JUSQU'AU LUNDI 12 H

1 REMPLISSEZ VOTRE GRILLE (en lettres capitales lisibles, une par case, une case blanche entre chaque mot)

La ligne supplémentaire : 3,05 €TTC

❑ Annonce encadrée : 3,05 €TTC ❑ Annonce domiciliée au journal : 4,57 €TTC

2 COCHEZ LA ZONE DE DIFFUSION DE VOTRE CHOIX ET LE NOMBRE DE PARUTION(S)

❑ **RÉGIONALE - 3 DÉPARTEMENTS**
(Côte d'Or, Nièvre, Yonne)
❑ 1 parution : 10 €TTC
❑ 2 parutions : 15 €TTC
❑ parution supplémentaire : 5 €TTC
(identiques et consécutives)

❑ **VALLÉE DU RHÔNE & BOURGOGNE - 10 DÉPT.**
(Ardèche, Côte d'Or, Drôme, Gard, Isère, Nièvre, Rhône, Saône & Loire, Vaucluse, Yonne)
❑ 1 parution : 17 €TTC
❑ 2 parutions : 26 €TTC
❑ parution supplémentaire : 10 €TTC
(identiques et consécutives)

❑ **GRANDE RÉGION - 27 DÉPARTEMENTS**
(Ain, Allier, Ardèche, Cher, Corrèze, Côte d'Or, Creuse, Doubs, Drôme, *Gard*, Isère, Jura, Loire, Haute-Loire, Meurthe & Moselle, Meuse, Moselle, Nièvre, Puy de Dôme, Bas-Rhin, Rhône, Saône & Loire, Haute-Saône, Savoie, Haute-Savoie, Vosge, Territoire de Belfort, Yonne)
❑ 1 parution 29 €TTC - ❑ 2 parutions 43 €TTC - ❑ parution supplémentaire 15 €TTC (identiques et consécutives)

3 COCHEZ LA RUBRIQUE DE VOTRE CHOIX

❑ Tracteurs
❑ Matériels de travail du sol
❑ Matériels de récolte
❑ Matériels de traitement
❑ Matériels arbo-viti
❑ Matériels de distribution
❑ Matériels d'épandage
❑ Matériels d'irrigation
❑ Matériels forestiers
❑ Matériels travaux publics
❑ Matériels de cave
❑ Matériels de manutention
❑ Matériels de station
❑ Matériels de taille
❑ Matériels agricoles divers
❑ Véhicules utilitaires
❑ Véhicules tourisme
❑ Ventes/achats de récoltes
❑ Cultures sous abris
❑ Plants/pépinières/droits à produire
❑ Bâtiments professionnels
❑ Propriétés achat/ventes
❑ Terrains
❑ Locations agricoles
❑ Locations autres
❑ Offres d'emplois
❑ Demandes d'emplois
❑ Propositions commerciales
❑ Offres de service
❑ Mariage-rencontres
❑ Divers
❑ Animaux divers
❑ Bovins
❑ Caprins
❑ Ovins
❑ Porcins
❑ Équins
❑ Volailles/lapins
❑ Chiens
❑ Chasse/gibier

4 JOIGNEZ VOTRE RÈGLEMENT ET ENVOYEZ LE TOUT À TERRES DE BOURGOGNE

Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
Code postal : Ville :
❑ Je joins un chèque de €TTC
à l'ordre de Terres de Bourgogne.
❑ Je règle par CB la somme de €TTC
carte n° I_I_I_I_I_I_I_I_I_I_I_I_I_I_I_I
expire fin I_I_I / I_I_I Signature :
Banque :

Terres de Bourgogne
1, rue des Coulots
CS 80075 - 21110 Bretenière
Tél. : 03 80 78 90 40 - Fax : 03 80 70 08 02

Votre justificatif comptable

À découper et à conserver
parue le :
Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
.....

Collez ici votre annonce parue dans le journal

Montant : € TTC
(dont TVA 20 % soit €)

PETITES ANNONCES

Emploi

Offre

18 - Le service de remplacement recrute un agent de remplacement pour intervenir sur un secteur de 15 kms autour de Lury-sur-Arnon. Activités : traite, alimentation, entretien et manutention des animaux (bovins allaitants, bovins lait, caprins), travaux en lien avec les grandes cultures (conduite d'engins agricoles, travail du sol, semis, fenaison, entretien du matériel...), travaux en lien avec l'activité viticole (taille des vignes, mise en bouteille ...). Poste en CDI, à pourvoir dès maintenant. Rémunération : 13.30 € (brut)/ heure. Avantages : mutuelle, indemnités kilométriques – Connaissances du milieu agricole souhaitées. Permis B et véhicule personnel obligatoire. Contacter le Service de remplacement du Cher
✆ 02 48 23 45 89
ou au 06 03 46 99 24

AGENT AGRICOLE SECTEUR TONNERRE (89)
RECHERCHE COMMERCIAL (H/F)
MASSEY FERGUSON
Pour vente de matériels agricoles sur les secteurs : Yonne / Côte-d'or / Aube
Poste en CDI
Missions : Développement du fichier client, conseil technique dans le choix du matériel, rédaction des devis et bons de commande
Mise à disposition : voiture,carburant,téléphone portable,ordinateur portable, indemnisation frais de repas
Rémunération : fixe + commissions sur ventes
Envoyer CV + LM à nathalie@lucasetfils.fr
Contact téléphonique : 03 86 75 20 98

Suivez-nous sur notre page Facebook

58 - EXPL céréales et bovins recherche salarié polyvalent motivé, rémunération motivante si compétent. (0206)
✆ 06 15 94 80 57

CONCESSIONNAIRE BASÉ EN CÔTE D'OR NEW HOLLAND
RECHERCHE
1 TECHNICIEN CONFIRMÉ (H/F)
Poste à pourvoir de suite
SAS MANIÈRE 21 Verrey sous Salmaise
Tel 03 80 35 80 66 - contact@sarlmaniere.com

18 - Le Service de Remplacement du Cher recrute un agent de remplacement pour intervenir au sein de 8 exploitations sur le canton de Baugy (15 kms autour). Tâches : traite, entretien, alimentation et manipulation des animaux (caprins, bovins laits, bovins allaitants, ovins), travaux dans les champs (déchaumage, travail du sol, travaux de fenaison...), conduite de matériels. Durée : 35h/semaine, week-ends et jours fériés possibles. Rémunération : 13.30€ (brut)/heure. Kilomètres indemnisés. Poste en CDI, à pourvoir immédiatement. Connaissances du milieu agricole souhaitées. Permis B et véhicule personnel obligatoire
✆ 02 48 23 45 89
ou 06 03 46 99 24

18 - Le Service de Remplacement du Cher recrute un agent de remplacement (H/F) pour intervenir dans une exploitation viticole sur la commune de Sury-en-Vaux. Activités : taille de la vigne, remplacements complants, ébourgeonnage, relevage, mise en bouteille, préparation de commandes. Poste en CDD, du 10/02/2025 au 01/06/2025. Rémunération : 12.17 € (brut)/heure + 10% prime précarité + 10% de congés payés. Avantage : indemnités kilométriques – Connaissances du milieu viticole souhaitées – Permis B et véhicule personnel obligatoire. Contacter le Service de Remplacement du Cher
✆ 02 48 23 45 89
ou 06 03 46 99 24

DAFP MATERIEL AGRICOLE **RECRUTE**
- **1 technicien (H/F) sur la base de Toucy (89)**
- **1 technicien (H/F) sur la base de Venoy (89)**

connaissances mécaniques, hydrauliques appréciées.
Formation assurée
Débutant accepté
Envoyer CV à s.bonfillou@dafp.fr
Tél. 06 07 54 76 70
CASE IH

BSA sarl **RECRUTE**
un MAGASINIER (H/F)
POSTE À POURVOIR DE SUITE
JCB FENDT
Pour nous contacter : 03 86 33 11 24 ou 06 21 43 72 95
ou envoyer CV + lettre de motivation à
BSA sarl - 12, rue Terre Plaine - 89420 Cussy les Forges
ou par mail : jfboucheron@boucheronsas.fr

BOucheron TRACTEURS ET MATÉRIELS AGRICOLES
FENDT JCB
Recrute pour leurs sites de Lézinnes (89) et de Ménétreux-le-Pitois (21)
TECHNICIEN MANUTENTION (H/F)
Contactez-nous au **03 86 75 63 22**
06 21 43 72 95 - jfboucheron@boucheronsas.fr

Cichy Manutention
concessionnaire Manitou/Yanmar
RECHERCHE MÉCANICIEN H/F.
Contacter Mme Galland
au 03 86 40 91 00
ou envoyer votre candidature
à g.galland@cichy.fr



Offre de service

26 - Vous déménagez? Vous débarrassez? Pour 1 travail soigné, contactez-moi, GIRARD Benjamin
✆ 06 63 31 48 59

21 - Élevage charolais HBC, vends taureaux reproducteurs 14 à 16 mois, prêts à saillir, vêlage facile, IND, IBR et BVD. Livraison assurée. EARL Guenot Nicolas, 21230 Allerey. (0201)
✆ 06 31 23 56 01

Animaux

Bovin

01 - Propose pension pré pour bovins ou équins du 01/05/2025 au 15/11/2025 sur prairie ombragée au calme de 11 hectares + 11 autres hectares de regain à partir de Septembre, le tout sur la commune de Champdor-Corcelles 01110. Prairie alimentée en permanence en eau de source. Surveillance quotidienne assurée. Surface pouvant accueillir entre 15 et 20 bovins ou équins. Prix entre 1.30€ et 1.60€ par tête selon âge et taille des animaux. À débattre. Ou bien possibilité d 'un accord sur fortait pour la saison.
✆ 06 24 32 65 17

21 - Élevage charolais Baudot 21140 Pont et Massène. Propose à la vente taureaux adultes, 30 taureaux de 2 ans et choix important de veaux de l'année. Toutes garanties. Élevage ayant sélectionné le vêlage facile. Sélection rigoureuse de père en fils depuis longtemps, livraison toutes distances. (0202)
✆ Jean-Luc : 06 07 75 59 74
- Michel : 06 67 58 18 03
- Bertrand : 06 74 69 62 41

38 - prend 40 genisses en pension dans bonne pature avec eau a volonté de debut avril a fin octobre
✆ 06 86 48 54 04

42 - Vends 10 femelles Salers, 1 an, environ 350 kg, livraison assurée.
✆ 06 86 57 38 41
Pas de sms

58 - Vends 6 taureaux charolais HBC 2 ans. GAEC Marion, 58170 LUZY. (0205)
✆ 06 24 42 29 42
ou 06 07 51 04 99

58 - Élevage HBC origine insémination, vds 4 taureaux de 21 mois dt 2 origine NEMO pp, 14 repro, nés à partir d'oct 23, vêlage facile fils de : MELOMANE, OUMIOU, ORAGE p, NEWMANN p, PICASSO p et RODGER p, MISTER p, PADCORN p, NUTS. François BOUCHE Eleveur/inséminateur 58340 Cercy la Tour. (0208)
✆ 06 16 07 54 55

69 - A vendre 1 génisse Primholstein terme 9/02 et 1 génisse Montbéliarde terme 9/02 - CL 8000 l.
✆ 06 04 53 48 35

71 - Vends cause cessation taureau ch. 3 ans, vêlage pour génisses au pré, Toulon-sur-Arroux.
✆ 03 85 79 40 83

74 - Vends 1 taureau charolais 22 mois à l'attache, 1900 €.
✆ 06 19 33 56 77

Chien

73 - Vends chiots Beauceron 3 mâles 1 femelle nés début oct, mère 250269608862076, 400 euros.
✆ 06 73 22 02 64

Des professionnels à votre service



J.L. TRANSPORTS
Vente et transports
Paille de blé et d'orge
Maïs plantes entières
03 86 27 9000 / direction@jl-transports.com / 58500 CLAMECY
licence de transports N°2023/27/850

FORAGE EAU GÉOTH
02.48.77.00.35 - 06.29.41.81.12
secretariat@forage-eau-geoth.com
Réduisez votre facture d'eau
www.forage-eau-geoth.com
Z.A des Grivelles - 7 rue des 3 provinces
18600 Sancoins
AGRICULTEURS - ÉLEVEURS - PARTICULIERS - ENTREPRISES
FORAGE POUR CAPTAGE D'EAU
POSE DE PIÉZOMÈTRES
GÉOTHERMIE
POSE DE SONDES VERTICALES
MICROFORAGES

Vous souhaitez figurer dans cette rubrique ? 03 80 78 90 35

VENTES aux ENCHÈRES de reproducteurs charolais
Les 15 et 29 JANVIER, et 5 FÉVRIER 2025
STATION de CHARMOY (89)
Garanties sanitaires et de reproduction
UNION CHAROLAIS CROISSANCE
06 09 82 85 46 - www.charolaiscroissance.fr

Terres de Bourgogne
Retrouvez-nous sur agribourgogne.fr
L'information vous accompagne partout



Terres de Bourgogne
LE JOURNAL DE RÉFÉRENCE POUR L'INFORMATION AGRICOLE ET RURALE
ABONNEMENT
CHAQUE VENDREDI à la maison et accessible PARTOUT et à tout moment
abonnement@terres-de-bourgogne.net
03 80 78 90 40



ANNONCES LÉGALES

CÔTE D'OR

// MODIFICATION

MODIFICATION DU CAPITAL

LES ESPACES VERTS CHALONNAIS
SC au capital de 297.240 €
SIEGE SOCIAL : 4 Rue de la Ruotte
21200 BLIGNY LES BEAUNE
312 368 186 RCS DIJON

L'Assemblée extraordinaire du 13/12/2024 a approuvé le projet de fusion établi le 27/11/2024,prévoyant l'absorption de la SC FAMILIALE VIAL au capital de 15.000 €, dont le siège social est à BLIGNY LES BEAUNE (21200) La Ruotte n° 4,823 091 335 RCS DIJON, le passif de cette société étant entièrement pris en charge par la SC LES ESPACES VERTS CHALONNAIS, société absorbante, et décidé, en rémunération de cet apport fusion, d'augmenter le capital de la Société de 132.840 € pour le porter à 430.080 € puis de le réduire de 73.500 € pour le ramener à 356.580 €.
Les statuts ont été modifiés en conséquence.
Pour Avis.

AL25016883

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

MAISONS GUILL'HOME
Société à responsabilité limitée
Au capital de 1 000 euros
Siège social : 3 a rue de l'Oise
21220 VALFORET
948 146 394 RCS DIJON

Par décision en date du 26 mars 2024, l'associé unique transfère le siège social du4 rue Général André 21700 NUITS-SAINT-GEORGES au 3 a rue de l'Oise - 21220 VALFORET à compter du même jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
Pour avis : La Gérance

AL25016886

TRANSFORMATION

BRATIMMO
Société en nom collectif
Au capital de 10 000 euros
Siège social : 12, rue Saint-Claude
21110 IZIER
501 072 383 RCS DIJON

Suivant délibération en date du 18.12.2024, l'Assemblée Générale Extraordinaire,statuant aux conditions prévues par la loi et les statuts, a décidé la transformation de la Société en société par action simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.
La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangés.
Le capital social reste fixé à la somme de 10 000 euros, divisé en 300 actions.
Cette transformation rend nécessaire la publication des mentions suivantes :
Monsieur Jean-Charles BRATIGNY, gérant, a cessé ses fonctions du fait de la transformation de la Société.
Sous sa nouvelle forme, la Société est gérée par : Monsieur Jean-Charles BRATIGNY demeurant 12, rue Saint-Claude 21110 IZIER
Mention sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON.
Pour avis
La Gérance

AL25016890

CHANGEMENT DE GÉRANT

SCI IMMEUBLES DES BANQUES POPULAIRES
DE LA REGION BOURGOGNE FRANCHE-COMTE
Société civile immobilière
Au capital de 1 524,49 euros
Siège social 1 rue du Paquier
21600 LONGVIC
RCS de DIJON 320 281 314

L'assemblée générale ordinaire du 02/12/2024 a pris acte de la démission de Guillaume CHAMBON de ses fonctions de gérant et à nommé en remplacement Khaled SOUCHI, né le 27/09/1981 à NOISY-LE-GRAND domicilié 23 Avenue Maurice à GAGNY 93220, en remplacement pour une durée indéterminée.

AL25016891

CHANGEMENT DE PRÉSIDENT

BFCA FONCIERE
Société par actions simplifiée
Au capital de 10 000 000 euros
Siège Social
14 Boulevard de la Trémouille
21000 DIJON
RCS DIJON 889 299 491

Le 02/12/2024, l'Associé unique a constaté la démission de Guillaume CHAMBON de la Présidence de la société et à nommé en remplacement Khaled SOUCHI, né le 27 septembre 1981 à NOISY-LE-GRAND domicilié 23 Avenue Maurice à GAGNY 93220.
La nomination de M. SOUCHI dans ses nouvelles fonctions de Président prend effet le 02 décembre 2024 pour une durée indéterminée.
Pour avis,
La Présidence

AL25016892

MODIFICATION DU CAPITAL

LD COIF'
SARL au capital de 2 000 €
Siège : 22 route Nationale
21170 LOSNE
509 281 598 RCS DIJON

Par décision en date du 20/12/2024, l'associée unique a décidé d'augmenter le capital social de 10 000 € en numéraire pour le porter à 12 000€.
Les articles 7 et 8 ont été modifiés en conséquence.
Ancienne mention : Capital 2 000 €
Nouvelle mention : Capital 12 000 €
Mention au RCS de DIJON.
Pour avis, La gérance

AL25016911

MODIFICATIONS DES STATUTS

PATRICE LOFFROY ET ASSOCIES
SARL Au capital de 330.000 €
Siège social : 37 rue Elsa Triolet Parc Valmy - 21000 DIJON
434.358.578 RCS DIJON
Par décisions de l'AGE du 28/11/2024, il a été décidé, à compter du même jour, la transformation de la Société en Société par actions simplifiée, la nomination de M. Patrice LOFFROY en qualité de Président et la nomination de Mme Marie-Alix LOFFROY et de M. Guillaume LOFFROY en qualité de directeurs généraux pour une durée illimitée.
Ces modifications entraînent la publication des mentions suivantes :
Forme : Ancienne : Société à responsabilité limitée. Nouvelle : Société par actions simplifiée.
Administration : ancienne : Gérant : M. Patrice LOFFROY. Nouvelle : Président : M. Patrice LOFFROY demeurant 34 Grande Rue - 21310 ARCEAU. Directeurs Généraux : Mme Marie-Alix LOFFROY demeurant 11 avenue Dauphine - 45000 ORLEANS et M. Guillaume LOFFROY demeurant Route de la Gare de Satigny 68 -1242 SATIGNY - SUISSE.
Admission aux assemblées et droit de vote : Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives quel que soit le nombre d'actions qu'il possède. Chaque action donne droit à une voix au moins.
Agrément : Dans le cas où la Société devient unipersonnelle, toutes les transmissions d'actions s'effectuent librement. En cas de pluralité des associés, toutes les cessions d'actions, à titre onéreux ou gratuit, sont soumises à l'agrément préalable de la collectivité des associés.
Préemption : Toutes les cessions d'actions, même entre associés, sont soumises au respect du droit de préemption bénéficiant aux associés.
Mention sera faite au RCS de DIJON.

AL25016924

LEGI Société d'avocats CONSEILS

MODIFICATION DU CAPITAL

DEV YACHTING
SAS au capital
de 1 000 euros porté à 120 000 euros
Siège social :
1 rue en Clairvot
21850 ST APOLLINAIRE
932 478 886 RCS DIJON

PV décisions de l'Associée Unique en date du 24/12/2024, le capital social a été augmenté de 115 500 € par voie d'apport en nature et 3 500 € par voie d'apport en numéraire. L'article 7 des statuts a été modifié en conséquence.
AM : Le capital social est fixé à mille euros (1 000 euros). NM : Le capital social est fixé à cent vingt mille euros (120 000 euros).

AL25016947

MODIFICATIONS DES STATUTS

ESCOFFIER SOCIETY
Société par actions simplifiée au capital de 3.000 euros
Siège social : 490B ancienne Route de Bouze –21200 BEAUNE
908.076.904 RCS DIJON
Aux termes d'une décision en date du 27 décembre 2024, l'Associé Unique a décidé:
d'augmenter le capital social de 450.000 euros par voie d'apport en nature. L'article 6 des statut sa été modifié en conséquence.
Ancienne mention : Le capital social est fixé à 3.000 euros.
Nouvelle mention : Le capital social est fixé à 453.000 euros.
d'étendre l'objet social aux activités d'achat et vente de vins tranquilles, pétillants et spiritueux, en gros, demi-gros et détail, en moûts ou en raisins,et plus généralement de toutes boissons alcoolisées ou non et de tous produits sera portant à l'activité vinicole et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts.
POUR AVIS. Le Président

AL25016961

DÉMISSION DE CO-GÉRANT

SCEA DOMAINE DUJARDIN
Société civile d'exploitation agricole
Au capital de 165 808 euros
Siège social : 1 Grande Rue
21190 MONTHELIE
353 576 796 RCS DIJON

L'Assemblée Générale Ordinaire du 30 décembre 2024 a pris acte de la démission de Mr Ulrich DUJARDIN de ses fonctions de cogérant de la Société avec effet au 30 décembre 2024 et décidé de ne pas pourvoir à son remplacement
Mr Paul DUJARDIN et Madame Margaux DUJARDIN continueront d'assumer seuls les fonctions de cogérants
La modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON.
Pour avis
La Gérance

AL25016968

TRANSFORMATION

MLA
SAS au capital de 500 euros
Siège : 11 rue du Puits d'Orbas
21380 SAVIGNY-LE-SEC
920 599 065 RCS DIJON

ASSP 02/01/2025 : Transformation de la société en SARL à compter du 02/01/2025.
Dénomination, durée, siège et objet de la société restent inchangées.
Ancien président/nouveau gérant : Médérick LEBARON, 11 rue du Puits d'Orbas – 21380 SAVIGNY-LE-SEC.
Le capital social reste fixé à 500 €, divisé en 500 parts sociales de 1€ chacune.
RCS DIJON. Pour avis

AL25016983

CHANGEMENT DE CO-GÉRANTS

EARL CHARLOT ERIC
Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée
Capital social : 226 000 €
Siège social : 3 bis Route des Templiers
21520 COURBAN
RCS DIJON 382102309

Par AGE du 28/12/2024, les associés ont nommé cogérants de la société, pour une durée illimitée, Mme Patricia CHARLOT née PIMENT, demeurant à VOUGREY (10210)2 Chemin des Abbesses, Mme Juliette BOURGEOIS née CHARLOT, demeurant à VILLIERS-SOUS-PRASLIN (10210) 1 Route de Vougrey, et M Victor CHARLOT,demeurant à VOUGREY (10210) 2 Chemin des Abbesses, en remplacement de M Eric CHARLOT, démissionnaire, à compter du 28/12/2024.

AL25016987

// ADDITIF-RECTIFICATIF

RECTIFICATIF

Rectificatif à l'annonce publiée dans Terres de Bourgogne du 27/12/2024 concernant JANNAH. Il fallait lire : Siège social :1 rue d'Allemagne, 21540 BUSSY-LA-PESLE.

AL25016893

// ENQUÊTE PUBLIQUE

ENQUÊTE PUBLIQUE

Avis d'ouverture d'une enquête publique sur la demande de permis de construire n° 021 501 22 b0012 pour la réalisation d'une centrale photovoltaïque au sol sur la commune de Pouilly en Auxois (21)

Par arrêté préfectoral n° 1755 du 19/11/2024, est commissaire **du 6/01/2025, à 15 h 00, au 7/02/2025, à 17 h 30 inclus, soit 33 jours consécutifs**, une enquête publique relative à la demande de permis de construire d'une centrale solaire photovoltaïque au sol d'une puissance de 4,99 MWc sur le territoire de la commune de Pouilly-en-Auxois, déposée par la société « CPES LARREY DES VIGNES ».
Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier comprenant notamment les pièces du permis de construire dont l'étude d'impact et l'avis émis par la Mission Régionale d'Autorité environnementale (MRAe), en date du 26/09/2023 ;
est consultable:
- Sur support papier et sur un poste informatique :
en mairie de Pouilly-en-Auxois (21) où le public pourra en prendre connaissance pendant les jours et les heures habituelles d'ouverture de la mairie:
Lundi 8h30 - 12h // 14h - 17h30
Mardi - Mercredi - Vendredi : 8h30 - 12h // 14h – 18h30 (fermé au public le jeudi)
Samedi : 9h – 12h
- Sur un registre dématérialisé à l'adresse : https://www.registre-dematerialise.fr/5787
Sur support papier à la direction départementale des territoires
57 rue de Mulhouse à Dijon – Service Urbanisme Connaissance et Appui aux Territoires – bâtiment A – 1er étage – bureau 101 – du lundi au vendredi de 9h15 à 11h15 et de 14h00 à 16h00
- Sur le site internet de la préfecture de la Côte-d'Or, pendant toute la durée de l'enquête à l'adresse suivante :
Accueil - Actions de l'État - Environnement - Énergies renouvelables - Enquêtes publiques concernant les projets de centrales solaires photovoltaïques
Durant cette même période, le public pourra consigner ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre d'enquête ouvert à cet effet, établi sur feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur, et tenu à sa disposition en mairie de Pouilly-en-Auxois (21).
Les observations, propositions et contre-propositions peuvent également être adressées au commissaire enquêteur, avant la clôture de l'enquête soit le **7/02/2025, avant 17 h 30** par voie postale en mairie de Pouilly-en-Auxois, siège de l'enquête, ou par courrier électronique à l'adresse suivante :
enquete-publique-5787@registre-dematerialise.fr
L'ensemble des observations, propositions et contre-propositions émises par le public sera accessible sur le site dématérialisé **(https://www.registre-dematerialise.fr/5787)** pendant toute la durée de l'enquête.
En raison de la situation sanitaire liée à l'épidémie de la Covid-19, selon les directives en vigueur au moment de l'enquête, les gestes barrières devront être respectés lors des consultations sur place.
M. Antonio TINELLI, commissaire enquêteur titulaire désigné, se tiendra à la disposition du public, dans le respect de gestes barrières selon la situation sanitaire et les directives en vigueur au moment de l'enquête, **en mairie de Pouilly-en-Auxois** (21), aux jours et heures précisés ci-dessous:
- Lundi 6 janvier 2025 de 15h00 à 18h00
- Mercredi 15 janvier 2025 de 14h30 à 17h30
- Samedi 1er février 2025 de 9h00 à 12h00
- Vendredi 7 février 2025 de 14h30 à 17h30
M. Philippe COLOT, commissaire enquêteur suppléant assurera la fonction de commissaire enquêteur uniquement en cas d'empêchement du commissaire enquêteur titulaire.
Des renseignements sur le projet peuvent être demandés à :
CPES LARREY DES VIGNES
Gaëlle PIEGAY
Cheffe de projets solaires
330, rue du mourelet, ZI Courtine, 84000 AVIGNON
T. 01.53.93.67.30
M. 06.38.71.49.14
mél : gaelle.piegay@qenergy.eu
Le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne qui en fera la demande auprès de Mme. la directrice départementale des territoires (Direction Départementales des Territoires – 57 rue de Mulhouse - 21000 DIJON), **et à ses frais**, dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête publique.
Le Préfet de la Côte d'Or est compétent pour délivrer ou refuser le permis de construire.
Pendant un an à compter de la clôture de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public en mairie de Pouilly-en-Auxois, à la Direction Départementale des Territoires – 57 rue de Mulhouse – 21000 DIJON et sur le site internet :
Accueil - Actions de l'État - Environnement - Énergies renouvelables - Enquêtes publiques concernant les projets de centrales solaires photovoltaïques
Le Préfet,
Pour le préfet et par délégation
La Directrice Départementale des Territoires
Florence LAUBIER

AL25016444

ENQUÊTE PUBLIQUE

Direction départementale des territoires de la Côte-d'Or

AVIS D'OUVERTURE D'UNE ENQUÊTE PUBLIQUE SUR LA DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE N° 021 023 23 B0004 D'UNE CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL SUR LA COMMUNE d'ARNAY-le-DUC (21)
Par arrêté préfectoral n° 1811 du 16/12/2024, est organisée du **24/01/2025, à 09 h 00 au 25/02/2025, à 17 h 00, soit 33 jours consécutifs**, une enquête publique relative à la demande de permis de construire d'une centrale photovoltaïque au sol d'une puissance de 3,81 MWc sur le territoire de la commune d'Arnay-le-Duc, déposée par la société URBASOLAR (SASU URBA454).
Les principaux composants de la centrale solaire sont les suivants :
- les panneaux photovoltaïques et les structures métalliques de support des panneaux solaires du parc photovoltaïque au sol
- les onduleurs et les postes de transformation
- la structure de livraison
- les réseaux de câbles et les pistes d'accès et les aires de grutage des bâtiments techniques.
Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier comprenant notamment les pièces du permis de construire dont l'étude d'impact, l'avis émis par la Mission Régionale d'Autorité environnementale (MRAe), en date du 16/04/2024 et la réponse du maître d'ouvrage à cet avis ;est consultable :
- sur support papier et sur un poste informatique :
en mairie d'ARNAY-le-DUC (21) où le public pourra en prendre connaissance pendant les jours et les heures habituelles d'ouverture de la mairie :
Les lundis, mercredis et jeudis de 10 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 16 h 00
Les mardis de 14 h 00 à 16 h 00
Les vendredis de 10 h 00 à 16 h 00
- sur un registre dématérialisé à l'adresse : https://www.registre-numerique.fr/parc-photovoltaique-arnay-le-duc
- sur support papier à la direction départementale des territoires
57 rue de Mulhouse à Dijon – Service Urbanisme Connaissance et Appui aux Territoires –bâtiment A – 1er étage – bureau 101 – du lundi au vendredi de 9h15 à 11h15 et de 14h00 à16h00
- sur le site internet des services de l'état, pendant toute la durée de l'enquête à l'adresse suivante:
Accueil - Actions de l'État - Environnement - Energies renouvelables - Enquêtes publiques concernant les projets de centrales solaires photovoltaïques
Durant cette même période, le public pourra consigner ses observations sur le registre d'enquête ouvert à cet effet, établi sur feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur, et tenu à sa disposition en mairie d'ARNAY-le-DUC (21).
- Les observations peuvent également être adressées au commissaire enquêteur, avant la clôture de l'enquête soit le **25/02/2025, avant 17 h 00** par voie postale en mairie sise place Bonaventure des Périers, à Arnay-le-Duc (21230), siège de l'enquête, ou par courrier électronique à l'adresse suivante :
parc-photovoltaique-arnay-le-duc@mail.registre-numerique.fr
M. Gilles GIACOMEL, commissaire enquêteur titulaire désigné, se tiendra à la disposition du public, **en mairie d'ARNAY-le-DUC (21)**, aux jours et heures précisés ci-dessous :
- Vendredi 24 janvier 2025 de 9 h 00 à 12 h 00
- Samedi 8 février 2025 de 9 h 00 à 12 h 00
- Jeudi 20 février 2025 de 9 h 00 à 12 h 00
- Mardi 25 février 2025 de 14 h 00 à 17 h 00
Mme. Josette CHOUET-LEFRANC, commissaire enquêtrice suppléante assurera la fonction de commissaire enquêteur uniquement en cas d'empêchement du commissaire enquêteur titulaire.
Des renseignements sur le projet peuvent être demandés à :
M. ZIMMER Pierrick
(Société URBASOLAR (SASU URBA 454))
75, allée Wilhelm ROENTGEN 34961 MONTPELLIER
Tél. : 06 02 16 98 02
zimmer.pierrick@urbasolar.com
Le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne qui en fera la demande auprès de Mme la directrice départementale des territoires (Direction Départementales territoires – 57 rue de Mulhouse - 21 000 DIJON), **et à ses frais**, dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête publique.
Le Préfet de la Côte d'Or est compétent pour délivrer ou refuser le permis de construire.
Pendant un an à compter de la clôture de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public en mairie d'ARNAY-le-DUC, à la Direction Départementale des Territoires – 57 rue de Mulhouse – 21 000 DIJON et sur le site internet des services de l'État (**www.cote-dor.gouv.fr**), rubrique Actions de l'État -Environnement - Energies renouvelables.
Pour le préfet et par délégation ;
La Directrice Départementale des Territoires ;
Florence LAUBIER

AL25016975

ENQUÊTE PUBLIQUE

Direction départementale des territoires de la Côte-d'Or

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTE PUBLIQUE PORTANT SUR LA DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE UNE CENTRALE SOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL A D'ÉGUILLY
Par arrêté préfectoral n° 1895, du 19/12/2024, est organisée du 24/01/2025, à 10h00, au 25/02/2025, à 19h00, inclus, soit 33 jours consécutifs, une enquête publique, sur la demande de permis de construire (PC n° 021 244 22 B0001) d'un parc solaire photovoltaïque au sol, d'une puissance crête installée de 5500 KWc, sur le territoire de la commune d'Éguilly, présentée par la société URBA 350.
Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier comprenant notamment les pièces du permis de construire dont l'étude d'impact, l'avis de la mission régionale de l'autorité environnementale (MRAE) est consultable :
- sur support papier à la direction départementale des territoires, 57 rue de Mulhouse à Dijon, au service urbanisme connaissance appui aux territoires (SUCAT) bâtiment A bureau 106, de 9 h 15 à 11 h 15 et de 14h 00 à 16 h 00 du lundi au vendredi.
- sur le site internet de la Préfecture, pendant toute la durée de l'enquête :
Accueil - Actions de l'État - Environnement - Energies renouvelables - Enquêtes publiques concernant les projets de centrales solaires photovoltaïques
- sur support papier et sur un poste informatique en mairie d'Éguilly aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux au public.
- sur un registre dématérialisé pour la consultation du dossier mis en place à l'adresse suivante :
https://www.registre-numerique.fr/projet-parc-photovoltaique-eguilly
- Adresse e-mail associée au registre dématérialisé:
Adresse du registre numérique : (cette adresse est uniquement utilisée pour le dépôt des contributions et non la consultation du dossier dans le registre)
https://www.registre-numerique.fr/projet-parc-photovoltaique-eguilly
Adresse e-mail de dépôt des contributions :(cette adresse est uniquement utilisée pour le dépôt des contributions et non la consultation du dossier dans le registre)
projet-parc-photovoltaique-eguilly@mail.registre-numerique.fr
Durant cette même période, le public pourra consigner ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre d'enquête ouvert à cet effet, établi sur feuillets non mobiles, côté et paraphé par la commissaire enquêtrice, et tenu à sa disposition en mairie d'Éguilly.
Les observations, propositions et contre-propositions peuvent également être adressées à la commissaire enquêtrice, par voie postale en mairie d'Éguilly, siège de l'enquête ou par courrier électronique avant la clôture de l'enquête soit le 25/02/2024 avant 19h00 à l'adresse suivante :
projet-parc-photovoltaique-eguilly@mail.registre-numerique.fr
Les observations et propositions transmises par voie électronique seront accessibles sur le site https://www.registre-numerique.fr/projet-parc-photovoltaique-eguilly pendant toute la durée de l'enquête.
Madame Annie DUROUX, désignée en qualité de commissaire enquêtrice se tiendra à la disposition du public :en mairie d'Éguilly :
- Vendredi 24 janvier 2025 de 10h00 à 12h00
- Vendredi 31 janvier 2025 de 15h00 à 17h00
- Samedi 8 février 2025 de 10h00 à 12h00
- Mardi 25 février 2025 de 17h00 à 19h00
Des renseignements sur le projet peuvent être demandés à :
Monsieur Yasser NOUI – URBASOLAR
Tel: 04 67 64 46 44
Le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne qui en fera la demande auprès de madame la directrice départementale des territoires (direction départementale des territoires – 57 rue de Mulhouse -21000 DIJON), et à ses frais, dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête publique.
Le Préfet de la Côte-d'Or est compétent pour accorder ou refuser le permis de construire.
Pendant un an à compter de la clôture de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public en mairie d'Éguilly, à la direction départementale des territoires – 57 rue de Mulhouse – 21000 DIJON et sur le site : www.cote-dor.gouv.fr
Pour le préfet et par délégation,
La directrice départementale des territoires,
Florence LAUBIER

AL25016980

// DIVERS

Maître Maéva FERRARA
Notaire
5 A rue du Puits de Têt
21160 MARSANNAY-LA-COTE

CESSION DE MANDATS

Suivant acte reçu par Maître Maéva FERRARA, Notaire à MARSANNAY LA COTE, 5 A, rue du Puits de Têt , le 23 décembre 2024, enregistré au SPFE DIJON 1, le 31 décembre 2024 Dossier 2024 00058277 référence 2104P01 2024 N 03198, contenant cession par la Société dénommée GRAVELIN IMMO, dont le siège est à DIJON (21000) 30 rue Bannelier, identifiée au SIREN sous le numéro 822940789 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de DIJON au profit de la Société dénommée CABINET R. LAURIN, dont le siège est à DIJON (21000) 3 rue du Docteur Chaussier, identifiée au SIREN sous le numéro 016850265 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de DIJON, des mandats correspondant exclusivement aux activités de gestion locative d'immeubles, exploités par la Société GRAVELIN IMMO.
La cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal de TROIS CENT SOIXANTE-DIX MILLE EUROS (370 000,00 EUR), s'appliquant :
- aux éléments incorporels pour TROIS CENT SOIXANTE-DIX MILLE EUROS (370 000,00 EUR),
- au matériel pour 0,00 EUR.
Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.
Pour insertion
Le notaire.

AL25016940

Terres de Bourgogne Annonces légales 03 80 78 90 42

safer Bourgogne Franche-Comté

AVIS

Appel à Candidatures du 06/01/2025
La SAFER Bourgogne Franche-Comté (département SD21) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :
Bard-lès-Époisses : Loué sur une partie de la surface – Objectif : maintien du fermier en place – Maison d'habitation et hanger et parcelles de prés, terres, vignes – Urbanisme : RNU
2 ha 20 a 78 ca 'LA VIGNE BASSE' : A-0181—0182—0191—0192—0193—0194—0195—0197—0198—0199 - 'AU VILLAGE' : C-0259—0395 - 'ETIENNE BOUHOT' : C-0260
Pommard : Loué – Objectif : maintien du fermier en place, vigne AOC Pommard – Ubanisme : RNU 11 a 33 ca 'EN MAREAU' : BL-0228
Saint-Aubin : Libre, Parcelles partiellement plantées en vigne AOC Bourgogne rouge – Agriculture biologique - Urbanisme : RNU 41 a 25 ca 'LE BAS DE LA CONNEE' : D-0402—0411—0412
Bouze-lès-Beaune : Libre, vigne Aligoté AOC BHCDB – Urbanisme : Zone A et N du PLU 38 a 52 ca 'LES GRAVELIERES' : B-0561 - 'LE VIGNOLLE' : B-0323—0324
Meloisey : Loué une partie de la surface, landes, pré, terres à vigne – Urbanisme : Zone A et N du PLU 1 ha 34 a 24 ca 'LES PAINS PERDUS' : F-0275 - 'DERRIERE CHEZ BOUSSARD' : G-0531—0535 - 'LES CRAS' : ZA-0022 - 'EN LA BRAS' : ZB-0080 - 'LE BAS DE CRUEY' : ZC-0021 - 'AUX GRANDES RAIES' : ZD-0091
Charrey-sur-Saône : Loué, terre Objectif Maintien des fermiers en place – Urbanisme : Zone A du PLU 2 ha 69 a 00 ca 'L ETANG' : ZC-0045
Dossier Saint-Seine-en-Bâche – Brazey-en-Plaine – Franxault – Saint-Symphorien – Laperrière-sur-Saône
Libre, Parcelles forestières et terres
Saint-Seine-en-Bâche : Urbanisme : Zone non contructible de la carte communale 92 a 46 ca 'EZ GRANDS BEULEUX' : ZE-0050
Brazey-en-Plaine : Urbanisme : Zone N du PLU 55 a 00 ca 'PRE MARCOT' : YL-0003
Franxault : Urbanisme : Zone N du PLU 54 a 50 ca 'AU CHENE BRULE' : ZA-0101
Saint-Symphorien-sur-Saône : Urbanisme : Zone N du PLU 64 a 12 ca 'EN CHAMPELOT' : ZA-0081
Laperrière-sur-Saône : Urbanisme : Zone non constructible de la carte communale 3 ha 79 a 95 ca 'ENTRE LES DEUX NOUES' : A-0228—0229 - 'PRE GOTHEROT' : A-0109
Saint-Andeux : Libre, parcelles forestières – Urbanisme : Zone N du PLU 3 ha 12 a 27 ca 'SOUS LES BOULARDS' : C-0054—0055—0057—0058—0621—0622—0624 - 'LES BOULARDS' : C-0623
L'Étang-Vergy : Corps de ferme et terrain attenant - Urbanisme : RNU - 6 ha 01 a 28 ca 'LES GRANGES DE CONGEY' : A-0143—0144—0145—0700—0701—0703—0704—0706—0711ZC-0034 - 'LE BOIS DE CONGEY' : A-0709
Dossier Saint-Bernard, Flagey-Echézeaux, Gilly-lès-Cîteaux, Quincey, Premeaux-Prissey : Terres, bois, vignes - Urbanisme : Zones A, N du PLU et NC de la carte communale - Louées
Saint-Bernard 1 ha 45 a 60 ca 'LA GEOLIERE' : ZC-0015
Flagey-Echézeaux : 3 ha 11 a 70 ca 'LA BOURELLE' : ZA-0050 - 'LE FOND DE LA BOURELLE' : ZA-0003 - 'LES CRAS' : ZB-0034—0035 - 'LES PRES GLAUT' : ZE-0028
Gilly-lès-Cîteaux : 42 a 89 ca 'LES CLOS PRIEUR' : A-0489 - 'LA LOUERE' : AD-0014 - 'LA GRINGUETTE' : C-0048
Quincey : 4 ha 75 a 64 ca 'LA GRANDE BARRE' : ZD-0030 - 'AU SEUIL' : ZH-0035
Premeaux-Prissey : 79 a 17 ca 'LES CHAILLOTS' : AB-0112 - 'AUX PETITS PAGERS' : ZC-0039
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 27/01/2025 à SAFER Bourgogne Franche-Comté, 11 rue François Mitterrand, 21850 ST APOLLINAIRE où des compléments d'information pourront être obtenus.
Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et candidater.

AL25016977

AVIS

Appel à Candidatures du 06/01/2025

PURGE DU DROIT de PREFERENCE EN FORET (selon l'article L.331-19 du Code Rural)
La SAFER Bourgogne Franche Comté se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession ou substitution tout ou partie des biens désignés ci-après, qu'elle possède ou qu'elle envisage d'acquérir.
En vertu de l'article L.331-19, s'agissant d'une propriété classée au cadastre en nature de bois et forêts et d'une superficie totale inférieure à 4 hectares, les propriétaires d'une parcelle boisée contiguë, tels qu'ils sont désignés sur les documents cadastraux, bénéficient d'un droit de préférence sur la ou les parcelles que la SAFER Bourgogne Franche-Comté met en vente pour le compte des consorts LAUREAU
Franxault : Libre, parcelle forestière - Urbanisme : Zone N du PLU 2 ha 32 a 35 ca 'PRE DU GRAND CHEMIN' : A-0106
Les conditions de la vente sont les suivantes :
Prix : 7 000,00 €
Frais Safer : 800,00 € HT
Frais de Purge : 150,00 € HT
Frais notariés : selon barème en vigueur
Conditions particulières de vente et cahier des charges SAFER.
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 10/03/2025 à SAFER Bourgogne Franche-Comté, 11 rue François Mitterrand, 21850 ST APOLLINAIRE où des compléments d'information pourront être obtenus.
Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et candidater.

AL25016978

ANNONCES LÉGALES

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

DISSOLUTION ANTICIPÉE

EURL THIERRY BELLANG

SARL en liquidation
Au capital de 100,00 euros
Siège social : 5, Rue du Stand
21200BLIGNY LES BEAUNE
RCS DIJON - 491.084.166

Par décision du 16 décembre 2024, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 16 décembre 2024 et sa mise en liquidation amiable, Monsieur Thierry BELLANG,demeurant 5, Rue du Stand, 21200BLIGNY LES BEAUNE, a été nommé en qualité de liquidateur, avec les pouvoirs les plus étendus.
Le siège de la liquidation est de correspondance est fixé au domicile du liquidateur.
Mention faite au RCS de DIJON
Pour avis et mention

AL25016792

CLÔTURE DE LIQUIDATION

MEDICAL EXPANSION

SARL en liquidation
Au capital de 5 000 euros
Siège social et de liquidation :
39, rue des OEillets
21121 FONTAINE LES DIJON
794 550 939 RCS DIJON

Aux termes d'une décision en date du 20/12/2024 au 39 rue des Œillets 21121FONTAINE LES DIJON, l'associé unique, après avoir entendu le rapport du liquidateur,a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Marc BARSOUM,demeurant 39 rue des Œillets 21121 FONTAINE LES DIJON, de son mandat de liquidateur,lui a donné quitus de sa gestion et a prononcé la clôture de la liquidation.
Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la Société sera radiée dudit registre.
Pour avis
Le Liquidateur

AL25016872

DISSOLUTION ANTICIPÉE

FAMILIALE VIAL

SC au capital de 15.000 €
Siège social : 4 La Ruotte
21200 BLIGNY LES BEAUNE
823 091 335 RCS DIJON

L'Assemblée extraordinaire du 13/12/2024 a approuvé le projet de fusion en date du27/11/2024 prévoyant l'absorption de la Société par la SC LES ESPACES VERTS CHALONNAIS au capital de 297.240 € dont le siège social est 4 rue de la Ruotte 21200 BLIGNY LES BEAUNE,312 368 186 RCS DIJON, et décidé en conséquence, la dissolution anticipée sans liquidation de la Société, son passif étant entièrement pris en charge par la société LES ESPACES VERTS CHALONNAIS, absorbante.
L'Assemblée extraordinaire du 13/12/2024 de la société absorbante ayant approuvé la fusion, la fusion et la dissolution de la Société FAMILIALE VIAL sont devenues définitives à cette date.
Pour Avis.

AL25016884

NON DISSOLUTION

TOOLIB

Société par actions simplifiée
Au capital de 92 969 €
Siège social : 15 Boulevard des Brosses
21000 DIJON
840.950.083 RCS DIJON

Aux termes du procès-verbal de l'AGE du 14/10/2024, les associés, statuant conformément à l'article L 225-248 du Code de commerce, ont décidé de ne pas dissoudre la Société.
Mention sera faite au RCS de DIJON

AL25016885

DISSOLUTION ANTICIPÉE

STFR 2014

Société à Responsabilité Limitée
En liquidation
Au capital de 40 000 euros
Siège : 2A rue des Grandes Varennes
21121 AHUY
RCS DIJON 809 692 965

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 30.11.2024 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations d eladite assemblée.
Elle a nommé comme liquidateur Frédéric PRUDENT demeurant 5, route de Messigny 21121 AHUY pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.
Le siège de la liquidation est fixé 5, route de Messigny 21121 AHUY. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
Pour avis
Le Liquidateur

AL25016896

LEGi Société d'avocats CONSEILS

AVIS DE DISSOLUTION ANTICIPÉE

TERRE DES ARTS CHEVIGNY

SCCV en liquidation
au capital de 1 000 euros
Siège social :
1 Rue en Clairvot
21850 ST APOLLINAIRE
Siège de liquidation :
1 rue en Clairvot
21850 ST APOLLINAIRE
803 990 258 RCS DIJON

PV décisions associée unique du 27/12/2024 : dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations dudit PV. Liquidateur : La société BODEV, SARL au capital de 4 000 000 €, ayant son siège social 1 rue en Clairvot 21850 ST APOLLINAIRE, immatriculée 498 261 684 RCS DIJON, pour toute la durée de la liquidation. Siège de la liquidation : 1 rue en Clairvot 21850 SAINT APOLLINAIRE. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au GTC de DIJON, en annexe au RCS. Pour avis, Le Liquidateur.

AL25016946

CLÔTURE DE LIQUIDATION

SAUVAGEOT C

Société à Responsabilité Limitée
en liquidation au
capital de 10 000 euros
Siège :
11 route de Beaune
21200 BOUZE LES BEAUNE
Siège de liquidation :
11 route de Beaune
21200 BOUZE LES BEAUNE
843 124 843 RCS DIJON

L'Assemblée Générale réunie le 31 AOUT 2024 au siège de liquidation a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Cédric SAUVAGEOT, demeurant Route de Beaune -21200 BOUZE LES BEAUNE, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.
Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la société sera radiée dudit registre.
Pour avis. Le Liquidateur

AL25016954

CLÔTURE DE LIQUIDATION

LA BAGUETTE DE SAINTE MARIE

Société à responsabilité limitée
En liquidation
Au capital de 15 000 euros
Siège social : Rue de la Poste
21200 STE MARIE LA BLANCHE
Siège de liquidation : 16 Rue du Moulin
21200 RUFFEY-LES-BEAUNE
513 689 091 RCS DIJON

L'Assemblée Générale réunie le 9 décembre 2024 au siège de liquidation a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Madame Patricia DUBOIS, demeurant 16 Rue du Moulin – 21200 RUFFEY-LES-BEAUNE, de son mandat de liquidateur, donné à cette dernière quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.
Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la société sera radiée dudit registre.
Pour avis
Le Liquidateur

AL25016966

NON DISSOLUTION

CAMPEVENT SERVICES

SAS au capital de 5 000 euros
Siège social : 2 rue de la Rente Logerot
21160 MARSANNAY LA COTE
919 667 204 RCS DIJON

Aux termes d'une décision en date du 30/04/2024, l'associée unique, statuant en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.
POUR AVIS : La Présidente

AL25016986

FP2G Groupe COFIDEST

FP2G PARTNERS
9 rue de l'aviation
21121 DAROIS
Tel : 03 80 35 38 39
contact@fp2gpartners.fr

CLÔTURE DE LIQUIDATION

FINANCIAL CORPORATE SOLUTIONS

Forme : SARL société en liquidation.
Capital social : 1000 euros.
Siège social : 16 Rue DU TILLEUL
21220 BROCHON.
813557113 RCS de Dijon.

Aux termes de l'AGO en date du 30 novembre 2024, les associés ont approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur Monsieur Jean-François VELUT demeurant 4 rue Paul Albert, 75018 Paris et prononcé la clôture de liquidation de la société.
La société sera radiée du RCS du DIJON.
Le liquidateur

AL25016995

// CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

12 DECEMBRE 2024
Forme : Société civile d'exploitation agricole
Dénomination : DE LA COMMANDERIE ROUSSEMEAU
Siège : 8 Rue Avau 21350 DAMPIERRE EN MONTAGNE
Durée : 99 ans
Objet : La société a pour objet l'exercice, dans des conditions comparables à celles existant dans les exploitations de caractère familial, d'une activité réputée agricole, ausens de l'article L 311-1 du Code rural.
Capital : 8 000 euros
Gérance : Monsieur Nathanaël DUC, demeurant 2 Chemin du Moulin, 21310 TROCHERES.
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.
Pour avis.La gérance

AL25016790

CCE Comptabilité Conseil aux Entreprises

DIANE
Société civile de portefeuille
Au capital de 21 300 euros
Siège social : 225 Rue du Bretenet
Hameau de Challanges
21200 BEAUNE

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à BEAUNE du19 décembre 2024, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société civile de portefeuille
Dénomination sociale : DIANE
Siège social : 225Rue du Bretenet - Hameau de Challanges - 21200 BEAUNE
Objet social : La propriété, la gestion,l'administration ainsi que la vente, sans pour autant porter atteinte au caractère civil de la société, de tout portefeuille de valeurs mobilières et immobilières, droits sociaux, autres titres ou capitaux détenus en pleine propriété, nue propriété,usufruit, quasi-usufruit, par voie d'achats, d'échanges, d'apports, de souscriptions, donations ; L'animation de groupe de sociétés, le conseil en gestion, le management d'entreprises et toutes prestations, services,autres assistances et animations de ses filiales,notamment en matière comptable, industrielle,administrative et financière technique commerciale et de communication ; La participation de la Société, par tous moyens, directement o uindirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location,de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; la prise,l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités ; Et généralement, toutes opérations industrielles,commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Capital social : 21 300 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire
Gérance :Monsieur Patrick DAVID, demeurant 225 Rue du Bretenet, Hameau de Challanges, 21200 BEAUNE
Clauses relatives aux cessions de parts : agrément requis dans tous les cas par une décision des associés représentant au moins les deux tiers des parts sociales.
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.
Pour avis, La Gérance

AL25016868

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution, aux termes d'un acte reçu par Maître Angélique MARGUERON-DAMON, Notaire associée de la Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée «DMD NOTAIRES», titulaire d'un Office Notarial à LE CREUSOT (71200), 22 rue Edouard Vaillant, le 5 décembre 2024, enregistré au SPFE de SAONE-ET-LOIRE, le 19 décembre 2024, dossier 2024 00056019, référence 7104P01 2024 N 02222, d'une société civile immobilière ayant les caractéristiques principales suivantes :
Dénomination : SCI SAMB 21
Siège social : VIEVY (21230), 12 rue des Croix, Hameau d'Uchey
Objet : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question, le tout soit au moyen de ses capitaux propres soit au moyen de capitaux d'emprunt.
Durée : 99 ans
Capital social : deux mille euros (2 000,00 euros)
Apports en numéraire : deux mille euros (2 000,00 euros)
Cessions de parts : toute cession est soumise à agrément préalable des associés.
L'exercice social commence le 1er janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.
Les co-gérants sont Monsieur Stéphane BOULLEY et Madame Aline MUCKLY, demeurant ensemble à VIEVY (21230), 10 rue des Croix, Hameau d'Uchey.
La société sera immatriculée au registre national des entreprises et au registre du commerce et des sociétés de DIJON.
Pour avis
Le notaire.

AL25016952

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution au RCS DIJON de la société PICJOJO, SAS au capital de 1000 euros, Siège social : 8 rue Gay Lussac, 21300 CHENOVE, Durée : 99 ans, Objet : acquisition, propriété, vente, administration, gestion de participations et de toutes actions, parts sociales, droits sociaux ou valeurs mobilières, de tous biens mobiliers ou immobiliers, de tous droits ou valeurs y relatifs. Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. Le Président de la société est Monsieur François PICAUD, demeurant 30 rue Courtépée, 21000 DIJON.
POUR AVIS - Le Président

AL25016960

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 03 janvier 2025, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :Forme : Société par actions simplifiée
Dénomination : DOCUMENTS OFFICE SOLUTIONS, en abrégé D.O.S.
Siège : 16 rue du Golf - Bâtiment B, 21800 QUETIGNY
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 40 000 euros
Objet : - l'achat, la vente, en gros ou au détail, la réparation, la maintenance et la location de tous matériels d'équipement ou de mobilier de bureaux, de tous matériels et appareils destinés à la reprographie, aux systèmes d'impression et à toutes techniques annexes ou connexes; - l'achat, la vente, en gros ou au détail, la réparation, la maintenance et la location de tous écrans interactifs, connectés ou multi supports; - l'achat, la vente, en gros ou au détail, la réparation, la maintenance et la location d'articles ou de prestations liés à la dématérialisation de document et à la Gestion Externe de Documents (GED) ; - la vente de toutes prestations de services informatiques; - l'achat et la vente, en gros ou au détail, de toutes fournitures, de tous matériels, et de tous articles consommables se rattachant directement ou indirectement audits matériels et appareils.
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Inaliénabilité des actions : Les actions sont inaliénables pendant une durée de 5 ans à compter de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés ou à compter de leur souscription en cas d'augmentation de capital.Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Président : Monsieur Valentin LOUOT, demeurant 5 rue de Darois – 21370 PRENOIS Directeur Général : SAS METADOSI, société par actions simplifiée au capital de 2.960.000 euros, ayant son siège social 16 rue du Golf - Bâtiment B, 21800 QUETIGNY, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le n° 889 961 124 RCS DIJON, représentée par sa Présidente, Madame Béatrice DEBEAUX.
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.
POUR AVIS Le Président

AL25016964

NIÈVRE

// MODIFICATION

Exco Alpha

MODIFICATIONS

SD AUTO NIEVRE

SAS
Capital social : 5000 euros.
Siège social :
2 Rue DU DOCTEUR JULES RENAULT
58000 NEVERS.
978430924 RCS de Nevers.

Aux termes d'une décision en date du 15 novembre 2024, et à compter du 15 novembre 2024, l'associé unique a pris acte de la démission sans remplacement de Monsieur SENIK MKRTCHYAN nommé en qualité de directeur général.
Consécutivement à cette décision,l'associé unique a nommé en qualité de président Monsieur SENIK MKRTCHYAN, demeurant 8 Arue Loire, 58180 Marzy en remplacement de Monsieur Damien PELISSIER.
Mention sera portée au RCS de Nevers.

AL25016626

Exco Alpha

MODIFICATIONS

WPC.

Forme : SARL.
Capital social : 50 000 euros.
Siège social : Impasse DES PATUREAUX
58320 GERMIGNY-SUR-LOIRE.
811292010 RCS de NEVERS

Aux termes d'une décision en date du 15novembre 2024, l'associé unique a décidé:
- à compter du 15 novembre 2024, de transférer le siège social actuel, Impasse des Patureaux, au nouveau siège social situé, 8 A rue de Loire, 58180Marzy
- de nommer Monsieur Sénik MKRTCHYAN,-demeurant à 8 A rue de Loire - 58180 MARZY, gérant de la société en remplacement de Monsieur Damien PELISSIER, et ce, à compter du 15novembre 2024.
Mention sera portée au RCS de Nevers.

AL25016630

MODIFICATION DU CAPITAL

EARL PA CONDAMINE

2 Chemin de Dourdon
58400 RAVEAU
Au capital social de 7 850 €
RCS NEVERS - N° 480 753 839

Par procès-verbal d'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 15 décembre2024, l'associé unique a décidé d'augmenter le capital social d'une somme de 176 900€ pour être porté de 7 850 € à 184 750 €.
L'article 7 des statuts a été modifié en conséquence.
Mention sera faite au RCS de NEVERS.
Pour avis
La gérance

AL25016787

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 03 janvier 2025, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :Forme : Société par actions simplifiée
Dénomination : DOCUMENTS OFFICE SOLUTIONS, en abrégé D.O.S.
Siège : 16 rue du Golf - Bâtiment B, 21800 QUETIGNY
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 40 000 euros
Objet : - l'achat, la vente, en gros ou au détail, la réparation, la maintenance et la location de tous matériels d'équipement ou de mobilier de bureaux, de tous matériels et appareils destinés à la reprographie, aux systèmes d'impression et à toutes techniques annexes ou connexes; - l'achat, la vente, en gros ou au détail, la réparation, la maintenance et la location de tous écrans interactifs, connectés ou multi supports; - l'achat, la vente, en gros ou au détail, la réparation, la maintenance et la location d'articles ou de prestations liés à la dématérialisation de document et à la Gestion Externe de Documents (GED) ; - la vente de toutes prestations de services informatiques; - l'achat et la vente, en gros ou au détail, de toutes fournitures, de tous matériels, et de tous articles consommables se rattachant directement ou indirectement audits matériels et appareils.
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Inaliénabilité des actions : Les actions sont inaliénables pendant une durée de 5 ans à compter de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés ou à compter de leur souscription en cas d'augmentation de capital.Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Président : Monsieur Valentin LOUOT, demeurant 5 rue de Darois – 21370 PRENOIS Directeur Général : SAS METADOSI, société par actions simplifiée au capital de 2.960.000 euros, ayant son siège social 16 rue du Golf - Bâtiment B, 21800 QUETIGNY, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le n° 889 961 124 RCS DIJON, représentée par sa Présidente, Madame Béatrice DEBEAUX.
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.
POUR AVIS Le Président

AL25016964

CO-GÉRANT

EARL DE LA METAIRIE BERGER

Exploitation Agricole
A Responsabilité Limitée
Au capital social de 167 007,90 Euros
Siège social
1 La Métairie Berger
58310 SAINT-AMAND-EN-PUISAYE
RCS NEVERS - n°319 449 963

Suivant délibération d'assemblée générale extraordinaire du 17 décembre 2024,les associés ont agréé à effet du 1er novembre 2024 la démission de Madame Patricia TOUSSAINT de ses fonctions de gérante.
Madame Frédérique TOUSSAINT est maintenue dans ses fonctions de gérante.
Les modifications statutaires seront déposées au RCS de NEVERS
Pour avis et mention, la gérance

AL25016788

CHANGEMENT DE GÉRANT

SCEA RAYMOND JEAN CHRISTIAN

Société civile d'exploitation agricole
Au capital de 252.760,00 Euros
Siège social : Villecourt
58300 DECIZE
RCS NEVERS n°509 970 760

Suivant délibération d'Assemblée Générale Extraordinaire du 18 décembre 2024,les associés ont agréé à effet du 31 décembre 2024 la nomination en qualité de gérant de Monsieur François RAYMOND, demeurant à PARIS (11e Arr.), 26 Rue Saint Maur, en remplacement de Madame Michèle RAYMOND, gérante démissionnaire.
Cette modification sera déposée au RCS de NEVERS.
Pour avis et mention, la gérance

AL25016805

EGIDE AVOCATS EXPERTS
Me Arnaud SARLAT
S.P.E d'Avocats et d'Experts-Comptables
35 rue de Sarrebourg
18 000 BOURGES

MODIFICATIONS DES STATUTS

SARL DU BOURG

Société à responsabilité limitée
Au capital de 500 €
Le Bourg, CIZELY (Nièvre)
RCS NEVERS n°524 144 094

Il ressort des décisions de l'AGE du 10 décembre 2024, les modifications suivantes dans l'avis antérieurement publié :
ANCIENNES MENTIONS :
Forme : SARL
Siège social : Le Bourg – CIZELY (Nièvre)
Dénomination sociale : SARL DU BOURG
Gérant : Mme Christine CHATELAIN, né à ANNECY-LE-VIEUX (74) le 26 décembre 1968, dmt à NEVERS (Nièvre) 24 rue Gresset, de nationalité française.
Commissaires aux comptes : néant
Exercice social : du 1er juillet au 30 juin de l'année suivante.
Objet sommaire : A titre principal, la production et la commercialisation d'énergies renouvelables sous toutes ses formes et la location, au profit de tiers, d'installations photovoltaïques ; A titre secondaire, l'acquisition, l'administration, la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers.
NOUVELLES MENTIONS :
Forme : SAS
Siège social : NEVERS (Nièvre) 24 rue Gresset
Dénomination sociale : SOCIETE DU BOURG
Président : Mme Christine CHATELAIN,
Directrices générales : Mme Isaure CHATELAIN née à ANNECY (74) le 9 juillet 2003, dmt, à NEVERS (Nièvre) 24 rue Gresset, de nationalité française et Mme Constance CHATELAIN née à ANNEXCY (74) le 9 juillet 2003, dmt à NEVERS (Nièvre) 24 rue Jean-Baptiste Gresset
Commissaires aux comptes : néant
Exercice social : du 1er juillet au 30 juin de l'année suivante
Objet sommaire : A titre principal, la production et la commercialisation d'énergies renouvelables sous toutes ses formes et la location, au profit de tiers, d'installations photovoltaïques ; A titre secondaire, l'acquisition, l'administration, la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers
Mention sera portée au RCS de NEVERS.

AL25016850

SELARL JOUMIER-ROUSTIC
Notaire à Guérigny (58130)
1, rue Plouzeau

MODIFICATION DU CAPITAL

SOCIETE CIVILE L'HEUILLE DE PERIGNY

Au capital de 260 000,00 €
Siège social : ST-MARTIN-D HEUILLE (58130)
Chemin de la Joncière
RCS DE NEVERS : 527581714

Suivant acte reçu par Maître ROUSTIC notaire à GUERIGNY le 6 août 2024 publiée au service de la publicité foncière de la Nièvre le 12 août 2024 volume 2024P n°6775 suivi d'un acte rectificatif reçu par Maître ROUSTIC notaire à GUERIGNY le 26 septembre 2024 publié au service de la publicité foncière de la Nièvre le 3 octobre 2024 volume 2024P n°7978,
Madame Renée Jeanne BOUYER née ROLAND demeurant à SAINT MARTIN D'HEUILLE (58130) 11 rue de la Joncière, née à PERIGNY (17180) le 26 juin 1939 et Madame Catherine MAGNIEN née BOUYER, demeurant à SAINT MARTIN D'HEUILLE (58130) 1 impasse de la Joncière, née à LA ROCHELLE (17000) le 31 juillet 1967, ont fait apport d'un bien immobilier sis à SAINT MARTIN D'HEUILLE (58130) 11 rue de la Joncière cadastré section AD n°39 à la SCI SOCIETE CIVILE L'HEUILLE DE PERIGNY au capital de 260.000,00 € ayant son siège à SAINT MARTIN D'HEUILLE (58130) Chemin de la Joncière et immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés de NEVERS sous le numéro 527581714.
L'apport sus désigné a été évalué à la somme de 150.000,00 €. En rémunération de cet apport, il a été attribué à Madame Renée BOUYER née ROLAND, 900 parts sociales d'une valeur nominal de 100 € chacune,numérotées de 3201 à 4100, et à Madame Catherine MAGNIEN née BOUYER,600 parts sociales d'une valeur nominale de 100 € chacune, numérotées de 2601 à 3200.
L'augmentation du capital de 150.000,00€ par voie d'apport en nature entraîne en conséquence la modification des articles 6 « Apports», et 7 « Capital social – parts sociales» des statuts et notamment la publication des mentions suivantes :
Ancienne mention : Capital social : 260.000,00€
Nouvelle mention : Capital social : 410.000,00 €
Pour avis

AL25016853

CO-GÉRANT

MENUISERIE PERRAUDIN SARL

Société A Responsabilité Limitée
Au capital de 27 000 €
Siège social : 52 route de Nevers
58120 CHATEAU CHINON VILLE
429 074 503 RCS NEVERS

Aux termes d'une délibération en date du 16.12.2024, la collectivité des associés a pris acte du décès de Monsieur Stéphane PERRAUDIN, cogérant, intervenu le 30.03.2024 et a décidé de ne pas procéder à son remplacement.
Pour avis,La Gérance

AL25016874

les avocats

NOMINATION DE GÉRANT

SO.J.V.S. - Société d'Avocats
Me Blandine DUMONTET
69220 - BELLEVILLE SUR SAONE
DE MONTGOUBLIN
Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée au capital de 10.000 euros
Siège social : 7 Avenue Gambetta
58270 SAINT BENIN D'AZY
507 615 896 RCS NEVERS
L'Assemblée Générale Ordinaire des associés réunie le 1er juillet 2024 a nommé aux fonctions de gérant Monsieur Emeric GAUTHIER, demeurant 11 Impasse des Champs Marion 58270 SAINT BENIN D'AZY.
Pour avis,
La gérance

AL25016926

CHANGEMENT DE GÉRANT

SO.J.V.S. - Société d'Avocats
Me Blandine DUMONTET
69220 - BELLEVILLE SUR SAONE
SCEA DU DOMAINE D'AGLAN
Société Civile d'Exploitation Agricole au capital de 200.119,82 euros
Siège social : 1 Domaine d'Agland
58330 BONA
347 826 653 RCS NEVERS
L'Assemblée Générale Ordinaire des associés réunie le 1er juillet 2024 a nommé aux fonctions de gérant Monsieur Emeric GAUTHIER, demeurant 11 Impasse des Champs Marion 58270 SAINT BENIN D'AZY.
Pour avis,
La gérance

AL25016927

MODIFICATION DE LA FORME JURIDIQUE

SCP Emeline Cavet-Jacob notaire

14 Avenue du Maréchal Leclerc
58200 Cosne sur Loire

Aux termes d'un acte reçu par Me Emeline CAVET-JACOB,Notaire à COSNE COURS SUR LOIRE (Nièvre) le 29/11/2024,enregistré au SPFE de la NIEVRE le 11/12/2024 Dossier 202400022652 réf : 5804P01 2024N00631,
La SCEA BREFORT, au capital de 415.200 euros, ayant son siège social à ARBOURSE (Nièvre) «Les Vallées», immatriculée au RCS de NEVERS sous le n° 522 016 708 a été transformée en SOCIETE D'EXPLOITATION AGRICOLE A RESPONSABILITE LIMITEE à compter du 29/11/2024 par application de ses statuts et de la loi, sans création de société nouvelle.
Les articles des statuts ont été modifiés en conséquence.
La nouvelle dénomination de ladite société est désormais à compter du 29/11/2024, la suivante : EARL BREFORT.
Modification est faite auprès du tribunal de commerce de NEVERS.
POUR AVIS
Me Emeline CAVET-JACOB, Notaire.

AL25016956

MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

SARL Energie Expertises

Au capital de 3500€
Siège social
22 faubourg du grand Mouesse
58000 Nevers
RCS Nevers 515316461

Au terme d'un acte sous seing privé du 06/01/2025 l'associé unique a décidé d'étendre l'objet social à la réalisation des travaux de rénovation des bâtiments, la gestion des biens immobiliers et la réalisation des formations d'instruction ULM et des baptêmes de l'air, à compter du 10/01/2025.
Pour avis, la gérance

AL25017005

MODIFICATION DE LA DURÉE

FAURIE TRUCKS NEVERS

Société par Actions Simplifiée
A associée unique
Au capital de 1.171040 €
Siège social : 12 route de Paris
58640 VARENNES-VAUZELLES

ANNONCES LÉGALES

302 331 889 RCS NEVERS

L'associée unique de la société FAURIE TRUCKS NEVERS a, par décision en date du 26 juin 2024, décidé de proroger de 99 années la durée de la société à compter du 22 mars 2025 soit jusqu'au 21 mars 2124 et a modifié en conséquence l'article 5 des statuts relatif à la durée.
Mention sera faite au RCS de NEVERS.
Pour avis – le président

AL25016982

// GÉRANCE

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte ssp en date à NEVERS (58) du 16/12/2024, enregistré au Service de la Publicité Foncière et de l'Enregistrement NIEVRE le 19/12/2024, Dossier 2024 00023317 référence 5804P01 2024 A 00680, M. Jérôme PORCIN dt à DONZY (58) – 44, rue du Général Leclerc a cédé à la société L'ECHAPPEE DU CYCLISTE, SAS au capital de 2 000 € ayant son siège social à DONZY (58) - 2, Route de Cosne, immatriculée au RCS de NEVERS sous le numéro 937 540 128 un fonds de commerce et de réparation de motocycles et accessoires sis et exploité à DONZY (58) - 2, Route de Cosne, moyennant le prix principal de 71 000 €.

L'entrée en jouissance a été fixée au 1er janvier 2025.

Les oppositions seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publicités légales à la société d'avocats LEXCONSEIL sise 3, rue Vauban - 58000 NEVERS.

AL25016971

HAUTE SAVOIE VIANDE
Société par actions simplifiée
Au capital de 1.259.220 euros
Siège Social : Route du Circuit
58490 SAINT PARIZE LE CHATEL
B 606 320 463 RCS NEVERS

AVIS DE FUSION

Suivant décision en date du 31 décembre 2024, l'associé unique de la société HAUTE SAVOIE VIANDE, sus désignée :
- a approuvé le projet de fusion établi le 13 novembre 2024 aux termes duquel la Société HAUTE SAVOIE VIANDE, société par actions simplifiée au capital social de 1.259.220 euros ayant son siège social Route du Circuit, 58490 SAINT PARIZE LE CHATEL immatriculée au registre du commerce et des sociétés de NEVERS sous le n° B 606 320 463, a fait apport, à titre de fusion, à la société FMB de la totalité de son patrimoine. Ce projet de fusion a été préalablement approuvé par une décision de l'associé de la société FMB, société absorbante.
- par cette fusion-absorption et au regard de la transmission du patrimoine de la société absorbée à la société absorbante, la société HAUTE SAVOIE VIANDE se trouve dissoute de plein droit, sans liquidation.
La fusion et la dissolution de la société HAUTE SAVOIE VIANDE sont devenues définitives le 31 décembre 2024 ainsi qu'il résulte des décisions de l'associé de la société HAUTE SAVOIE VIANDE en date du 31 décembre 2024. -
Pour avis, Le Représentant légal

AL25016991

FMB
Société par actions simplifiée
Au capital de 100.000 euros
Siège social : Route du Circuit
58490 SAINT PARIZE LE CHATEL
B 571 880 012 RCS NEVERS

AVIS DE FUSION

Suivant décision en date du 31 décembre 2024, l'associé unique de la société FMB, sus désignée :
- a approuvé le projet de fusion établi le 13 novembre 2024 aux termes duquel la Société HAUTE SAVOIE VIANDE, société par actions simplifiée au capital social de 1.259.220 euros ayant son siège social route du Circuit, 58490 SAINT PARIZE LE CHATEL immatriculée au registre du commerce et des sociétés de NEVERS sous le n° B 606 320 463, a fait apport, à titre de fusion, à la société FMB de la totalité de son patrimoine. Ce projet de fusion a été préalablement approuvé par une décision de l'associé de la société HAUTE SAVOIE VIANDE, société absorbée.
- a décidé de modifier l'article 6 des statuts, ce qui entraîne la publication des mentions suivantes :
ARTICLE 6 – APPORTS Il est rajouté à cet article le paragraphe suivant :
« L'associé unique, dans le cadre d'une décision du 31 décembre 2024, a approuvé la fusion par voie d'absorption par la Société, de la société HAUTE SAVOIE VIANDE, Société par actions simplifiée au capital social de 1.259.220 euros ayant son siège social route du Circuit, 58490 SAINT PARIZE LE CHATEL immatriculée au registre du commerce et des sociétés de NEVERS sous le n° B 606 320 463. Il a été fait apport de la totalité du patrimoine de cette société, la valeur nette des biens transmis s'élevant à 49.819 euros. La présente opération n'a pas donné lieu au calcul de parité d'échange, ni à une augmentation de capital et ni à une prime de fusion conformément à la loi en vigueur»
Pour avis, Le Représentant légal

AL25016997

// VENTE AUX ENCHÈRES

Selarl Isabelle MAUGUERE
Avocat au Barreau de NEVERS
15 rue Gambetta - 58000 NEVERS
Tél.03.86.71.88.55
Email : mauguere.avocat@outlook.fr

VENTE AUX ENCHÈRES

Le MARDI 11 FÉVRIER 2025
A 10 heures 30
Au Tribunal Judiciaire de NEVERS, Palais de Justice de ladite Ville, siégeant en matière de saisies immobilières, Place du Palais 58000 NEVERS (Nièvre).
Commune de NUARS (58190), 8 rue de l'Eglise :
Une maison d'habitation comprenant :
- Au rez de chaussée : séjour avec poêle à bois et cuisine équipée ouverte, couloir, WC, salle de bain, trois chambres avec étagères et penderie,
- Au sous-sol : débarras, buanderie avec fenêtre, garage
- Combles,
- Terrain clôturé, terrasse, enclos
Le tout cadastré section B, numéros :
593 « Champ de la Croix » pour une contenance de 14 ares 60 centiares,
594 « Champ de la Croix » pour une contenance de 02 ares 45 centiares,
595 « Champ de la Croix », pour une contenance de 17 ares 15 centiares.
Biens occupés.
MISE À PRIX : QUARANTE CINQ MILLE EUROS (45 000,00 €) EN UN LOT.
La vente ne pourra être renvoyée qu'en cas de force majeure ou à la demande éventuelle de la Commission de Surendettement.
Les enchères ne pourront être portées que par un Avocat inscrit au Barreau de NEVERS, les frais étant supportés par l'adjudicataire en sus du prix d'adjudication.
Avant de porter enchères, une consignation de 10% de la mise à prix avec un minimum de 3 000,00 € est obligatoire, en sus des frais.
Fait à NEVERS le 11 décembre 2024
Me Isabelle MAUGUERE, Avocat.
Pour tous renseignements s'adresser :
- au cabinet de la Selarl Isabelle MAUGUERE, Avocat au Barreau de Nevers, y demeurant 15 rue Gambetta – Tél : 03.86.71.88.55.
- au greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de NEVERS où le cahier des conditions de vente est déposé.
Les visites seront effectuées par Maître Aurélie GRAS, Commissaire de Justice à VARZY (Nièvre) Tél : 03.86.29.41.33 le mardi 21 janvier 2025 à 10 h 00 sur place.

AL25016675

// DIVERS

TRIBUNAL DE COMMERCE DE NEVERS

Extrait des minutes du greffe

Greffe du Tribunal de Commerce de Nevers

BOZO Corinne - RCS Nevers 383 621 281 - café, petite restauration, salon de thé, boutique - rue Henri Bachelin 58230 Montsauche-les-Settons. Jugement en date du 16/12/2024 prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.
Le Greffier

AL25016809

Greffe du Tribunal de Commerce d'Auxerre

GUTENBERG AND CO - RCS Auxerre 849 545 801 - la société a pour objet tant en France qu'à l'étranger de développer et promouvoir l'exploitation de robots-imprimeurs capables d'imprimer des livres en quelques minutes sur le lieu de vente, de lecture, d'écriture, de consultation ou d'animation culturelle. animation d un réseau de points de vente de livres offrant la possibilité de lire, écrire,consulter et imprimer des ouvrages. - l'Inkub 58000Nevers. Jugement en date du 16/12/2024 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif en date du : 16/12/2024.
Le Greffier

AL25016938

SELAS PIERRE JOURDIER – MARIE CHERAMY – JEAN-CHARLES REROLLE
Notaires associés
3, rue Henri Barbusse
58000 NEVERS

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Aux termes d'un acte reçu par Maître Marie CHÉRAMY Notaire à NEVERS (58000), 3, rue Henri Barbusse, le 27 décembre 2024,
Monsieur Jean Bernard DELMOTTE né à SAINT-MARTIN-BOULOGNE (62200), le 3 février 1943, et Madame Yvette Jeanne Fernande BOUDAN, née à SAINTE MARIE (58330), le 26 septembre 1940, demeurant ensemble à COULANGES LES NEVERS (58660), 9, rue du Maréchal Leclerc, mariés à SAINTE MARIE le 8 août 1964 ont convenu dans l'intérêt de la famille, de changer entièrement de régime matrimonial en adoptant pour l'avenir le régime de la communauté universelle, tel qu'il est établi par l'article 1526 du Code civil.
Les oppositions pourront être faites dans un délai de trois mois et devront être notifiées par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte de commissaire de justice à Maître Marie CHÉRAMY, notaire à NEVERS (58000), 3, rue Henri Barbusse.
En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial à M. le juge aux affaires familiales du tribunal judiciaire compétent.
Pour avis, le Notaire.

AL25016941

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

CLÔTURE DE LIQUIDATION

SCI VT CJ LOC

SCI au capital : 20 000 €.
47 RUE DE TRANGY
58000 SAINT-ELOI
RCS:482468386 de NEVERS
Liquidateur: VENAULT THIERRY
gérant de la société demeurant
47 RUE DE TRANGY
58000 Saint-Éloi.

En date du 30/09/2024 , l'AG des associés:
- approuve les comptes de liquidation, donne quitus au liquidateur et constate la clôture des opérations de liquidation.
Radiation au RCS de NEVERS

AL25016852

DISSOLUTION ANTICIPÉE

MENUISERIE PERRAUDIN SARL

SARL en liquidation

TRIBUNAL DE COMMERCE DE NEVERS

Extrait des minutes du greffe
AUTRES GREFFES

Greffe du Tribunal de Commerce de Saint Etienne

BETA INOX - RCS Saint Etienne 791 893 597 - le négoce de matériels et équipements neufs ou d'occasion, de consommables pour le refroidissement, la transformation et le conditionnement ainsi que toutes prestations annexes ou complémentaires, l'import-export de marchandises ainsi que toutes prestations associées - 20 bis rue de l'Eperon 58000 Nevers. Jugement en date du 20/11/2024 du Tribunal de Commerce de Saint-Etienne en date du 20/11/2024 prononçant la clôture des opérations de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.
Le Greffier

AL25016810

Greffe du Tribunal de Commerce d'Auxerre

KN SARL - RCS Auxerre 879 067 387 - bar restaurant - 2 rue des Ouches 89480 Andryes. Jugement en date du 18/11/2024 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif en date du : 18/11/2024.
Le Greffier

AL25016814

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE LE MANS

Suivant jugement en date du 15/10/2024, Le Tribunal de commerce du Mans a prononcé la clôture des opérations de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif de :
SILEN (SAS)
58, Rue des Champs Pacaud
Parc d'Actovoté de Nevers – Saint-Eloi Bp 55
58027 NEVERS CEDEX
Activité : Fabrication d'appareils d'éclairage et autre
RCS 493 462 014
Le Greffier

AL25016913

Commerce d'Auxerre

COMBES André - RCS Auxerre 534 228 937 - poissonnerie, vente au détail - 2 rue de la Montagne le Vaudoisy 58350 Colméry.Jugement en date du 16/12/2024 du Tribunal de Commerce d'Auxerre en du 30/09/2024 prorogeant la date de clôture de la procédure de liquidation judiciaire au 16-12/2024,conformément aux dispositions des articles L 643-9 et R643-17 du Code de commerce. Jugement prononçant la clôture pour insuffisance d'actif en date du : 16/12/2024.
Le Greffier

AL25016936

Greffe du Tribunal de Commerce de Lyon

POBI STRUCTURES - RCS Lyon 450 625 082 - fabrication industrialisée de composants et éléments de structures en bois pour la construction, négoce de tous matériaux et accessoires y afférents, la menuiserie, la conception et la fabrication de charpentes industrielles et traditionnelles de construction en bois l'élaboration d'études techniques le négoce de tous matériaux bois - 78 rue Élisée Reclus 69150 Décines-Charpieu. Jugement en date du 26/11/2024 du Tribunal de Commerce de Lyon en date du 26/11/2024 prononçant la clôture de la sauvegarde sur demande du débiteur.(L622-12 du code de commerce).
Le Greffier

AL25016937

Greffe du Tribunal de Commerce de Lyon

POBI INDUSTRIE - RCS Lyon 414 839 274 - la prise de participation dans tous types de sociétés, le conseil et la réalisation d'études dans le domaine des structures et charpentes en bois ainsi que l'exploitation d'un site interne afférent à la filière bois et,ou ses produits dérivés - 78 allée Élisée Reclus 69150 Décines-Charpieu. Jugement en date du 26/11/2024 du Tribunal de Commerce de Lyon en date du 26/11/2024 prononçant la clôture de la sauvegarde sur demande du débiteur.(L622-12 du code de commerce).
Le Greffier

AL25016935

Au capital de 27 000 €
Siège : 52 route de Nevers
58120 CHATEAU CHINON VILLE
Siège de liquidation : Voucoux, Champ Feuille
58430 ARLEUF
429 074 503 RCS NEVERS

L'AGE du 16.12.2024 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 31.12.2024 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Bertrand PERRAUDIN, demeurant à Voucoux, Champ Feuille - 58430 ARLEUF, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.
Le siège de la liquidation est fixé à Voucoux, Champ Feuille - 58430 ARLEUF. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au GTC de NEVERS, en annexe au RCS.
Pour avis,Le Liquidateur

AL25016875

CLÔTURE DE LIQUIDATION

ROSA MARIA

Société civile
En liquidation
Au capital de 60 979 euros
Siège social : 40 Bis rue Saint Benin
58000 ST BENIN
Siège de liquidation : 7 rue Camille Baynac
58000 NEVERS
392385894 RCS NEVERS

L'Assemblée Générale réunie le 17 décembre 2024 au siège de la liquidation a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Madame Rosa DA COSTA ESTEVES,demeurant 7, rue Camille Baynac, 58000 NEVERS, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.
Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce NEVERS, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
Pour avis, Le Liquidateur

AL25016895

NON DISSOLUTION

S2I INFORMATIQUE SARL au capital de 3000 € Siège Social : 1 PLACE GUY COQUILLE 58000 NEVERS 504622820 RCS de NEVERS Par AGO du 20/11/2024, après avoir constaté que l'actif net est devenu inférieur à la moitié du capital social, il a étédécidé qu'il n'y avait pas lieu de dissoudre la société, conformément aux dispositions de l'article L.223-42 du code de commerce.
Mention au RCS de NEVERS

AL25016931

DISSOLUTION

SARL STIER FABRICE

En liquidation
Société à responsabilité limitée
au capital de 7.600,00 euros
Siège social :
Lotissement de Corvée de Troye la Ville
58420 BRINON SUR BEUVRON
SIREN : 523.746.428

Par décision collective du 20 décembre 2024, les associés ont décidé la dissolution anticipée volontaire de la société à compter du 20 décembre 2024 et sa liquidation amiable.
Ont été nommés liquidateurs : M. Fabrice STIER et Mme Nathalie STIER, demeurant à BRINON SUR BEUVRON (558420), lotissement de Corvée de Troye la Ville avec les pouvoirs les plus étendus pour procéder aux opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.
Le siège de la liquidation est fixé à l'ancien siège social.
Mention sera faite au RCS de NEVERS.
Pour avis
Le liquidateur

AL25016957

Maître Emilie GUERIN-PEREIRA
Notaire à Cosne-Cours-sur-Loire (Nièvre)
2 rue Lafayette

DISSOLUTION

Aux termes d'une AG en date du 18/12/2024 de la SCI ROBIN-MELET au capital de 762,25 € ayant son siège social à COSNE-COURS-SUR-LOIRE (58200),La Beaubutaine identifiée sous le numéro 394961148 au RCS de NEVERS,Monsieur Bernard ROBIN, demeurant à COSNE-COURS-SUR-LOIRE (58200),la Beaubutaine, a été nommé Liquidateur de ladite société.Il a été décidé la dissolution anticipée et la liquidation de la société à compter du 31/12/2024, aux termes de l'AG du 18/12. il a été constaté la dissolution et la clôture des opérations de liquidation à la date du31/12/2024.
Le siège de liquidation a été fixé à COSNE-COURS-SUR-LOIRE (58200), La Beaubutaine.
Mention en sera faite au RCS de NEVERS.
Pour avis.

AL25016984

Maître Emilie GUERIN-PEREIRA
Notaire à Cosne-Cours-sur-Loire (Nièvre)
2 rue Lafayette

DISSOLUTION

Aux termes d'une AG en date du 18/12/2024 de la SARL MELET-ROBIN, au capital de 7 622,45 € ayant son siège social à COSNE-COURS-SUR-LOIRE (58200), Port Aubry identifiée au SIREN sous le numéro 394908990 au RCS de NEVERS, Monsieur Emmanuel MELET, demeurant à COSNE-COURS-SUR-LOIRE (58200), Port Aubry, a été nommé Liquidateur de ladite société.Il a été décidé la dissolution anticipée et la liquidation de la société à compter du 31/12/2024, aux termes de l'AG du 18/12. il a été constaté la dissolution et la clôture des opérations de liquidation, à la date du31/12/2024.
Le siège de liquidation a été fixé à COSNE-COURS-SUR-LOIRE (58200), Port Aubry.
Mention en sera faite au RCS de NEVERS.
Pour avis.

AL25016985

// CONSTITUTION

FIDACT

Maître Amaury PANIER
CABINET FIDACT
13 Rue des Tonneliers - BP 48
71700 - TOURNUS

AVIS DE CONSTITUTION

DU DOMAINE MARGOT
Société par actions simplifiée unipersonnelle
Au capital de 1 000 euros
Siège social : 240 Chemin du Domaine Margot, 58290 SERMAGES
Aux termes d'un acte sous signature privée en date à SERMAGES du 20 Décembre 2024, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par actions simplifiée unipersonnelle
Dénomination : DU DOMAINE MARGOT
Siège : 240 Chemin du Domaine Margot, 58290 SERMAGES
Durée : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 1 000 euros
Objet : La production et la vente d'électricité obtenue par énergie solaire photovoltaïque.
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.
Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.
Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Président : Monsieur Emmanuel GRIMOND, demeurant 240 Chemin du Domaine Margot –58290 SERMAGES
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de NEVERS.
POUR AVIS
Le Président

AL25016882

LEAL INVESTMENTS
Société civile immobilière
Au capital de 5 000 euros
Siège social : 93 route de Nevers
58600 FOURCHAMBAULT

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à FOURCHAMBAULT du 16décembre 2024, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société civile Immobilière
Dénomination sociale : LEAL INVESTMENTS
Siège social : 93, route de Nevers, 58600 FOURCHAMBAULT
Objet social : L'acquisition, l'administration, la gestion par location ou autrement, la mise en valeur de tous biens ou droits mobiliers et immobiliers ;L'emprunt de tous fonds nécessaires à la réalisation de cet objet, et la mise en place de toutes sûretés réelles ou autres garanties nécessaires à la conclusion de ces emprunts ; De manière exceptionnelle,la vente des biens immobiliers devenus inutiles à l'activité de la Société, sans que cela ne puisse remettre en cause le caractère civil de ladite activité ;La propriété et la gestion de tous biens mobiliers de nature monétaire ou financière ; Toutes opérations financières,mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet et susceptibles d'en favoriser la réalisation, à condition toutefois d'en respecter le caractère civil.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Capital social : 5 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire
Gérance : David LEAL, demeurant Chemin François Lehmann 10, 1218 LE GRAND SACONNEX (Suisse)
Clauses relatives aux cessions de parts :dispense d'agrément pour cessions à associés, conjoints d'associés, ascendants ou descendants du cédant ;agrément des associés représentant au moins les deux tiers des parts sociales.
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de NEVERS.
Pour avis, La Gérance

AL25016887

GALARME ET SOULARE
Société civile immobilière
au capital de 2.000 euros
Siège social :
La Tuilerie, 2261,
Route Impériale
58110 TAMNAY-EN-BAZOIS

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte signé électroniquement en date du 19/12/2024 il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société civile immobilière
Dénomination sociale : GALARME ET SOULARE
Siège social : La Tuilerie, 2261, Route Impériale,58110 TAMNAY-EN-BAZOIS
Objet social : la propriété, la gestion et l'administration, par bail ou autrement, de tous les immeubles et droits immobiliers composant son patrimoine ; l'acquisition, ainsi que la cession,desdits immeubles et droits immobiliers ; la rénovation, l'aménagement, l'entretien et la construction de tous immeubles ; l'obtention de tous prêts, ouvertures de crédits, facilités de caisse destinés au financement des acquisitions ou au paiement des coûts d'aménagement, de réfection ou autres à faire dans les immeubles composant le patrimoine social.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS
Capital social : 2000€, constitué uniquement d'apports en numéraire
Gérance : M. Graham SPRIGG demeurant 5, route d'Autun – 59370 ONLAY et la société IMSCONSULTING EUROPE ayant son siège fixé2261, route Impériale, 58110 TAMNAY-EN-BAZOIS.
Clauses relatives aux cessions de parts : dispense d'agrément pour cessions à associés, conjoints d'associés, ascendants ou descendants du cédant. Agrément des associés dans les autres cas à la majorité représentant au moins les trois-quarts des parts sociales.
Immatriculation de la Société au RCS NEVERS.

AL25016923

AVIS DE CONSTITUTION

TAXI CELINE ROLLAND
Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle
au capital de 1 000 €
13 rue Marguerite de la Longuinière
58400 CHAULGNES
RCS NEVERS
AVIS DE CONSTITUTION
Selon A.S.S.P. en date à CHAULGNES (58400) du 26.12.2024, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle
Dénomination sociale : TAXI CELINE ROLLAND
Siège social : 13 rue Marguerite de la Longuinière - 58400 CHAULGNES
Objet social : Transport de voyageurs par taxis conventionnés.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS.
Capital social : 1 000 €
Gérance : Madame Céline ROLLAND, demeurant au 13 rue Marguerite de la Longuinière - CHAULGNES, assure la gérance.
Immatriculation de la Société au RCS de NEVERS.
Pour avis,
La Gérance

AL25016925

Étude de Maîtres Dominique MARTIN et Thibaut MARIE
Notaires associés à NEVERS
1 Rue Saint Mart[n
58000 NEVERS

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Dominique MARTIN, Notaire Associé de la Société Civile Professionnelle dénommée «SCP MARTIN & MARIE», titulaire d'un Office Notarial dont le siège est à NEVERS (58000), 1 Rue Saint Martin, le 2 décembre 2024, a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :
La société a pour objet : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés,l'apport, la propriété, Sa mise en valeur, la transformation, la construction,l'aménagement, l'administration, la location et fa vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire,l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.
La dénomination sociale est : AS PATRIMOINE.
Le siège social est fixé à : NEVERS (58000}, 22 rue des chailloux.
La société est constituée pour une durée de 99 années
Le capital social est fixé à la somme de : MILLE DEUX CENTS EUROS(1 200,00 EUR)
Les apports sont en numéraires.
Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires,sont soumises à l'agrément préétablie à l'unanimité des associés.
Le gérant est Monsieur Stéphane BRARD demeurant à VARENNES VAUZELLES(56840), 23 bis rue de la rivière
La société sera immatriculée au registre national des entreprises et au registre du commerce et des sociétés de NEVERS.
Pour avis Le notaire.

AL25016959

Étude de Maîtres Dominique MARTIN et Thibaut MARIE
Notaires associés à NEVERS (58000)
1 Rue Saint Martin

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Dominique MARTIN, Notaire Associé de la Société Civile Professionnelle dénommée «SCP MARTIN & MARIE», titulaire d'un Office Notarial dont le siège est à NEVERS (58000), 1 Rue Saint Martin, le 20 décembre 2024 a été constitué un groupement forestier ayant les caractéristiques suivantes :
Objet : la propriété et ['administration de tous les immeubles et droits immobiliers à destination forestière composant son patrimoine.
Dénomination : Groupement Forestier de «LES BOIS DE CRESANCY».
Siège : CHEVENON (58160), Crésancy.
Durée : 99 années.- Apports en nature : UN MILLION QUATRE CENT SOIXANTE-TREIZE MILLE EUROS(1 473 000,00 EUR) total des apports s'élève à UN MILLION QUATRE CENT SOIXANTE TREIZE MILLE EUROS (1 473 000,00 EUR), somme égale au montant du
Le montant SOIXANTE-TREIZE capital social.
Cession des parts : un associé peut librement céder tout ou partie de ses parts à l'un de ses descendants ou à son conjoint ainsi qu'à un associé exploitant les biens forestiers du groupement.Toute autre cession, à titre onéreux, ne peut avoir lieu qu'avec l'agrément des associés.
L'exercice social commence le PREMIER JANVIER et finit le TRENTE ET UN DECEMBRE de chaque année.
Les Co-Gérants sont, d'un commun accord entre les constituants : Monsieur Bruno de MARTIMPREY et Madame Stéphanie GODDET.
La durée de leurs fonctions est : illimitée
La société sera immatriculée au registre national des entreprises et au registre du commerce et des sociétés de NEVERS.
Pour avis. Le notaire.

AL25016963

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale : ZOCO
Forme sociale : SAS
Capital social : 40 000 €
Siège social : Zone d'Activité de la Badelle – 58270 SAINT BENIN D'AZY
Objet social : Acquisition, gestion et cession de toutes valeurs mobilières, parts sociales et tous instruments financiers - Prise de participation ou d'intérêts dans toutes sociétés - Prestations de services de toutes sortes pour ses filiales et participations – Définition de la politique industrielle ou commerciale – Animation de services communs des sociétés qu'elle contrôle – Assistance administrative, financière et commerciale
Durée : 99 ans
Admission aux assemblées et participation aux décisions : Tout associé peut participer aux décisions collectives. Pour l'exercice du droit de vote, une action donne droit à une voix
Transmission d'actions : Toute cession d'action est soumise à l'agrément de la collectivité des associés
Président : M. Zoran MILOSEVIC dt à IMPHY (58) - 177, rue Paul Vaillant Couturier
Immatriculation : RCS de NEVERS

AL25017002

CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 07/01/2025, il a été constitué une société dont les principales caractéristiques sont les suivantes :
Dénomination Sociale : SCI DBC
Forme : SCI
Capital social : 300 €
Siège social : 1 rue de Loire, 58180 MARZY
Objet social : L'acquisition, l'administration et la location de tous biens immobiliers
Gérance : M. Jordan DUCROS demeurant 1 RUE DE LOIRE, 58180 MARZY
Clause d'agrément : Les statuts contiennent une clause d'agrément des cessions de parts.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de NEVERS

AL25017020

Suivez-nos publications sur Instagram

ANNONCES LÉGALES

YONNE

// MODIFICATION

MODIFICATIONS

SCI LE CROS

Société civile immobilière
Au capital de 134.764,93 €
Siège social : Les Connats
89240 POURRAIN
RCS AUXERRE 410 999 494

Aux termes d'une assemblée générale en date du 26 décembre 2021, les associés ont décidé :
- de transférer le siège social à SAINT GEORGES SUR BAULCHE (89000), 30 rue Mozart au domicile de Mme Alexandra SCORDEL.
- de nommer en qualité de cogérants Mr Nicolas LAUMAIN, domicilié à SAINT BRIS LE VINEUX (Yonne), 2 bis rue Richelieu et Mme Alexandra SCORDEL, domiciliée à SAINT GEORGES SUR BAULCHE (89000), 30 rue Mozart, en remplacement de Messieurs Didier et Jean-Michel LAUMAIN, démissionnaires.
Pour insertion
La gérance

AL25016821

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

GFA BERTHON SAINT MARC

GFA au capital de 274408,23 €
Siège social : ld ferme de saint marc
89390 Nuits
950 282 293 RCS d' Auxerre

L'AGE du 25/11/2024 a décidé de transférer le siège social 6 RUE DES ÉCOLES 89400 Épineau-les-Voves, à compter du 25/11/2024.
-Gérant : M. BERTHON Amaury, demeurant 40 grande rue valravillon 89113 Neuilly
Radiation au RCS d' Auxerre et ré-immatriculation au RCS de Sens

AL25016858

MODIFICATIONS MULTIPLES

GFA BERTHON SAINT MARC

GFA au capital de 274408,23 €
Siège social : FERME DE SAINT MARC
89390 Nuits
850 282 293 RCS d' Auxerre

L'AGE du 25/11/2024 a décidé de transférer le siège social 6 RUE DES ECOLES 89400 Épineau-les-Voves, à compter du 25/11/2024.
L'assemblée décide de nommer Monsieur Amaury BERTHON demeurant 40 Grande Rue Neuilly -89113 VALRAVILLON en remplacement de Monsieur Maurice BERTHON à compter du 25/11/2024.Radiation au RCS d' Auxerre et ré-immatriculation au RCS de Sens

AL25016859

DIRECTEUR GÉNÉRAL

Le 20.12.2024 les associés de la SAS ROBIN DUCROT METALLERIE au capital de 300.000€, siège social à POURRAIN (89240) ZA, Les Champs Gilbards 428 990 949 RCS AUXERRE, ont décidé de nommer un DG à compter du même jour.
ANCIENNES MENTIONS PUBLIÉES : DG : néant
NOUVELLES MENTIONS : DG : Tanguy DUCROT, 27, route des Saulaies - 58000 NEVERS.

AL25016867

S.J.B. Société d'Avocats

MODIFICATIONS MULTIPLES

SCI LES BRUYERES

Société civile immobilière
Au capital de 1 000 euros
Siège social : 2 rue Léopold Garnuchot
89390 RAVIERES
448 118 703 RCS AUXERRE

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du16 décembre 2024, la collectivité des associés a nommé en qualité de co-gérant Monsieur Guillaume GAUTHEREAU, demeurant 132 Hospital Road - 12 723 NY - CALLICOON, pour une durée illimitée à compter de ce jour. La collectivité des associés a également décidé de remplacer l'objet social par l'activité suivante :l'acquisition, la gestion et l'administration de tous biens immobiliers dont la Société pourrait devenir propriétaire par voie d'acquisition, d'apport ou autrement et de modifier en conséquence l'article «OBJET SOCIAL » des statuts. Modification seront faites au Greffe du Tribunal de commerce d'AUXERRE.

AL25016899

GROUPE etc LE PARTAGE DES VALEURS

MODIFICATION DU CAPITAL

SAS ADVENTEX

Forme : Société par Actions Simplifiées (SAS)
Siège social : 18 Rue Anatole France
89100SENS
447565342 RCS de Sens

Aux termes d'une décision en date du 10 décembre 2024, l'associé unique a décidé de modifier le capital social en le portant de 328 000euros à 1 968 euros.
Mention sera portée au RCS de Sens.

AL25016902

S.J.B. Société d'Avocats

MODIFICATIONS MULTIPLES

EARL BOUGAULT JEAN-LUC

Exploitation agricole à responsabilité limitée
Au capital de 10 000 euros
Porté à 25 920 euros
Siège social : Rue Pierre de l'Abbaye
La Noisetterie
89500 CHAUMOT
431 544 568 RCS SENS

Il résulte du procès-verbal des décisions de l'associé unique du 23/12/2024 :
- que le capital social a été augmenté de 15 920€par voie d'apport en nature.
En conséquence, l'article 7 des statuts a été modifié.
Ancienne mention :Le capital social est fixé à dix mille euros (10 000€).
Nouvelle mention :Le capital social est fixé à vingt-cinq-mille-neuf-cent-vingt euros (25 920€)
- que Monsieur Thomas BOUGAULT,demeurant 2 Lieudit Les Sabats 89330 PIFFONDS, a été nommé en qualité de gérant pour une durée illimitée à compter du 1er/01/2025,en remplacement de Monsieur Jean-Luc BOUGAULT, démissionnaire à effet du31/12/2024.
- que le siège social a été transféré du Rue Pierre de l'Abbaye La Noisetterie 89500 CHAUMOT au 2 Les Sabats 89330 PIFFONDS à compter du 23/12/2024.
Pour avis

AL25016907

S.J.B. Société d'Avocats

MODIFICATION DU CAPITAL

S.J.B.

Société d'Exercice Libéral
Par actions simplifiée
Au capital de 28 747.68 euros
Ramené à 21 159.68 euros
Siège social : 43 Rue du Clos
89000 AUXERRE
382 537 496 RCS AUXERRE

Il résulte :
- du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 19 Novembre 2024,
- du procès-verbal des décisions de la Présidente du 23 décembre 2024,
Que le capital social a été réduit d'un montant de 7 588 euros par voie de rachat et d'annulation de 350 actions
Ancienne mention : Capital social : 28 747.68 euros divisé en 1 326 actions de 21.68 euros.
Nouvelle mention : Capital social : 21 159.68 euros divisé en 976 actions de 21.68 euros.

AL25016909

S.J.B. Société d'Avocats

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

SCI CHOUPETTE

Société civile immobilière
Au capital de 100 euros
Siège social : 4 Rue Gambetta
89100 SENS
977 976 067 RCS RCS SENS

Aux termes d'une délibération en date du 5NOVEMBRE 2024, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de transférer le siège social du 4 Rue Gambetta 89100 SENS au 9Impasse de la Madeleine 89100 SENS à compter du même jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de SENS.
Pour avis
La Gérance

AL25016910

MODIFICATION DE DIRIGEANTS

ROKAL97&
SAS au capital de 900 €
Siège Social : 7 rue de la Bottière 89340 VILLENEUVE LA GUYARD
987628583 RCS de SENS
Par AGE du 26/12/2024, il a été décidé de nommer nouveau président Mme JAMETAL KATHIA PIERRETTE demeurant 2 ALLEE PAUL VERLAINE 77200 TORCY , à compter du 01/01/2025 en remplacement de Mme JAMETAL , épouse LUBIN ROSANA JOSETTE REVOCATION. Mention au RCS de SENS

AL25016932

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

SELAS CLAIRE MOREAU
Notaire
5 RUE MARCELIN BERTHELOT
89000 Auxerre
Dénomination sociale : SCI GH
Forme : Société Civile Immobilière
Siège social : 20 Allée Trouvés Sepeaux 89116 Sépeaux-Saint Romain Chez M. Luigi GALZENATI
Capital social : 15.000,00 Euros
Immatriculée au RCS de SENS (89) sous le numéro 438 981 938
Aux termes d'une AGE en date du 30/12/2024, les associés ont décidé de transférer le siège social de la société à compter du 30/12/2024 à VOUTENAY-SUR-CURE (89270), 5 rue Beziot.
L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.
La société sera immatriculée au RCS d'AUXERRE (89) et sera radiée du RCS de SENS (89).
Il est rappelé que le gérant de la SCI est M. Gianni GALZENATI.
Pour avis.Le notaire.

AL25016934

MODIFICATIONS DIVERSES

AUDIT CONSULTING

SAS au capital de 1000 €
Siège Social :
9 Boulevard Maupeou
89100 SENS
922176011 RCS de SENS

Par AGE du 30/09/2024, il a été approuvé les comptes définitifs de liquidation, donné quitus au liquidateur M. MINOIS Florian 26 Rue des Francs Bourgeois 89100 SENS pour sa gestion, l'a déchargé de son mandat et constaté la clôture définitive de la liquidation à compter du 30/09/2024 Radiation au RCS de SENS

AL25016942

S.J.B. Société d'Avocats

MODIFICATIONS DIVERSES

SAINT GERVAIS

Société par actions simplifiée
au capital de 4 000 euros
ramené à 2 380 euros
Siège social :
Chemin de Migé - La Croix Blanche
89580 COULANGES LA VINEUSE
520 517 996 RCS AUXERRE

La collectivité des associés aux termes d'un acte sous seing privé signé électroniquement en date du 2 décembre 2024 a décidé de réduire le capital social de 1 620 euros pour le ramener de 4 000euros à 2 380 euros par voie de rachat et d'annulation de 81 actions.Par acte sous seing privé contenant décisions unanimes des associés en date du 30 décembre2024, il a été constaté que cette réduction de capital se trouvait définitivement réalisée à cette même date.
Les mentions antérieurement publiées relatives au capital social sont ainsi modifiées :
ARTICLE 7- CAPITAL SOCIAL
Ancienne mention : Le capital social est fixé à quatre mille euros (4 000 euros).
Nouvelle mention : Le capital social est fixé à deux mille trois cent quatre-vingts euros (2 380 euros).
Aux termes de ce même acte sous seing privé en date du 30 décembre 2024, les associés ont décidé d'étendre l'objet social aux activités d'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration et la location de tous biens et droits immobiliers, ou autrement de tous biens immobiliers et mobiliers dont elle viendrait à être propriétaire, et à titre accessoire la vente de ces mêmes biens et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

AL25016943

S.J.B. Société d'Avocats

AVIS

A.J.A. FOOTBALLSociété

par actions simplifiée
au capital de 16 000 000 euros
Siège social :
Stade Abbé Deschamps, Route de Vaux
89000 AUXERRE
434 386 470 RCS AUXERRE

Aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale Mixte en date du 13 décembre 2024, il résulte que la Société FIDELIANCE AUDIT, domiciliée 105-109 rue du Faubourg Saint-Honoré 75008 PARIS, a été nommée en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire en remplacement de la société BDO IDF, pour un mandat de six exercices, soit jusqu'à l'issue de la consultation annuelle de la collectivité des associés appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2030 ; il n'y a pas lieu de remplacer la société DYNA AUDIT, Commissaire aux Comptes suppléant.
Aux termes de cette même Assemblée, la collectivité des associés, statuant en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

AL25016948

CHANGEMENTGERANT

ATOUTAXIMUM

Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 euros
Siège social :
3 Rue du Docteur Paul Picquet
89100 SENS
RCS SENS 798 206 561

Aux termes des décisions en date du 2 Janvier 2025 à effet au 31 décembre 2024, l'associé unique a :
- constaté la démission de M. Olivier HENRY de ses fonctions de président,
- nommé président M. Olivier BORDAS, demeurant 8 Rue du Champ de Ploix, 89510 VERON, pour une durée illimitée.
Modification sera faite au registre du commerce et des sociétés de SENS.
La présidence.

AL25016953

MODIFICATIONS STATUTS

MEB

SARL au capital de 1000 €
Siège Social :
103 GRANDE RUE
89100 SENS
802727032 RCS de SENS

Par AGE du 15/05/2024, il a été décidé, à compter du 15/05/2024 :
De prendre pour nouvelle forme sociale : SASU
M. Bourennani Mokrane 32 rue des Francs Bourgeois 89100 SENS anciennement Gérant est nommé Président Statuts modifiés en conséquence
Mention au RCS de SENS

AL25016955

MODIFICATIONS DIVERSES

URGENCE SANTE ASSISTANCE- FRANCE

Société par actions simplifiée
Au capital de 1 000,00 €
Siège social :
8 Rue du Pâtis 89130 TOUCY
878 684 950 RCS AUXERRE

Aux termes d'une délibération en date du 1er janvier 2025, l'associé unique a :
- ajouté à l'objet social, les activités suivantes : le transport sanitaire terrestre (ambulance, VSL...), le transport en taxi
- changé la dénomination sociale comme suit « TAXIS URGENCES SANTE ASSISTANCE
- transféré le siège social au 57 Route de Saint Martin 89120 CHARNY OREE DE PUISAYE
- constaté la démission en tant que présidente de Madame Sonia LANDRIN MARQUEZ
- constaté la nomination en tant que président de Monsieur Romain RENARD demeurant 5 Rue des Boucheries 89000 AUXERRE.
Pour avis. La Présidence.

AL25016958

MODIFICATION DU CAPITAL

EARL GERARD PERSENOT

Exploitation agricole
A responsabilité limitée
Au capital de 263 190,00 €
Siège social : 8 route de Chitry
89530 SAINT BRIS LE VINEUX
418 040 887 RCS AUXERRE

Aux termes d'une délibération en date du 06 décembre 2024 prenant effet le même jour,l'associé unique a décidé de réduire le capital social de 3 085,03 € puis de l'augmenter de 74235,00€ par apport en numéraire, le portant ainsi à 263 190,00 €.
Pour avis, la gérance.

AL25016988

// GÉRANCE

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

«Suivant acte reçu par Me Laurent TOPIN, le 19 décembre 2024, enregistré au SPFE de l'Yonne, le 23 décembre 2024 dossier 2024 00041933 référence 8904P01 2024 N 01383, La société dénommée AUBERGE LA BEURSAUDIERE, Société par actions simplifiée, dont le siège social est à NITRY (89310), chemin de Ronde, a cédé à la société dénommée LA BEURSAUDIERE, Société par actions simplifiée, au capital de MILLE EUROS (1.000,00 €), dont le siège social est à NITRY (89310), 9 chemin de Ronde, le fonds de commerce de restaurant, exploité à NITRY (89310), 9 chemin de Ronde, département de l'Yonne, connu sous le nom de AUBERGE LA BEURSAUDIERE, moyennant le prix de 104.000,00 €, s'appliquant aux éléments incorporels pour 65.000,00 € et au matériel et mobilier pour 39.000,00 €. Entrée en jouissance a été fixée au jour de l'acte. Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les 10 jours de la dernière en date des publications légales en l'étude de Me Laurent TOPIN, notaire à MALIGNY, où domicile a été élu à cet effet.» Pour insertion - Me Laurent TOPIN»

AL25016916

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

«Suivant acte reçu par Me Laurent TOPIN, le 19 décembre 2024, enregistré au SPFE de l'YONNE, le 23 décembre 2024 dossier 2024 00041935 référence 8904P01 2024 N 01381, La société dénommée HOTEL DE LA BEURSAUDIERE, Société à responsabilité limitée, dont le siège social est à NITRY (89310), 5 et 7 rue Hyacinthe Gautherin, a cédé à la société dénommée LA BEURSAUDIERE, Société par actions simplifiée, au capital de MILLE EUROS (1.000,00 €), dont le siège social est à NITRY (89310), 9 chemin de Ronde, le fonds de commerce d'hôtel, exploité à NITRY (89310), département de L'Yonne, 9 chemin de Ronde, connu sous le nom de HOTEL DE LA BEURSAUDIERE, moyennant le prix de 146.000,00 €, s'appliquant aux éléments incorporels pour 116.000,00 € et aux matériels, mobiliers, agencements pour 30.000,00 €. Entrée en jouissance a été fixée au jour de l'acte. Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les 10 jours de la dernière en date des publications légales en l'étude de Me Laurent TOPIN, notaire à MALIGNY, où domicile a été élu à cet effet.» Pour insertion - Me Laurent TOPIN»

AL25016917

S.J.B. Société d'Avocats

AVIS

Suivant acte sous seing privé signé électroniquement le 19/12/2024, enregistré au Service des Impôts d'AUXERRE 1 le 20/12/2024, dossier 2024 00041688, référence 8904P01 2024 A 01769, la Société LA GRANGE, Société par actions simplifiée au capital de 21 000 €, dont le siège social est Zone Artisanale des Préaux 89310 NITRY, immatriculée au RCS sous le n° 439 657 602 RCS AUXERRE, représentée aux présentes par Mme Marie-Annick LENOBLE, A CEDE à la Société BOLLY, Société par actions simplifiée au capital de 5 000 €, dont le siège social est ZA des Préaux 89310 NITRY, immatriculée au RCS sous le n° 938 050 960 RCS AUXERRE, représentée par Mme Sunitaben PATEL, un fonds de commerce d'hôtel, bar, petite restauration, connu sous l'enseigne LA GRANGE DE MARIE, sis et exploité à 1 Voie les Préaux - Zone Artisanale 89310 NITRY, moyennant le prix de 184 000 euros. La prise de possession et l'exploitation effective par l'acquéreur ont été fixées au 01/12/2024. Les oppositions seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publicités légales, au siège du fonds cédé pour la validité et, pour toutes correspondances, au cabinet SJB, Cabinet d'Avocats, 43 rue du Clos – 89000 AUXERRE.

AL25016929

// ADDITIF-RECTIFICATIF

RECTIFICATIF

RECTIFICATIF à l'annonce parue dans Terres de Bourgogne du 04/10/2024, concernant : SNC DUOS D'ENFER, lire : AGO du 15/09/2024, comptes de liquidation et clôture des opérations de liquidation au 15/09/2024.

AL25016866

// ENQUÊTE PUBLIQUE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Préfet de l'Yonne

SUR LA COMMUNE DE MOULINS-EN-TONNERROIS

Le public est averti qu'en exécution : - du code de l'environnement, - du code de l'urbanisme, - de l'arrêté n° PREF-SGAD-BE-2024-313 du 11 décembre 2024
Une enquête publique relative à la demande d'un permis de construire pour la réalisation d'un parc photovoltaïque au sol d'une emprise de 16,2 ha et d'une puissance totale de 16,7MWc sur le territoire de la commune de Moulins-en-Tonnerrois, déposée par la SAS BILLAS AVENIR ENERGIE (société BAE) et la SAS VELOCITA ENERGIES, sera ouverte à la mairie de Moulins-en-Tonnerrois, du **lundi 6 janvier 2025 (14 h 30) au vendredi 7 février 2025(12 h 15)**, soit une durée de 33 jours consécutifs.
Sont désignés Monsieur Patrick KLUBA, en qualité de commissaire enquêteur titulaire, et Monsieur Michel BREUILLÉ, en qualité de commissaire enquêteur suppléant, pour diligenter l'enquête.
Le dossier de demande d'un permis de construire (comprenant une étude d'impact), l'avis de l'Autorité environnementale et le registre d'enquête sera déposé pendant toute la durée de l'enquête, du lundi 6 janvier 2025 (14 h 30) au vendredi 7 février 2025 (12 h 15), **à la mairie de Moulins-en-Tonnerrois**, afin que chacun puisse en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture.
Le dossier complet pourra également être consulté sur le site internet des services de l'État **www.yonne.gouv.fr** (Onglet Actions de l'État, Rubriques Environnement / Photovoltaïque / Enquêtes publiques), ainsi que sur le poste informatique mis à disposition du public du 6 janvier 2025 au 7 février2025 à la préfecture de l'Yonne à Auxerre (Bureau de l'environnement) de9 h à 12 h et de 14 h à 16h 30, sur rendez-vous au 03.86.72.78.14 ou au03.86.72.79.89.
Pendant le délai de l'enquête, les observations et propositions que soulève le dossier pourront être consignées :
• **soit par voie électronique**, à l'adresse e-mail suivante :
pref-pv-moulinsentonnerrois@yonne.gouv.fr
(Les observations et propositions éventuelles transmises à cette adresse e-mail seront consultables sur le site internet des services de l'État et donc visibles par tous).
• **soit par écrit** :
- sur le registre « papier » déposé à la mairie de Moulins-en-Tonnerrois(89310), 2 rue du Château
ou
- courrier adressé à la mairie de Moulins-en-Tonnerrois (siège de l'enquête),à l'attention du commissaire enquêteur.
Indépendamment des dispositions ci-dessus, le commissaire enquêteur recevra les observations et propositions éventuelles du public, qui seront également consignées dans le procès-verbal,
A la mairie de Moulins-en-Tonnerrois :
- lundi 6 janvier 2025 de 14 h 30 à 18 h,
- vendredi 10 janvier 2025 de 14 h 30 à 18 h,
- lundi 3 février 2025 de 9 h à 12 h 15,
- vendredi 7 février 2025 de 9 h à 12 h 15.
A l'issue de l'enquête, toute personne physique ou morale intéressée pourra prendre connaissance du rapport à la préfecture de l'Yonne ou en mairie de Moulins-en-Tonnerrois, ainsi que du mémoire en réponse du demandeur et des conclusions motivées du commissaire enquêteur. Ces éléments seront également mis à disposition du public sur le site internet des services de l'État dans l'Yonne.
La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure sera la délivrance, assortie du respect de prescriptions, ou le refus des permis de construire.
Des informations complémentaires sur le projet peuvent être demandées auprès de Monsieur Mathieu CAMPAGNE, responsable du projet pour VELOCITA ENERGIES – 82 avenue du Maine – 75014 PARIS
email :mcampagne@velocitaenergies.fr - Tel: 06.77.87.50.44
Monsieur Jacques DOUINE, responsable du projet pour BILLAS AVENIRENERGIES – 2 rue Jean-Louis Étienne – 57140 NORROY-LE-VENEUR
email :j.douine@bae-energie.com – tel : 06.31.45.02.99

AL25016674

// VENTE AUX ENCHÈRES

REGNIER & ASSOCIÉS

Cabinet de Maître Karym FELLAH,
Associé de la SCP REGNIER ET ASSOCIES
Avocat au Barreau de SENS,
Demeurant 9 Boulevard Maupéou
89100 SENS

VENTE AUX ENCHÈRES

L'adjudication aura lieu au Palais de Justice de Sens
Le Mardi 11 février 2025 à 11 heures
Sur la commune de BRIENON-SUR-ARMANCON (YONNE), une maison individuelle à usage d'habitation située 17 rue Marie Noël, comprenant :
- rez-de-chaussée : séjour double, entrée, cuisine équipée, première chambre, salle de repos, wc ;
- étage : palier, pièce de repos, pièce d'eau, chambre,-sous-sol total,
Figurant au cadastre Section AC n°366 lieudit « rue Marie Noël » pour 07ares 87 centiares.
MISE A PRIX :
20.000,00€ (VINGT MILLE EUROS)
Pour de plus amples renseignements, s'adresser au cabinet Maître Karym FELLAH, associé de la SCP REGNIER ET ASSOCIES, Avocat au Barreau de SENS, demeurant 9 Boulevard Maupéou 89100 SENS, avocat poursuivant, lequel comme tous les autres avocats au Barreau de SENS pourra être chargé d'enchérir pour toute personne solvable, ou au greffe du Juge de l'exécution du Tribunal Judiciaire de Sens où le cahier des charges est déposé et où tout intéressé peut en prendre connaissance.

AL25016610

// DIVERS

CRÉANCES SALARIALES

LAURE Virginie 50, Avenue Thiers 77000 MELUN
Avis de dépôt d'états de créances salariales Article R. 625-3 du Code de Commerce au titre de la procédure suivante :
ATM ENERGIE SAS
Liquidation Judiciaire du 06/02/2024
Le Goulot de Villiers à 89150 SAINT-VALERIEN
L'ensemble des relevés des créances salariales a été déposé au greffe du Tribunal de Commerce de Sens le 24 décembre 2024.
La date de la présente publicité fait courir le délai prévu à l'article L. 625-1 du Code de Commerce.
Pour avis, le Mandataire Judiciaire

AL25016908

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte en date du 11 décembre 2024 dressé par Maître Lucile DUMAIRE, notaire à THORIGNY SUR OREUSE (89260), 2 Route de Nogent. Monsieur Arnaud Daniel Fabien LAPÔTRE né le 10 mai 1984 à SENS (Yonne) et Madame Anne-Claire Colette Renée ALESSANDRA née le 19 août 1991 à SAINT MICHEL (Charente).
Demeurant Monsieur LAPÔTRE 7 Route de Pont sur Yonne, 89260 LA CHAPELLE SUR OREUSE et Madame ALESSANDRA 4 avenue Lucien Cornet, 89100 SENS Mariés le 13 juillet 2024 par devant l'officier de l'Etat civil de LA POSTOLLE sous le régime de la communauté réduite aux acquêts.
Ont décidé de changer de régime matrimonial et d'adopter pour l'avenir le régime de la séparation de biens.
Les créanciers peuvent s'opposer à la modification dans les trois mois suivant la présente publication en l'étude de l'office notarial où domicile a été élu à cet effet, conformément à l'article 1397 alinéa 3 du Code civil.

AL25016922

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte en date du 11 décembre 2024 dressé par Maître Lucile DUMAIRE, notaire à THORIGNY SUR OREUSE (89260), 2 Route de Nogent.Monsieur Arnaud Daniel Fabien LAPÔTRE né le 10 mai 1984 à SENS (Yonne) et Madame Anne-Claire Colette Renée ALESSANDRA née le 19 août 1991 à SAINT MICHEL (Charente).
Demeurant Monsieur LAPÔTRE 7 Route de Pont sur Yonne, 89260 LA CHAPELLE SUR OREUSE et Madame ALESSANDRA 4 avenue Lucien Cornet, 89100 SENSMariés le 13 juillet 2024 par devant l'officier de l'Etat civil de LA POSTOLLE sous le régime de la communauté réduite aux acquêts.Ont décidé de changer de régime matrimonial et d'adopter pour l'avenir le régime de la séparation de biens.
Les créanciers peuvent s'opposer à la modification dans les trois mois suivant la présente publication en l'étude de l'office notarial où domicile a été élu à cet effet, conformément à l'article 1397 alinéa 3 du Code civil.

AL25016933

SCP DINET & ASSOCIES
Notaires à Clamecy (Nièvre)
24, rue Marie Davy

AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRE UNIVERSEL

ARTICLE 1007 DU CODE CIVIL, ARTICLE 1378-1
CODE DE PROCEDURE CIVILE LOI N° 2016-1547
DU 28 NOVEMBRE 2016
Suivant testament olographe en date du 4 juillet 2024,Monsieur Ludovic Wilfred FAURIE a consenti un legs universel.
Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Guillaume DINET notaire à CLAMECY (Nièvre), 24 rue Marié Davy, le 18 octobre2024 et d'un acte de notoriété du 5 décembre 2024 desquel sil résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.
Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par acte d'huissier ou lettre recommandée avec avis de réception, par tout intéressé auprès de Maître DINET,notaire susnommé, référence CRPCEN : 58034, dans le mois suivant la réception par le greffe de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.
En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

AL25016939

Inès ROUSSEL-TERRILLON
NOTAIRE
7, Rue du 24 Août 1944
89240 POURRAIN

CHANGEMENT PARTIEL DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Me ROUSSEL-TERRILLON Inès, Notaire à POURRAIN, 7,rue du 24 Août 1944, CRPCEN 89026, le 27/12/2024, a été conclu le changement partiel de régime matrimonial par suppression d'une clause ne prenant effet qu'en cas de divorce,séparation de biens judiciaire ou séparations de corps :
ENTRE: M. Antoine LECOLLE, gérant de société demeurant à AUXERRE (89000), 2 Rue Bougainville, et Mme Audryll Marie ALLAVOINE, professeur des Ecoles, demeurant à PARLY 589240), 10 Rue des Pâtures.
M. est né à PITHIVIERS (45300) le 8 septembre 1986,
Mme est née à AUXERRE (89000) le 5 juin 1977.
Mariés à la mairie de CHEVANNES (89240) , le 15 novembre 2014 sous le régime de la communauté universelle avec clause d'attribution intégrale de communauté, aux termes du contrat de mariage reçu par Maître FRANCOIS, notaire à POURRAIN (89240), le6 novembre 2014.
Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.
M. est de nationalité Française.
Mme est de nationalité Française.Résidents au sens de la réglementation fiscale.
Les oppositions des créanciers à ce changement partiel, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office

ANNONCES LÉGALES

notarial où domicile a été élu à cet effet.
Pour insertion
Le notaire.

AL25016950

Maître Corentin DRÉAU
Notaire à AVALLON (Yonne),
4, rue de Lyon

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Aux termes d'un acte reçu par Maître Corentin DRÉAU Notaire à 4, rue de Lyon, le 19 décembre 2024, à la requête des époux ci-après identifiés, contenant :
Monsieur Daniel Louis DANSIN et Madame Myriam Louise Bertha Ghislaine ADAM, demeurant ensemble à CUSSY-LES-FORGES(89420), 4 rue des Prés Robin, Presles,
Nés, Monsieur DANSIN à CUSSY-LES-FORGES (89420) le 20février 1949, et Madame ADAM à HOTTON, LUXEMBOURG, le 1ermars 1953, mariés à BEAUVILLIERS (89630) le 9 octobre 1971.
Lesquels, faisant usage de la faculté offerte par l'article1397 du Code civil, sont convenus dans l'intérêt de la famille, de changer entièrement de régime matrimonial.
Ils ont déclaré adopter pour l'avenir le régime de la communauté universelle, tel qu'il est établi par l'article1526 du Code civil.
Les oppositions pourront être faites dans un délai de trois mois et devront être notifiées par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte de commissaire de justice à Maître Corentin DRÉAU, notaire à AVALLON (89200),4, rue de Lyon.
En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial à M. le juge aux affaires familiales du tribunal judiciaire compétent.

AL25016962

safer Bourgogne Franche-Comté

AVIS

La SAFER Bourgogne Franche-Comté (département 89) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :
ARMEAU – terre - 15 a 40 ca - 'MONTS QUEUE D ARMEAU' : ZI - 0132 – zonage : zone N du PLU.
MONETEAU (SOUGERES SUR SINOTTE) – bois taillis, landes, terres et prés en partie occupés - 7 ha 56 a 39 ca -'LES VIGNES NOIRES' : A – 0749 – 0754 - 0755 - 'LA GROSSAIE' : B – 1347 – 1358 - 1615 - 'LES TEILLES' : B - 1247 - 'BOIS DES TEILLES' : B – 1248 – 1249 -1250 - 'CHAMP DE LA VIGNE' : B – 1487 - 1488 - 'LES GROSSES MOTHES' : B – 1290 ZC - 0024 - 'LA FONTAINE' : B - 1483 - 'LES PETITS BREAUX' : ZB - 0199 - 'LES BREAUX' : ZB - 0111 - 'TERRES DES CLOUZEAUX' : ZC – 0030 - 0032 – Zonage : zones A et N du PLUi.
MOULINS EN TONNERROIS – terre – fonds occupé – objectif : projet de création d'un poste RTE et d'un poste ENEDIS
- **4 ha 26 a 77 ca** - 'AUDEFAS NORD' : ZD 0017 p – 0018 p – 0019 p
- **2 ha 89 a 30 ca** - 'AUDEFAS NORD' : ZD 0016 p
- **2 ha 81 a 73 ca** - 'AUDEFAS NORD' : ZD 0015 p
Zonage : RNU
SAINT PÈRE - terres et vignes en AOC Vezelay - 2 ha 41 a 49 ca :
- 1 ha 65 a 78 ca : 'VAUX BOUTONS' : ZM 0066 - 0067
- 75 a 71 ca : 'VAUX BOUTONS' : ZM 0068
Zonage : zone A du PLUi.
VILLENEUVE SAINT SALVES – bois taillis, pré - 34 a 40 ca - 'PRE GUINOT' : B - 0187 - 'BOIS DU PRE GUINOT' : B - 0182 – zonage: zone A du PLUi.
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 27/01/2025 à SAFER Bourgogne Franche-Comté, 18 rue Guynemer – CS 30128 - 89002 AUXERRE cedex, Tél : 03.86.46.99.74 où des compléments d'information pourront être obtenus. Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures.

AL25017007

AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRE UNIVERSEL-DÉLAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547 du 28 novembre 2016
Suivant testament olographe en date du 7 septembre 2023,Madame Evelyne Raymonde Marie **SCHICKELE**, en son vivant retraitée, demeurant à SAINT-JULIEN-DU-SAULT (89330) 1 rue de la Verrerie.Née à BOULOGNE-BILLANCOURT (92100), le 25 octobre 1949.Divorcée de Monsieur Youcef, **MAKHOUKH**, suivant jugement rendu par le tribunal judiciaire de SENS (89100) le 30 août 2007, et non remariée.Décédée à JOIGNY (89300) (FRANCE) , le 5 novembre 2024.
A consenti un legs universel.
Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Véronique LE DANTEC , Notaire,titulaire d'un Office Notarial à SAINT-JULIEN-DU-SAULT, 12, Faubourg de la Croix , le 6 janvier 2025, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.
Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Me Véronique LE DANTEC, Notaire à ST JULIENDU SAULT (89330) 12 Faubourg de la Croix, référence CRPCEN : 89062, dans le mois suivant la réception par le greffe du Tribunal judiciaire de SENS de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.
En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

AL25016999

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Avis est donné du changement de régime matrimonial par :
Monsieur Francis Claude Lucien **GARNOT**, retraité, et Madame Christine Alice Henriette **DUCOUX**, retraitée, demeurant ensemble à GRON (89100) 32 lieu-dit Les Epenards.
Mariés à la mairie de VILLENEUVE-SUR-YONNE (89500) le 20 août 1983 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.
Changement opéré : adoption du régime de la COMMUNAUTÉ UNIVERSELLE avec clause d'attribution intégrale de la communauté au survivant.
Notaire rédacteur de l'acte : Maître Nicolas DUVAL, notaire à SENS (89100) 9 boulevard Maupéou.
Date de l'acte : 6 janvier 2025.
Les oppositions éventuelles des créanciers pourront être faites dans un délai de trois mois et devront être notifiées par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte d'huissier de justice en l'Étude du notaire rédacteur de l'acte où domicile a été élu à cet effet.
POUR AVIS
Me Nicolas DUVAL

AL25017006

TRIBUNAL DE COMMERCE D'AUXERRE

Extrait des minutes du greffe

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 06/01/2025 prononçant l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire au profit de la SAS SAS GUSTO GIUSTO 69 rue de l'Hôpital 89700 Tonnerre (pizzeria). RCS Auxerre 909677213. CIP 4859. Date de cessation des paiements : 06/07/2023 Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur : SELARL MJ & ASSOCIES en la personne de Me Véronique THIEBAUT 16 rue de l'Horloge BP290 89005 Auxerre, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL25017008

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 06/01/2025 prononçant l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire au profit de l'EIRL YAN ADROUCHE 69 B Rue de Bourgogne 89000 Auxerre (agent commercial en immobilier). RCS Auxerre 825380447. CIP 4860. Date de cessation des paiements : 01/09/2024 Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur : Maître François CARLO 2 chemin de la Guimbarde 89300 JOIGNY, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL25017009

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 06/01/2025 prononçant l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire au profit de la Sàrl L'OPTICIEN PARIS VUE 72 rue du Temple 89000 Auxerre (optique). RCS Auxerre 450005574. CIP 4861. Date de cessation des paiements : 03/01/2025 Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur : SELARL ETUDE BALINCOURT en la personne de Me Cyrielle DELEUZE 12 Boulevard Davout 89000 Auxerre, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL25017010

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 06/01/2025 ouvrant une procédure de Redressement Judiciaire au profit de la Sàrl BELTRAMELLI chemin des Lames 89360 Butteaux (construction, travaux publics). RCS Auxerre 392324935. CIP 4862. Date de cessation des paiements : 04/12/2024. Administrateur : la SELARL AJRS en la personne de Me Marlène LOISEAU 16 rue de l'Horloge 89000 Auxerre. Les créances sont à déposer entre les mains du Mandataire, SELARL ETUDE BALINCOURT en la personne de Me Cyrielle DELEUZE 12 Boulevard Davout 89000 Auxerre, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL25017011

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 06/01/2025 prononçant la conversion en liquidation judiciaire après cession au profit de la Sàrl METAL PROTECTION ZINGAGE 4 chemin de la Rigole 89220 Bléneau (protection des métaux électroniques). RCS Auxerre 506450188. CIP 4722. Liquidateur : SELARL MJ & ASSOCIES en la personne de Me Véronique THIEBAUT 16 rue de l'Horloge BP290 89005 Auxerre.

AL25017012

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 06/01/2025 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de Madame Sandra CHANARD épouse BERTHELOT 13 rue du coin 89430 MELISEY. RCS Auxerre 813007960. CIP 4774

AL25017013

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 06/01/2025 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la Sàrl à associé unique HOME DESIGN 11 avenue de Worms 89000 Auxerre. RCS Auxerre 902738004. CIP 4694.

AL25017014

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 06/01/2025 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la SAS L.B.A. CONSULTING Zone Industrielles les Gâtines 89170 Saint-Fargeau. RCS Auxerre 530699396. CIP 4749.

AL25017015

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 06/01/2025 prononçant la clôture après exécution du plan de redressement de la Sàrl LE STYLISS route d'Héry 89230 Rouvray. RCS Auxerre 316001767. CIP 3057.

AL25017016

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

DISSOLUTION ANTICIPÉE

SCI LES FONTENELLES

Société civile immobilière
En liquidation
Au capital de 1 524,49 euros
Siège social : 15 Rue des Orfèvres
89100 SENS
Siège de liquidation
20 Route des Marais
89500 MARSANGY
348 693 045 RCS SENS

L'AGE réunie le 30/09/2024 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.
Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Philippe FONTENEL, demeurant 20 Route des Marais 89500MARSANGY, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.
Le siège de la liquidation est fixé 20 Route des Marais 89500 MARSANGY. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de SENS, en annexe au RCS.
Pour avis, le Liquidateur

AL25016793

CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'AGO du 04/12/2024 de la SCI ETOILE en liquidation, au capital de 1 000 €, dont le siège social et siège de liquidation est au 16, rue du Mail Richelieu, 89100 PARON, 790 896 559 RCS SENS, a approuvé les comptes de liquidation au 03/12/2024, donné quitus au liquidateur et décharge de son mandat, et prononcé la clôture des opérations de liquidation au 03/12/2024.
Les comptes de liquidation seront déposés au GTC de SENS.
Mention sera faite au RCS de SENS.

AL25016870

CLÔTURE DE LIQUIDATION

CENTREVILLE

SAS au capital de 10000 €
Siège Social : 54 rue de Paris
89000 AUXERRE
793858085 RCS de AUXERRE

Par AGO du 29/11/2024, il a été approuvé les comptes définitifs de liquidation, donné quitus au liquidateur M. BROSSAUD Alain 5 b avenue Girardot 95160 MONTMORENCY pour sa gestion, l'a déchargé de son mandat et constaté la clôture définitive de la liquidation à compter du 29/11/2024
Radiation au RCS de AUXERRE

AL25016894

CLÔTURE DE LIQUIDATION

EURL MERLIN SERVICES

SARL en liquidation
Au capital de 100 €
5 Bis Route de Faulin
89480 LUCY-SUR-YONNE
842 069 239 RCS AUXERRE

Décision du 09.12.2024 : L'associé unique a approuvé le compte définitif de liquidation arrêté au 31.10.2024, déchargé M. Christophe MERLIN de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation.
Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce d'AUXERRE en annexe au RCS.
Pour avis

AL25016898

DISSOLUTION

SARL OLI

SARL OLI au capital de 1 000 euros
Siège social : Ferme de Soulangy - Route de Tanlay - 89700 TONNERRE
RCS 977 809 441 AUXERRE
Le 30/11/2024, l'AGE a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 30/11/2024. Madame BERNARD Orlane demeurant Ferme de Soulangy - Route de Tanlay - 89700 TONNERRE, a été nommé Liquidateur. Le siège de liquidation a été fixé Ferme de Soulangy - Route de Tanlay - 89700 TONNERRE.
Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de Commerce d'Auxerre.
Mention sera faite au RCS d'Auxerre.

AL25016918

S.J.B. Société d'Avocats

CLÔTURE DE LIQUIDATION

JOIGNY OPTIQUE

Société par actions simplifiée
en liquidation au
capital de 40 000 euros
Siège social :
Centre Commercial Leclerc Les Latteux, 89400 MIGENNES
Siège de liquidation :
14 Rue d'Epizy
89300 JOIGNY
344 272 414 RCS SENS

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 17 décembre 2024 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Madame Isabelle DUPECHEZ, demeurant 14 Rue d'Epizy 89300 JOIGNY, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.
Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce de SENS, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la Société sera radiée dudit registre.

AL25016920

AVIS DE DÉPÔT

LAURE Virginie
Résidence Le Palais - 1 Rue de l'Epée
89100 SENS
Avis de dépôt d'états de créances salariales
Article R. 625-3 du Code de Commerce
au titre de la procédure suivante :
SEB 'SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION BERTRAND' SARL
Liquidation Judiciaire du 23/04/2024
56 rue Charles De Gaulle - 89100 SAINT-CLEMENT
L'ensemble des relevés des créances salariales a été déposé au greffe du Tribunal de Commerce de Sens le 27 décembre 2024.
La date de la présente publicité fait courir le délai prévu à l'article L. 625-1 du Code de Commerce.
Pour avis, le Mandataire Judiciaire

AL25016928

S.J.B. Société d'Avocats

CLÔTURE DE LIQUIDATION

SCI LA JUMATHEL

Société civile immobilière
en liquidation
Au capital de 12 195,92 euros
Siège social :
Rue du Pont Neuf
89310 POILLY SUR SEREIN
381 217 322 RCS AUXERRE

L'Assemblée Générale réunie le 12 décembre 2024 a approuvé le compte définitif de liquidation arrêté au 30 novembre 2024, déchargé Madame Lydie CERVEAU, demeurant 5 Chemin de la Crémine – 89310 POILLY SUR SEREIN, de son mandat de liquidateur, donné à cette dernière quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce d'AUXERRE, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

AL25016951

DISSOLUTION

EARL DU BOIS JOLI

Exploitation Agricole
A Responsabilité Limitée
Au capital de 7 500,00 euros
Siège social : Le Bois Joli
89340 SAINT-AGNAN
848 941 795 RCS SENS

Aux termes du procès verbal des décisions de l'associé unique du 30 novembre 2024, la dissolution anticipée de la société a été décidée au 30 novembre 2024 et il sera mis fin aux fonctions du gérant à compter de cette date.M. Bruno CHEMIN demeurant à SAINT-AGNAN (89340), Le Bois Joli, a été nommé aux fonctions de liquidateur à compter du 30 novembre 2024.
Il aura les pouvoirs les plus étendus pour acheve rles opérations sociales en cours, réaliser l'actif et acquitter le passif.La correspondance, les actes et documents concernant la liquidation doivent être adressés et notifiés au siège social à SAINT-AGNAN (89340),Le Bois Joli, siège de la liquidation.
Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de SENS (89100).
Pour avis, le liquidateur.

AL25016965

DISSOLUTION

EARL LES GRIFFES

Exploitation Agricole
A Responsabilité Limitée
Au capital de 152 449,02 €
Siège social : chez M. SIMONEAU Bernard
« Les Griffes » – 89480 ÉTAIS-LA-SAUVIN
420 833 063 RCS AUXERRE

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 31 décembre 2024, il a été décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable à compter de cette date.
Il a été mis fin aux fonctions du gérant à compter de cette date et les fonctions de liquidateur seront exercées par M. Bernard SIMONEAU, demeurant à ÉTAIS-LA-SAUVIN (89480), lieudit « Les Griffes», qui a été nommé liquidateur à compter du 31décembre 2024.
Celui-ci aura les pouvoirs les plus étendus pour achever les opérations sociales encours, réaliser l'actif et acquitter le passif.
Le siège de la liquidation a été fixé au domicile du liquidateur, ÉTAIS-LA-SAUVIN (89480), lieudit «Les Griffes », où la correspondance, les actes et documents concernant la liquidation doivent être adressés et notifiés.Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de AUXERRE (89000).
Pour avis, le liquidateur.

AL25016970

CLÔTURE DE LIQUIDATION

SCI BEG IMMOBILIER

Société civile immobilière
En liquidation
Au capital de : 20 euros
Siège social : 43 A Avenue d'Auxerre
89000 Saint-Georges-Sur-Baulche
R.C.S. AUXERRE : 921 977 450

L'assemblée générale extraordinaire des associés, réunie le 01 janvier 2025, à 14 heures, a approuvé les comptes définitifs de liquidation, donné quitus de la gestion et décharge du mandant à Monsieur GHANMI Saline, liquidateur, domicilié 5 rue de la Passerelle à MONETEAU 89470, et constate la clôture de liquidation à compter du 31 décembre 2024.
Les comptes du liquidateur seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce d'AUXERRE.
Le Liquidateur.

AL25017018

// CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date à SOUCY du 04/12/2024, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : SARL.
Dénomination sociale : Taxi Hermès.
Siège social : 20 Route de Nogent, 89100 SOUCY.
Objet social :Transport de voyageurs par taxi, La participation de la Société, par tous moyens,directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; la prise, l'acquisition,l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités. Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles,mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS.
Capital social : 1 500 euros.
Gérance : M. Jérémy RIVEL, demeurant 20 Route de Nogent 89100 SOUCY, assure la gérance.
Immatriculation de la Société au RCS de SENS.
Pour avis, la Gérance

AL25016611

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 20/12/2024, il est constitué une société dont les caractéristiques sont les suivantes :
Forme : SCI.
Dénomination : «DUCHENE FRERE ET SOEUR»
Siège social : 12 rue Chaude – 89530 SAINT BRIS LE VINEUX
Objet social :- L'acquisition, la construction, l'administration, la gestion par location ou autrement et la cession le cas échéant de tous immeubles et biens immobiliers dont elle peut devenir locataire ou propriétaire.- Toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet et susceptibles d'en favoriser la réalisation, à condition toutefois d'en respecter le caractère civil.
Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au RCS.
Capital social : 2 500 € divisé en 250 parts de 10 €.
Cession de parts sociales : Libre aux coassociés. Toute autre cession est soumise à l'agrément des associés, donné par décision collective extraordinaire prise à l'unanimité.
Gérance :- Madame Brigitte LHERITIER, demeurant 12 rue Chaude – 89530 SAINT BRIS LE VINEUX- Monsieur Maxime DUCHENE, demeurant 8 bis Impasse de l'Église – 89530 SAINT BRIS LE VINEUX- Madame Angélique DUCHENE, demeurant 3 rue de Gouaix – 89530 SAINT BRIS LE VINEUX, nommés pour une durée illimitée avec pouvoir général d'engager la société envers les tiers.
Immatriculation : au greffe du Tribunal de Commerce d'AUXERRE.
Pour avis,La Gérance.

AL25016889

S.J.B. Société d'Avocats

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à CHABLIS (Yonne) du 23 décembre 2024, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par actions simplifiée
Dénomination : TALLEB
Siège : 22 Avenue de l'Europe, 89800 CHABLIS
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 10 000 euros
Objet : Prise de participation dans toutes sociétés et personnes morales ; Prestations de services administratives, de gestion, techniques et commerciales ; L'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement,l'administration et la location de tous biens et droits immobiliers, ou autrement de tous biens immobiliers et mobiliers dont elle viendrait à être propriétaire, et à titre accessoire la vente de ces mêmes biens ;Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.
Président : Monsieur Damien BELLAT, demeurant13 Boulevard du Docteur Tacussel 89800 CHABLIS
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'AUXERRE.
POUR AVIS
Le Président

AL25016905

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte ssp en date de 06/12/2024, il a été constitué une SARL Dénomination :
KIZOKU D'OR
Siège Social : 45 BOULEVARD VAUBAN 89000 AUXERRE Capital : 10000 € Objet social : Restauration traditionnelle, vente de plats à consommer sur place, à emporter ou en livraison à domicile Durée : 99 ans Gérance : M. LIU XING 9 RUE DE BREMENT 93130 NOISY LE SEC Immatriculation au RCS de AUXERRE

AL25016930

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 20/12/2024, il a été constitué une EURL ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : LA SAUVAGE, DISTILLERIE DE VEZELAY
Objet social : Production de boissons botaniques alcoolisées et non alcoolisées Atelier de création de spiritueux, atelier de dégustation Commerce de détails Activité agricole : culture de rhubarbe, trufficulture, culture de plantes à parfum aromatiques et médicinales
Siège social :1 PLACE Saint-luc Martin 89450 Asquins.
Capital : 1000 €
Durée : 99 ans
Gérance : Mme NOLLET Clothilde, demeurant 1 PLACE Saint-luc Martin 89450 Asquins
Immatriculation au RCS d' Auxerre

AL25016973

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 1er janvier 2025 à SAINT-BRANCHER, il a été constitué une société par actions simplifiée à associé unique.
Dénomination sociale : SASU DURAND CEDRIC
Forme : Société par actions simplifiée à associé unique
Objet : Activités de réalisation d'études pouvant être associées à de l'économie de la construction,métrés, vérification de tout corps d'état relatif à des projets de construction et de rénovation ou réhabilitation.Et plus généralement, l'étude dans la maîtrise des coûts des projets de constructions et le conseil aux entreprises.
La société peut prendre toutes participations et tous intérêts dans toutes sociétés et entreprises dont l'activité serait de nature à faciliter la réalisation de son objet social.Elle peut agir directement ou indirectement, soit seule, soit en association, participation,groupement ou société, avec toutes autres personnes ou sociétés et réaliser sous quelque forme que ce soit les opérations entrant dans son objet.
Capital social : 2 000 euros
Siège social : 21 rue la Fontaine du Guilleron – 89630 SAINT-BRANCHER
Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Président : M. Cédric DURAND demeurant 21 rue la Fontaine du Guilleron – 89630 SAINT BRANCHER
La société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés tenu au Greffe du tribunal de commerce d'AUXERRE (89000).
Pour avis et mention, le fondateur.

AL25016979

Suivez-nous sur notre page Facebook

Regardez-nous sur YouTube

Terres de Bourgogne
Journal agricole & rural
1, rue des Coulots
CS 80075
21110 Bretenière
03 80 78 90 40
agribourgogne.fr

// EXPOSITION

58 Les pollinisateurs sous les projecteurs

Le 9 décembre, dans les locaux du Legta de Challuy, l'exposition « Le monde fascinant des pollinisateurs » était présentée officiellement aux partenaires.

Après deux ans de travaux, l'exposition *« Le monde fascinant des pollinisateurs »*, réalisée par l'association de la Maison de l'Environnement entre Loire et Allier (Mela), était dévoilée, le 9 décembre au Legta de Challuy, aux partenaires dont le Conseil régional, le Conseil départemental, l'agglomération de Nevers et l'établissement scolaire agricole de Challuy. Pour mémoire, ce projet était en lien avec la bande dessinée axée sur l'abeille – également mise au point par la Mela.

Michel Bourand, vice-président de la Mela, pointe : *« Nous avons mis beaucoup de temps pour finaliser l'exposition, car nous voulions un résultat impeccable. Le but était de mettre en lumière les pollinisateurs, qui jouent un rôle essentiel dans le renouvellement de notre environnement. Aujourd'hui, notre souhait le plus cher est que l'exposition tourne dans l'ensemble du territoire. Pour les cantons qui seraient intéressés pour l'accueillir (en location), nous y ajouterons une animation en plus afin d'aller encore plus loin »*.

Pertinence indéniable

Romain Gelos, professeur en aménagement et valorisation des espaces au Legta de Challuy et ayant participé à la réalisation de l'exposition, détaille : *« Le grand public connaît bien l'abeille, mais assez peu les autres pollinisateurs. De ce fait, l'exposition a un vrai rôle pédagogique pour ouvrir les esprits sur le sujet. Nous essayerons de faire revenir l'exposition au Legta de Challuy, en la mettant en corrélation avec un projet dédié (à définir) pour nos élèves afin de les sensibiliser sur cette question de la préservation des pollinisateurs ; une pertinence indéniable, d'autant plus que nous formons, notamment, les futurs agriculteurs »*. Du côté des partenaires financiers, l'exposition est une véritable plus-value pour le grand public, comme le pointe Blandine Delaporte, vice-présidente du Conseil départemental en charge des transitions, du fonds d'innovation et d'investissement territorial et du dialogue avec les habitants : *« elle a toute sa place dans notre département. Et, c'est un outil supplémentaire pour alerter sur l'extinction des pollinisateurs ou encore pour détailler leur rôle central dans l'environnement »*. Hicham Boujlilat, vice-président du Conseil régional en charge de la commission : « culture - sport - jeunesse et vie associative - laïcité - lutte contre les discriminations - égalité femme-homme », rebondit : *« Ces initiatives sont nécessaires pour mieux appréhendez notre quotidien »* avant d'émettre le souhait d'accueillir l'exposition au sein même du Conseil Régional à Dijon. Si les pollinisateurs sont donc parfois peu visibles, une chose est certaine, ils sont désormais sous les projecteurs.



Romain Gelos

L'exposition a été dévoilée officiellement le 9 décembre. Elle est disponible à la location auprès de Mela.

Chloé Monget

Renseignements pour l'exposition : 07 83 82 25 19.

Agenda Loisirs

Côte-d'Or

• Samedi 11 janvier

// Forum de l'alternance et de l'orientation

Le Forum de l'alternance et de l'orientation se tient à Dijon de 9 heures à 13 heures, à la salle Ulfe, 40, avenue de Stalingrad. Il est organisé par la Fédération territoriale des MFR de BFC Ouest.

Entrée gratuite

• 11 et 12 janvier

// Concert lyrique

Le concert « Le Château de Barbebleue », de Bela Bartok, aura lieu à l'auditorium de l'opéra de Dijon, place Jean Bouhey, à 20 heures, le 11 janvier et 15 heures le 12.

Plein tarif : 46 euros

• Jusqu'au 30 mai

// La libération de la Côte-d'Or en images

Les jardins du Conseil départemental, à Dijon, 23, boulevard de La Trémouille, accueillent l'exposition « Côte-d'Or libérée ! » visibles tous les jours sauf le samedi et le dimanche.

Exposition gratuite

Nièvre

• Samedi 11 janvier

// Randonnée de solidarité (Téléthon)

Le samedi 11 janvier 2025 à partir de 8 h 45 (départ 9 h), une randonnée au profit du Téléthon est proposée. Rendez-vous fixé au au Jardin Inattendu à Garchy (4 rue Ernest Durand). Différents parcours sont possibles : 6, 9 et 12 km.

• Lundi 13 janvier

// Éphémère à Lormes

Lundi 13 janvier 2025 à 20 h aura lieu une rencontre-débat « Ciels de Nièvre, avions et hydravions - une histoire locale de l'aviation » à la Halle aux Grains à La Charité-sur-Loire. La soirée sera axée sur l'histoire de l'aviation dans la Nièvre et animée par Éric Gomez, président de l'aéronautique Nivernais. Tarif : 5 euros. Gratuit pour les adhérents.

Renseignements : 03 86 57 27 51

• Samedi 18 janvier

//Finale départementale de jugement de bétail

Les JA 58 et les JA du canton de Luzy organisent la finale départementale de jugement de bétail le 18 janvier à partir de 10 h, chez David Sotty, à Antrezit (Avrée). La remise des prix aura lieu en fin de journée. Outre le jugement de bétail est proposées diverses animations, avec restauration et buvette sur place.

Renseignements : 07 86 95 37 96 (JA 58).

• Jusqu'au 31 janvier

// Exposition

30 photographies de la photographe Lucie Lecointe, sont à découvrir à la boutique de Sandy Champeau, fleuriste, baptisée Pastel Fleuriste à Nevers (1 ter avenue Colbert). L'exposition-vente a pour thème : « Beautés florales ».

Plus de renseignements : https://www.luciele-cointe.com/expo-ventephotosnature

• 4 et 5 avril

// 33e Rallye de l'Anguison

Le Rallye National de l'Anguison revient pour une 33e édition, les 4 et 5 avril à Corbigny (Champ de Foire). Découvrez le programme complet sur : https://ecurie-corbigny-auto.org/presentation-de-ledition-2025/



// ACCORD METS ET VINS

Sublimer le terroir bourguignon par la vinostronomie

Jean-Bruno Gosse est chef de cuisine depuis 2017. Après un parcours brillant et trois années étoilées au restaurant Loiseau des Ducs à Dijon (Bourgogne), ce dernier a pris place à la Table des Climats, situé à Dijon, au cœur de la Cité internationale de la gastronomie et du vin. Un restaurant « vinostronomique », qui allie la fine fleur de la gastronomie bourguignonne à celle des différents climats de Bourgogne.



Épicure

Jean-Bruno Gosse est chef à la Table des Climats depuis juillet 2024.

Vous êtes chef à la Table des Climats depuis juillet. Quelle est la promesse du restaurant ?

Jean-Bruno Gosse : *« Ce restaurant est une table à vocation gastronomique, avec un axe "vinostronomique". Cela signifie que nous prenons appui sur un climat de Bourgogne : une parcelle, un terroir, un sol, une vigne, qui sera célébré et sublimé dans l'assiette. Si l'on prend comme exemple le climat de Gevrey-Chambertin (Côte-d'Or), je vais proposer dans l'assiette un œuf en meurette sélectionné dans le secteur de Gevrey-Chambertin, servi avec une sauce au vin rouge Gevrey-Chambertin. Le tout évidemment servi avec un verre de vin Gevrey-Chambertin, qui viendra compléter ce climat et ainsi donner du sens au nom du restaurant. Finalement, c'est un écosystème complet que l'on essaie d'intégrer dans une assiette, nous construisons un plat sur les arômes du vin. Ma promesse, en tant que chef, c'est une démonstration d'élégance du terroir dans l'assiette. J'aime le terroir, j'aime les choses franches. Malgré cela, avec mon 1,90 m et mes cent kilos, j'aime les assiettes équilibrées, fines et élégantes ».*

Cela fait déjà plusieurs années que vous œuvrez au cœur du terroir bourguignon : pourquoi cette région en particulier ?

J.-B. G. : *« J'ai croisé le chemin de plusieurs restaurants étoilés Michelin lorsque j'étais jeune, au cours de saisons du côté d'Avignon (Vaucluse), de Courchevel (Savoie), de Nice (Alpes-Maritimes), de la Côte d'Azur… Lorsque j'ai découvert la Bourgogne-Franche-Comté, en 2014, j'ai été scotché par l'envergure de sa densité épicurienne et de son offre de restauration. C'est du haut niveau. Tout a commencé à l'Hostellerie de Levernois (Côte-d'Or). Pour moi qui viens du nord de la France, découvrir des lieux, des régions vraiment épicuriennes a été une parfaite révélation. Il s'agit, bien souvent, de régions viticoles. J'ai découvert d'autres régions tout à fait incroyables, mais la Bourgogne a été mon premier coup de cœur, alors je l'ai choisie. Et comme je le dis souvent, je ne suis pas tombé amoureux que de la Bourgogne, mais également d'une Bourguignonne ! Cela a tout naturellement aidé ».*

De quoi est née cette passion pour la gastronomie et celle du vin ?

J.-B. G. : *« Je ne suis pas né dans une famille de cuisiniers. J'ai étrangement construit cette passion et cet amour pour la gastronomie tout seul, très jeune, avec des livres de cuisine, des recettes, des émissions de télévision comme La cuisine des mousquetaires présentée par Maïté, ou celles de Joël Robuchon. Je ne loupais pas un seul épisode de Bon appétit bien sûr ! La moindre casserole qui passait à la télé, la moindre recette, je ne loupais rien. Plus tard, j'ai eu une passion pour l'art, j'ai d'ailleurs fait des études d'art et je trouve que la gastronomie en fait partie. C'est un genre de spectacle en plusieurs dimensions. D'autre part, j'ai toujours aimé le vin, le déguster avec des amis… et puis je suis en Bourgogne, c'est un incontournable du patrimoine de la région. Je n'ai pas fait d'études vinicoles, mais je pense que si tant est que l'on aime le vin, avec des années de dégustation, il est possible d'en acquérir une belle connaissance pour le comprendre ».*

Pouvez-vous nous donner un exemple de repas que vous avez plaisir à déguster et qui représente ce que vous aimez dans l'assiette ?

J.-B. G. : *« Ce n'est pas très original, mais pour l'entrée je choisirais l'œuf en meurette, accompagné d'un verre de pinot noir, de Gevrey-Chambertin ou de hautes-côtes-de-nuits, quelque chose d'assez doux, légèrement boisé, avec des arômes de fruits croquants. Pour le plat, j'opterais pour un poulet-frites, en écho à mes origines du nord de la France et parce que c'est quelque chose que j'adore. Je ferais honneur à ma région natale en l'accompagnant d'une bière en pression, sans doute blonde ! Pour le dessert je me laisserais tenter par un riz au lait. Je ne craindrais pas de l'accompagner d'un effervescent, qu'il s'agisse d'un crémant de Bourgogne ou d'un champagne ».*

Quels sont vos projets culinaires pour la suite ?

J.-B. G. : *« Mon objectif premier est de continuer à travailler dans un restaurant dans lequel je me sens bien, pour poursuivre ma passion de manière à la fois créative et proactive. Mais si je devais avoir un fantasme culinaire secret… ce serait d'avoir une table qui pratique les plats à la façon des années 1980-1990, qui sont toujours ancrées en moi, dans la culture culinaire de ma jeunesse. C'est ce que l'on appelle aujourd'hui la cuisine « kitsch » : une poule cuite au bouillon, accompagnée de petits légumes alignés, en pièce montée, le tout servi dans un grand plat en argent. Cela paraît peut-être désuet, mais c'est une envie qui est au fond de moi. Et je ne doute pas que je la réaliserai un jour ».*

Propos recueillis par Charlotte Bayon



Cherrystone

Jean-Bruno Gosse : *« Ma promesse, en tant que chef, c'est une démonstration d'élégance du terroir dans l'assiette ».*



Cherrystone

La Table des climats est un restaurant « vinostronomique », situé au cœur de la Cité internationale de la gastronomie et du vin à Dijon.

L'œuf en meurette, son plat signature

Jean-Bruno Gosse a découvert en Bourgogne ce qui deviendra plus tard son plat signature : l'œuf en meurette. *« Lorsque j'ai goûté pour la première fois un œuf en meurette, j'ai été subjugué. Notamment lorsque j'ai découvert que l'on pouvait faire de la sauce sans crème »*, se souvient-il. *« Peut-être que les choses changent, mais dans le Nord, il y a vingt ans, les seules sauces que vous trouviez dans les restaurants étaient des sauces béarnaises, à la normande, des sauces curry… toujours avec de la crème. Lorsque j'ai entamé mes études de cuisine, c'est la première chose que j'ai dite à mes professeurs : je souhaitais comprendre comment faire une sauce sans crème. »* Un élément aujourd'hui essentiel dans sa cuisine, faisant partie intégrante de son art culinaire. C'est donc l'œuf en meurette qui marqua un tournant dans l'expérience gastronomique de Jean Bruno Gosse. Et pour cause : plus tard, il revisite cet œuf emblématique dans un style avant-gardiste. Le jaune est cuit à basse température pendant vingt-quatre heures et le blanc est présenté sous forme de nuage. Une originalité qui lui vaudra le prix de la créativité lors du championnat du monde de l'œuf en meurette, en octobre 2022.



Cherrystone

L'œuf en meurette, le plat signature de Jean-Bruno Gosse.